

MANDATURE 2014 - 2020

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL DU 12^E ARRONDISSEMENT
TENUE LE LUNDI 12 SEPTEMBRE 2016 - 19 H 00
EN LA SALLE DES FETES DE LA MAIRIE**

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, préside la séance qu'elle déclare ouverte à 19 H 00.

Mme Manon GROMBERG est désignée secrétaire de séance et procède à l'appel nominal (DELIB 12-2016-119). 24 membres sont présents, le quorum (16) est donc atteint.

Etaient présents : Mme BARATTI-ELBAZ, M. BONNET-OULALDJ, M. BOUIGUE, Mme CHARNOZ, Mme CHOPIN GENET, M. GREGOIRE, Mme GROMBERG, M. HAAB, Mme HONORE, Mme KOMITES, Mme MARQUIS, Mme MONTANDON, M. MOULIN, M. PEUTILLOT, Mme PIERRE-MARIE, M. ROMERO-MICHEL, Mme ROTA, M. SEINGIER, Mme SLAMA, Mme TAÏEB, Mme TAVAUX, M. TEISSEIRE, M. TOUZET, Mme VELAY-BOSC.

Etaient excusés : M. MARGAIN, M. MISSIKA, Mme VIEU-CHARIER.

Pouvoirs : Mme ATLAN-TAPIERO (pouvoir donné à Mme TAVAUX), M. GREAU (pouvoir donné à Mme PIERRE-MARIE), M. NAJDOVSKI (pouvoir donné à Mme HONORE).

Arrivée, à 19 H 50, de M. GREAU (pouvoir donné à Mme PIERRE-MARIE), après le vote de la procédure d'urgence ;

Arrivée, à 19 H 55, de M. MISSIKA et Mme VIEU-CHARIER, après le vote de la délibération DPA 20160070 ;

Départ, à 20 H 50, de MM. HAAB et MISSIKA, pendant la suspension de séance ;

Départ, à 21 H 45, de Mmes CHARNOZ (pouvoir donné à M. TOUZET) et VIEU-CHARIER (pouvoir donné à M. BONNET-OULALDJ), après le vote de la délibération DPA 20160063 ;

Départ, à 22 H 00, de Mme GROMBERG, et sortie de Mme VELAY-BOSC, après le vote de la délibération DAE 20160312 ;

Retour, à 22 H 30, de Mme VELAY-BOSC, après le vote de la délibération DAE 20160217.

- **DELIBERATION (12-2016-020)** : Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil du 12^e arrondissement du LUNDI 20 JUIN 2016.

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

« Bonsoir à toutes et à tous. Je sou mets à votre vote l'adoption du procès-verbal de la séance du 20 juin 2016.»

Votants : 23 dont 1 pouvoir

Pour : 23 voix dont 1 pouvoir :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
01 voix groupe Les Républicains
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

Personnes présentes à la séance du LUNDI 20 JUIN 2016 et présentes ou ayant donné pouvoir à la séance du LUNDI 12 SEPTEMBRE 2016.

Étaient présents : Mme BARATTI-ELBAZ, M. BONNET-OULALDJ, M. BOUIGUE, Mme CHARNOZ, Mme CHOPIN GENET, M. GREAU, M. GREGOIRE, Mme GROMBERG, Mme HONORE, Mme KOMITES, Mme MARQUIS, Mme MONTANDON, M. MOULIN, M. NAJDOVSKI (pouvoir donné à Mme HONORE), M. PEUTILLOT, Mme PIERRE-MARIE, M. ROMERO-MICHEL, Mme ROTA, Mme SLAMA, Mme TAÏEB, M. TEISSEIRE, M. TOUZET, Mme VIEU-CHARIER.

(DELIB 12-2016-120)

- DELIBERATION (12-2016-022) : Adoption de la procédure d'urgence.

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

Votants : 27 dont 3 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 3 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche
05 voix groupe Ecologiste dont 2 pouvoirs
04 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir
02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-121)

Minute de silence en hommage aux victimes des attentats commis le 14 juillet à Nice et le 26 juillet 2016 à Saint-Etienne-du-Rouvray.

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je vous propose que nous rendions hommage aux victimes des attentats de Nice et de Saint-Etienne-du-Rouvray. Mes chers collègues, la sinistre liste des attentats perpétrés en Europe et dans le monde par l'organisation Etat islamique s'est encore tristement allongée cet été. Depuis notre dernier conseil d'arrondissement, à deux reprises, notre pays a été de nouveau frappé avec la plus extrême violence.

A Nice, le 14 juillet, nous avons encore une fois basculé dans l'horreur : 86 morts, 434 blessés, de toutes nationalités, et parmi lesquels de nombreux enfants. Notre fête nationale lourdement endeuillée. Un symbole de la République directement visé.

Le 26 juillet, à Saint-Etienne-du-Rouvray, c'est le père Jacques HAMEL qui a été assassiné dans son église. Avec ce crime barbare contre un homme de paix, dans un lieu de prière, une nouvelle étape dans l'ignominie a été franchie. J'ai partagé la conviction exprimée au nom des Français par le Président de la République, qu'attaquer une église, tuer un prêtre, c'est profaner la République, la déstabiliser et provoquer la discorde. Tel est bien le funeste dessein de ceux qui frappent hommes, femmes et enfants partout dans le monde, et particulièrement dans notre pays depuis plusieurs mois.

Un adversaire revendiqué qui veut nous fragiliser, nous diviser, nous amener à renoncer à nous-mêmes. Il y a eu des polémiques. Je le regrette profondément. Au nom de l'humanité, au nom de nos valeurs républicaines de Liberté, d'Égalité et de Fraternité, nous devons rester unis pour condamner et combattre ensemble le terrorisme qui ne doit pas gagner. Notre responsabilité d'élus de la République est d'inviter à faire bloc pour préserver la cohésion de notre communauté nationale. La seule voie possible est celle du dialogue qu'il faut poursuivre avec la ferme conviction que ce qui nous rassemble est incommensurablement plus grand que ce qui nous sépare.

Bien sûr, notre responsabilité est aussi de prévenir les risques et sécuriser le quotidien de nos concitoyens. Les moyens mobilisés en la matière sont inédits, et il nous faut continuer. En cette rentrée, la Ville de Paris, la Préfecture de Police et l'Education Nationale ont encore renforcé la sécurité de tous nos établissements scolaires et équipements de petite enfance. Je suis par ailleurs heureuse d'avoir pu tenir notre traditionnel forum des associations ce samedi, dans des conditions de sécurité inédites pour l'ensemble des associations et des milliers de visiteurs. C'est ainsi que nous allons continuer d'agir, de façon responsable et pragmatique, totalement déterminés à faire barrage à la barbarie, dans le respect des compétences qui sont les nôtres. Je salue le travail des services de l'intérieur et de la police dont on a pu mesurer l'efficacité ce week-end encore, y compris dans notre arrondissement.

Le 18 juillet, dans notre maison commune en mairie d'arrondissement, nous nous sommes réunis dans le cadre de l'hommage national rendu aux victimes de Nice pour observer une minute de silence. Je remercie mon adjointe Evelyne HONORE qui a présidé ce moment et tous ceux qui ont pu s'y associer. Au lendemain de l'attaque de Saint-Etienne-du-Rouvray, j'ai personnellement contacté les pères COURTES-LAPEYRAT, BOURGOIN, DE SAINT BASILE, LAINÉ, LEMERLE, pour témoigner de notre soutien à chacune des paroisses de notre arrondissement. J'ai également tenu à adresser un message aux membres de notre conférence de partage. Je vous propose, ce soir, dans le cadre institutionnel de notre Conseil d'arrondissement, d'observer une minute de silence pour toutes les victimes du terrorisme suite aux attaques de Nice et de Saint-Etienne-du-Rouvray cet été. »

Une minute de silence est observée.

Communication sur la rentrée scolaire 2016-2017.

En cette rentrée 2016, ce sont 8961 enfants qui entament une nouvelle année scolaire dans l'une des 42 écoles publiques du 12^e arrondissement : 3478 enfants en maternelle (3480 en 2015) et 5483 enfants en élémentaire (5410 en 2015). Les effectifs sont globalement stables : nos écoles sont moins touchées qu'ailleurs par la tendance parisienne à la baisse des effectifs. Le 12^e arrondissement, ainsi que l'école publique, restent donc très attractifs pour les familles.

Sur le temps scolaire comme sur les temps périscolaires, nous sommes mobilisés pour accueillir tous les enfants du 12^e arrondissement, ainsi que les professionnels qui les encadrent, dans des conditions propices aux apprentissages, à l'épanouissement individuel et au renforcement du « vivre ensemble ».

5 ouvertures de classes à la rentrée 2016

Pour l'année 2016-2017, en parallèle de trois fermetures de classes du fait d'effectifs à la baisse (Maternelle d'Artagnan, maternelle Hillairet et polyvalente-partie maternelle Montempoivre), l'arrondissement a pu obtenir cinq ouvertures de classes : à l'école élémentaire Bercy, à l'école élémentaire Diderot, à l'école polyvalente-partie élémentaire Montempoivre, à l'école élémentaire Pommard et à l'école maternelle Carnot.

Ces ouvertures s'ajoutent à celles obtenues en 2015 au bénéfice de l'école élémentaire Bignon, de l'école maternelle Carnot et de l'école élémentaire Lamoricière A.

Les ouvertures de classes supplémentaires, permises par la création de postes au niveau national, ont engendré cette année encore une baisse des effectifs moyens par classe en comparaison de la rentrée 2015 : de 27 à 26,5 enfants en maternelles et 26,1 à 25,6 enfants en élémentaires.

Dans l'année, toutes les écoles du 12^e bénéficieront également du contingent renforcé d'enseignants remplaçants mis en place par le Rectorat (30 postes supplémentaires à l'échelle de l'Académie).

7 écoles du 12^e arrondissement (groupes scolaires Carnot/Lamoricière, Bercy et Brèche aux Loups) entrent dans leur seconde année du dispositif des Conventions pluriannuelles de priorité éducative (CAPPE). Ce classement en éducation prioritaire permet de bénéficier de moyens supplémentaires du Rectorat pendant quatre ans en direction de ces établissements scolaires et pour les enfants et les familles qui en ont le plus besoin.

Un renforcement qualitatif des temps périscolaires

Avec un Responsable Éducatif Ville (REV) titulaire ou intérimaire par établissement, chaque école du 12^e dispose désormais d'un référent unique déchargé d'enfants sur les temps périscolaires qui accueille et informe les enfants et les familles. Ces Responsables Éducatifs Ville sont l'interlocuteur privilégié des directeurs d'école et des familles. Ils coordonnent les équipes d'animateurs dans chaque école et sont les garants des axes éducatifs de la Ville de Paris.

Le renforcement des taux d'encadrements sur l'ensemble des temps périscolaires - y compris la pause méridienne - est désormais généralisé à toutes les écoles du 12^e avec un animateur pour 18 enfants en élémentaire et un animateur pour 14 enfants en maternelle.

Pour cette quatrième année de mise en œuvre de l'Aménagement des Rythmes Éducatifs (ARE), 501 ateliers gratuits sont proposés à tous les élèves du 12^e arrondissement. Ces ateliers ont des thématiques diverses et variées : arts du spectacle et spectacle vivant, arts plastiques, citoyenneté, vivre ensemble ou encore sport et détente.

La répartition entre les ateliers du mardi est ceux du vendredi est équilibrée ; la moitié des ateliers est assurée par des animateurs de la Ville, l'autre moitié étant prise en

charge par l'ensemble des prestataires extérieurs selon diverses modalités (marché public, appel à projets, institutions culturelles et directions de la Ville).

La politique dédiée au périscolaire à Paris a fait l'objet durant l'année scolaire 2015/2016 d'une Mission d'Information et d'Évaluation (MIE). Catherine BARRATI-ELBAZ, rapporteure de la Mission, et les membres de la MIE ont accompagné leur rapport de 50 préconisations adoptées à l'unanimité par l'ensemble des représentants des groupes politiques du Conseil de Paris en mai dernier. A cette occasion, le Conseil de Paris a constaté la richesse et la diversité de l'offre périscolaire parisienne en réponse aux attentes des familles qui se sont déclarées à 80% satisfaites des activités périscolaires parisiennes.

Priorité à la sécurisation des établissements scolaires

Dans le contexte actuel, la sécurisation de tous les établissements scolaires est l'une des priorités de la Ville, du Rectorat et de la Préfecture de Police qui sont mobilisés de manière coordonnée.

Le plan de sécurisation des écoles (11 M€ au plan parisien) entamé depuis janvier 2015 est désormais terminé. Ainsi, les contrôles d'accès ont été renforcés avec l'installation partout où cela s'est avéré nécessaire de visiophones (30 dans le 12^e). Certains établissements ont été dotés de dispositifs anti-intrusion, de clôtures renforcées ou de films opacifiants. Nous continuerons à faire régulièrement le point sur les besoins des établissements en travaux de sécurité et poursuivrons le travail partenarial sur cette question avec l'ensemble des acteurs concernés.

A l'issue des annonces du Gouvernement et en accord avec la Préfecture de Police, le renforcement des interdictions de stationner devant les établissements scolaires a été décidé. Des places de stationnement ont ainsi été neutralisées devant des établissements scolaires aussi bien publics que privés. Le 12^e figure parmi les arrondissements les plus concernés avec 17 sites. Des barrières Vauban ont été installées par la Préfecture de Police pour neutraliser ces places de stationnement dans l'attente de l'installation du matériel définitif par la Ville pour assurer une protection pérenne de ces établissements.

La Préfecture de Police a par ailleurs annoncé la mise en place de patrouilles pédestres dynamiques, de militaires de l'opération sentinelle comme de policiers, en remplacement des gardes statiques qui effectueront des passages devant les établissements du 12^e.

Un nouveau Projet Éducatif Territorial (PEDT) pour la ville de Paris

Ce nouveau projet, qui est entré en vigueur le 1er septembre, renforce l'action et fixe le cap éducatif de Paris pour la période 2016-2019. Le PEDT est une boîte à outils permettant à l'ensemble des acteurs éducatifs d'être guidés dans la formation de jeunes citoyens ouverts sur le monde et aux autres, en proposant aux élèves parisiens un parcours éducatif cohérent de la maternelle jusqu'au lycée.

En réaffirmant les valeurs de Liberté, d'Égalité, de Fraternité, de laïcité, de tolérance et de respect, le PEDT confirme l'engagement de la Ville dans l'avenir de tous les jeunes Parisiens. La promotion des valeurs républicaines s'incarne dans la vie concrète des enfants parisiens qui doivent pouvoir les éprouver tout au long de leur parcours éducatif.

Ce PEDT se déclinera par exemple par l'introduction de nouvelles activités qui seront proposées avant et après la cantine : animations autour de la lecture, de la nutrition, de l'éducation au goût ou encore jeux pédagogiques encadrés.

L'école de secteur pour garantir l'égalité et la mixité

La sectorisation scolaire est un outil d'égalité et de mixité. La plupart des enfants ont pu être affectés dans leur école de secteur. Une attention particulière a été portée aux demandes de dérogations individuelles, en concertation avec les directeurs d'école, les inspectrices de l'éducation nationale et les représentants de fédérations de parents

d'élèves. Les comités de mai et juin 2016 ont permis de traiter 165 demandes de dérogations personnelles (191 demandes en 2015) en s'appuyant sur des critères objectifs et transparents définis collectivement dans une charte largement diffusée auprès des parents.

Près de 1,6 M€ de travaux pour améliorer les locaux dans 21 écoles

Le choix de maintenir un niveau d'investissement très important se traduit à nouveau en cette rentrée par 1 600 000 € dépensés durant l'été afin que 21 de nos écoles bénéficient de travaux de rénovation (ravalement de façades, rénovation de menuiseries, peintures, sanitaires...).

La rentrée des collégiens

Cet été, les collèges du 12^e ont bénéficié de 848 000 euros financés par le Département de Paris pour effectuer des travaux d'entretien et de rénovation. Parmi les nombreuses opérations réalisées, le désamiantage et la rénovation de deux salles de sciences du collège Germaine Tillion (montant de 380 000 euros) et la rénovation des sanitaires garçons du collège Courteline (montant de 150 000 euros).

L'appel à projets éducatif sur le thème "fraternité-laïcité" sera relancé en cette rentrée. Il a pour but de favoriser l'éducation civique, en particulier l'attachement aux valeurs de fraternité et de laïcité, de favoriser la découverte des institutions, des associations et des personnalités qui œuvrent concrètement autour de ces valeurs dans le 12^e mais également d'inciter les enfants et les adolescents de l'arrondissement à élaborer des projets dans le cadre scolaire ou périscolaire.

La lutte contre le décrochage scolaire et la déscolarisation est l'une des priorités de la politique éducative et du contrat de prévention et de sécurité de l'arrondissement. Le dispositif d'accueil d'élèves exclus temporairement a été étendu à l'ensemble des collégiens de l'arrondissement tout comme le développement des échanges en amont, pendant et en aval des exclusions temporaires.

Les études sur la restructuration du collège Courteline ont été achevées. Elle permettra notamment une extension de 4 divisions supplémentaires. Les travaux s'achèveront à la rentrée 2019.

Une cantine scolaire toujours plus bio

La Caisse des Écoles du 12^e poursuit cette année le service de repas de qualité (10 000 par jour) avec une part de produits BIO et labellisés en forte progression : de 33,7 % en 2015 à 50 % en 2016. La part de produit de saison est de 83% en 2016 (77% en moyenne à Paris). La Caisse des écoles s'appuie pour cela sur la compétence de ses personnels et la livraison des repas en liaison chaude, à partir de 12 centres de production de proximité.

De plus, dans un souci de qualité et dans le cadre du plan d'alimentation durable, des repas végétariens ont lieu une fois par semaine dans les écoles.

La Caisse des Écoles poursuit son travail pour simplifier les démarches des parents, avec la stricte utilisation du quotient CAF comme base de calcul pour l'attribution des tarifs aux familles et la facilitation des moyens de paiement des factures.

L'avenir de nos enfants passe par des projets structurants

Notre ambition pour l'école de la République nous incite à préparer l'avenir de nos enfants en leur garantissant le meilleur accueil possible dans toutes nos écoles.

Ainsi, les demandes d'autorisations administratives de la nouvelle école polyvalente de la rue de Picpus et de la restructuration du groupe scolaire Bignon/Elisa Lemonnier seront présentées lors de ce Conseil d'Arrondissement.

L'inscription obligatoire en centre de loisirs

Mise en place pour la première fois cet été, elle a permis une meilleure anticipation du nombre d'enfants accueillis par les équipes de la Ville. Cette inscription est désormais obligatoire pour les mercredis après-midi et toutes les vacances scolaires.

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Comme cela est le cas pour chaque premier conseil d'arrondissement de l'année scolaire, je vous propose que nous commençons par une communication sur la rentrée. Je laisse Monsieur TOUZET prendre la parole. Nous avons convenu d'un débat organisé sur ce sujet avec un certain nombre de délibérations rattachées à cette communication. Je proposerai donc de les voter à la suite de notre débat. »

M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Cette rentrée scolaire s'est globalement bien déroulée. Je commence par remercier les principaux responsables de cette réussite, c'est-à-dire les personnels de l'Education Nationale, les personnels de la Ville de Paris. Ce sont eux qui, au quotidien, font la réussite de la rentrée scolaire. Ils ont montré une fois de plus leur professionnalisme et leur investissement au service des enfants.

Je ne vais pas reprendre tous les points de la communication écrite, mais je vais en ressortir les principaux aspects. Je constate avec vous qu'il y a, dans le 12^e arrondissement, une stabilité des effectifs scolaires en maternelle et en élémentaire dans les écoles publiques. C'est une bonne nouvelle et c'est en contraste par rapport à la situation parisienne. Il faut savoir qu'à Paris, nous faisons face à une diminution des effectifs scolaires. Dans le 12^e arrondissement, la présence des familles demeure dynamique et cela se traduit par cette stabilité et, pour les années à venir, par des prévisions de hausse d'effectifs.

J'en profite pour introduire les délibérations. Nous préparons la hausse des effectifs dans les années à venir, notamment avec la transformation de l'ancien réfectoire rue de Picpus, en école polyvalente. Il y a déjà une école maternelle de 6 classes. Avec l'ajout des locaux de l'ancien réfectoire, nous aurons, pour 2019, une école polyvalente avec 6 classes élémentaires. Cela nous permettra, par un jeu de redécoupage de la sectorisation, d'absorber les nouvelles familles qui emménageront dans le quartier de la caserne de Reully.

Autre exemple d'anticipation, la délibération qui demande des autorisations administratives pour restructurer le groupe scolaire Bignon-Lemonnier. Il s'agit, dans un premier temps, d'y apporter diverses améliorations fonctionnelles qui permettront à plus long terme, de faire face à une éventuelle augmentation des effectifs de l'école.

Je parlais des effectifs stables pour la rentrée 2016. Ils nous ont permis d'avoir une amélioration des taux d'encadrement. C'est la principale bonne nouvelle de cette rentrée dans l'arrondissement. Nous avons des taux d'encadrement par les adultes qui sont en amélioration à la fois sur le temps scolaire et sur le temps périscolaire. Sur le temps scolaire, nous commençons enfin à ressentir les effets de l'investissement du Gouvernement depuis 2012 dans la création de postes. Pour 3 fermetures de classe, nous avons obtenu 5 ouvertures. Les taux d'encadrement sont aujourd'hui à 25,6 enfants en élémentaire et à 26,5 en maternelle. Le nombre de remplaçants a également été amélioré et cela va améliorer les conditions de travail dans les classes. Ce sont les résultats de l'investissement du Gouvernement dans l'embauche et dans la formation des enseignants, mais c'est aussi le résultat d'une discussion entre nous et l'Académie sur la carte scolaire.

Sur le temps périscolaire, nous avons obtenu une amélioration importante des taux

d'encadrement, dans le prolongement de la réforme. Désormais, ce sont tous les temps périscolaires qui sont déclarés à la direction départementale de la cohésion sociale. Désormais, chaque école du 12^e arrondissement dispose d'un Référent Éducatif Ville, d'un Référent Unique pour les temps périscolaires qui est déchargé d'enfants et qui peut se consacrer pleinement à l'organisation de ces temps. Là encore, des taux d'encadrement renforcés, puisque nous avons désormais systématiquement un animateur pour 18 enfants en élémentaire et en maternelle, un animateur pour 14 enfants. L'année dernière, dans certaines écoles, nous avons encore un animateur pour 30 enfants le midi. Le meilleur encadrement permet d'améliorer la qualité de ces temps. De nouvelles activités sur la pause méridienne. Le midi devient un temps plus calme. C'est une chose qui est particulièrement affirmée dans le nouveau Projet Éducatif de Territoire qui vient d'être signé entre la Ville de Paris, l'Académie et les différentes instances étatiques concernées, pour 2016/2019.

L'autre grand aspect de la rentrée scolaire est la priorité à la sécurisation des établissements scolaires. Nous venons d'avoir un temps d'hommage suite aux attentats de cet été ; concrètement, l'Etat a fait toute une série d'annonces, les ministères de l'Intérieur et de l'Education Nationale conjointement. Ces annonces sont déclinées à Paris. Après les attentats de 2015, à Paris, nous avons déjà mis en œuvre un plan de sécurisation des locaux scolaires (11 millions d'euros). D'autres travaux sont à venir. Pour cette rentrée, suite aux annonces du Gouvernement, c'est à l'extérieur qu'ont été renforcées les interdictions de stationner devant les écoles, 17 sites concernés dans le 12^e, avec des travaux qui seront mis en œuvre pour remplacer les barrières actuellement installées. Je laisserai Fabrice MOULIN développer ces questions. J'insiste sur le fait que ces questions de sécurité sont une dimension majeure en termes de sensibilisation et de formation des personnels. Nous y travaillons beaucoup avec la DASCO. J'y reviendrai si vous le souhaitez dans le cadre du débat.

Une dernière annonce importante pour cette rentrée, à savoir le passage dans nos cantines scolaires à 50% d'alimentation bio. C'était un objectif fixé par la Maire de Paris pour 2020. Nous y sommes déjà en 2016. C'est un effort continu dans la qualité des repas, qui fait d'ailleurs l'objet d'une délibération. Je laisse place au débat. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Monsieur TOUZET. Il est vrai que nous pourrions parler des heures de la rentrée scolaire. Madame HONORE. »

Mme Evelyne HONORE, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« J'aborde cette rentrée sous l'aspect de la restauration, puisque je suis ce sujet de près au sein du comité de gestion de la Caisse des Écoles. En lien avec le Plan Climat Energie de Paris, l'objectif de la Ville de Paris de servir, d'ici 2020, dans la restauration collective municipale, 50% d'alimentation durable, a été atteint en cette rentrée de septembre 2016 dans les établissements scolaires du 12^e arrondissement. L'alimentation durable correspond aux produits issus de l'agriculture biologique, les produits de saison, les produits labélisés rouge et labélisés pêche durable. En septembre 2015, nous nous approchions déjà de cet objectif et en 2016, il a été atteint.

Aux engagements de la restauration collective parisienne de bannir les OGM ainsi que les poissons pêchés en eaux profondes, l'utilisation de l'huile de palme, s'ajoutait le fait d'utiliser uniquement des œufs de poules élevées en plein air et de diminuer de 20% les produits carnés. C'est une voie sur laquelle la Caisse des Écoles s'est engagée en septembre 2015. En effet, dès 2015, un jour par semaine avec un repas sans viande était introduit dans les menus des écoles.

Je pense que nous ne pouvons que nous réjouir de la qualité du travail réalisé par la Caisse des Écoles sur la restauration collective. J'espère qu'en septembre 2017, ces

chiffres seront en augmentation et que nous nous rapprocherons du 50% bio dont Laurent parlait tout à l'heure. Je vous remercie. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Madame HONORE. Madame TAVAUX. »

Mme Isabelle TAVAUX, Conseillère d'arrondissement :

« Je voudrais revenir sur plusieurs points abordés dans cette communication. Non pas sur les ouvertures de classes car nous nous félicitons qu'elles aient pu aboutir suite aux mobilisations de nombreuses familles et d'enseignants. Non pas sur la baisse des effectifs car nous sommes heureux de constater que cela contribue à l'épanouissement des enfants, mais aussi à la sécurité des lieux d'enseignement. Mais plutôt sur la logistique interne de certains dispositifs et leurs dysfonctionnements.

Par exemple, le service Facile Famille qui est très utile pour régler les frais de toutes les activités des enfants ainsi que les centres de loisirs, imposent, depuis la rentrée, le tarif 10, le plus élevé, à toutes les petites sections de maternelle ou les nouveaux inscrits en élémentaire ainsi qu'aux enfants ayant bénéficié des centres de loisirs cet été. Nous espérons que tout va vite rentrer dans l'ordre sans impacter les usagers.

Autre dysfonctionnement. Aucun remboursement des repas du mois de juin ne peut être fait si l'enfant est entré en 6^{ème}. Sur la qualité des repas des cantines, vous vantez cette qualité et vous avez bien raison. Mais comment expliquer que les enfants des centres de loisirs cet été n'aient eu que des pommes à chaque dessert ? Les fruits sont certes bios, mais anormalement durs et donc délaissés par les enfants. C'est très bien de donner du bio, mais encore faut-il que les enfants mangent. C'est ce que l'on demande en premier lieu à la cantine. Le tarif des repas pour les tarifs 7 à 10 sont bien chers par rapport à la quantité dans l'assiette. Tout ceci nous laisse un peu inquiets quant à la future réforme et centralisation de la Caisse des Écoles.

Mais revenons un instant sur les temps périscolaires. Nous avons étudié avec grand intérêt les 259 pages du rapport de la MIE dont vous faisiez partie Madame la Maire, et nous avons beaucoup apprécié les progrès apportés à la formation des personnels intervenants dans le cadre des ARE ainsi qu'au contenu des ateliers. Les partenaires intervenants, pour la plupart fidèles depuis la création des activités périscolaires, ont apprécié d'avoir un référent par école, beaucoup moins que nous soyons restés sur ce taux d'encadrement de 1 pour 14 et de 1 pour 18, qui plus est en cette période d'insécurité et de plan Vigipirate renforcé. Mais leur inquiétude se porte surtout sur l'avenir de ces TAP qui vont être à nouveau totalement transformés. A partir de la rentrée 2017/2018, les prestataires et les partenaires de la Ville de Paris devront passer par le portail électronique comme pour les autres marchés de la Ville. Est-ce que ces activités resteront gratuites ? Est-ce que les professionnels des activités sportives ou culturelles devront forcément participer aux tâches de surveillance tant au goûter que sur la pause méridienne ? Pourquoi encore tant de changement si tout allait bien ? Mais nous aurons sans doute l'occasion d'y revenir lors d'un prochain conseil. Merci à vous. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. M. BONNET-OULALDJ. »

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« Je veux bien que nous nous félicitons de l'ouverture de 5 classes et de la baisse des effectifs moyens, mais cette baisse est liée à l'ouverture de ces classes. Nous sommes sur des moyennes de 27 à 26 enfants en maternelle, ce qui me paraît beaucoup, et dans certaines maternelles, nous avons des classes de 30 enfants. Lorsque l'on sait que les petites sections de maternelles doivent assurer la sieste et que nous avons des dortoirs parfois superposés, les conditions ne sont pas optimales. Lorsqu'on regarde les normes

qui sont imposées aux centres de loisirs, c'est un éducateur pour 14 enfants ou pour 18 enfants selon l'âge. Avoir 30 enfants dans une classe, c'est encore trop.

C'est la dernière rentrée du Gouvernement François HOLLANDE, qui avait annoncé 60 000 postes. Nous aurions pu espérer mieux. Et nous aurions pu espérer du personnel en renfort suite aux événements. Je veux bien que l'on fasse beaucoup de communication sur la sécurité, mais la meilleure sécurité, nous le savons, c'est le personnel, le nombre d'enseignants et la qualité de l'enseignement, notamment autour des valeurs de notre République, la laïcité, l'Égalité, la Fraternité et la Liberté. Le principal problème est l'égalité en fonction du lieu où les enfants vont à l'école.

L'un des engagements était d'accueillir les enfants âgés de 2,5 à 3 ans en première année de maternelle. Et on ne peut pas le faire partout. Je sais que la Maire du 12^e a beaucoup fait valoir cet aspect auprès du rectorat, notamment pour une classe à Carnot. Ce sont des objectifs qu'il faut que nous ayons à gauche puisque nous sommes confrontés à une situation qui va au cœur des valeurs de la République, l'école est la solution. Si nous n'investissons pas plus dans l'école en moyens humains, permettez-moi de vous dire que tout ce que l'on pourra mettre en plan sentinelle, en état d'urgence, nous en aurons encore pour longtemps afin de faire face aux problèmes auxquels nous sommes confrontés.

Il me reste 30 secondes pour vous dire du bien de la restauration scolaire. Nous sommes heureux que l'on puisse continuer à bien manger dans les cantines scolaires avec 50% de bio. L'une de mes propositions au Conseil de Paris pour créer des halles alimentaires, devrait nous donner un exemple pour travailler avec des producteurs franciliens et être sur des circuits courts et relocaliser la production. Dans la réforme que nous aurons à porter ensemble sur la restauration scolaire, je pense qu'il faudra regarder de près l'allotissement et faire travailler les artisans de notre arrondissement. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Mme MONTANDON. »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Comme l'a rappelé Madame TAVAUX, la baisse des effectifs est tout de même appréciable cette année, même si nous sommes encore au-dessus de l'OCDE. J'ai quelques questions complémentaires qui ne sont pas forcément dans la communication. La première concerne les points de sécurité dans le cadre de la réforme de la direction de la prévention et de la protection, la préfecture de police a demandé à la mairie d'assurer les points de sécurité école c'est-à-dire les passages piétons et traversées identifiées comme dangereuses. Je voulais savoir si dans le 12^e, vous étiez parvenus à organiser ce transfert de personnels et si l'ensemble des points jugé dangereux avaient été sécurisés.

En ce qui concerne les visiophones, 30 visiophones sur environ 80 établissements si on prend les maternelles et l'élémentaire. C'est un bon début, mais quelle est la progression envisagée au fur et à mesure de l'avancée des travaux ?

J'ai également une question sur la sectorisation. Nous avons pu voir dans le nouveau cadrage de sectorisation que, pour la route de Gravelle, future aire d'accueil des gens du voyage, la sectorisation serait dispatchée dans différentes écoles. Je voulais savoir quels moyens de locomotion avaient été prévus pour desservir l'aire d'accueil vers les écoles de l'arrondissement. Merci. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. M. MOULIN. »

M. Fabrice MOULIN, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Je vais faire un point sur les mesures de sécurité pour assurer la sécurité des enfants maintenant. Suite aux attentats meurtriers du 13 novembre 2015, la Maire de Paris a pris la décision de renforcer la sécurité des établissements scolaires. De nombreuses écoles du 12^e ont fait l'objet d'une sécurisation suite au déblocage par la Maire de Paris d'un fonds dédié de 11 millions d'euros. Ce fonds a été utilisé pour l'installation de visiophones à la porte des établissements, pour créer des dispositifs anti-intrusion, d'occultation des parois vitrées, d'opacification clôtures. Autant de travaux effectués en fonction de la situation des locaux. Nous avons mis en place des dispositifs complémentaires de sécurisation comme la suppression des places de stationnement devant les écoles. Toutes les écoles du 12^e ont établi un plan de mise en sûreté l'an dernier.

Cependant, le risque terroriste persistant cet été a contraint l'Etat et les collectivités territoriales à renforcer le dispositif de sécurité dans les établissements scolaires pour la rentrée 2016. Suite à l'attentat du 14 juillet à Nice, une circulaire adressée au préfet et au recteur, a donné une priorité absolue à la sécurisation des écoles et des établissements scolaires. Une montée en puissance de la collaboration entre les ministères de l'Education Nationale et de l'Intérieur répond à l'actualisation nécessaire des plans de mise en sûreté réalisés en 2015. Le préfet de police a convié à cet effet, tous les maires d'arrondissement pour une réunion sur la sécurisation des écoles parisiennes et a annoncé un certain nombre de mesures. Une attention particulière est réservée aux abords des écoles pour renforcer la surveillance sur la voie publique. Même si la mairie avait pris des dispositions, l'interdiction de stationner devant les établissements a été renforcée par arrêté préfectoral, ce qui concerne 17 sites dans notre arrondissement. Je ne vois pas quel élu pourrait se plaindre d'une telle mesure qui vise à assurer la sécurité des enfants.

La circulaire du 29 juillet à l'attention des préfets apporte un certain nombre de nouveautés, des réunions entre les parents d'élèves et la communauté éducative. Un certain nombre d'informations sont sur le site du ministère. La mise à disposition du service info sécurité pour dresser les audits de sécurité au sein des établissements, l'identification des travaux prioritaires en matière de sécurité dans les établissements scolaires, l'organisation de trois exercices d'évacuation au minimum au cours de l'année dont au moins un simulant un attentat intrusion. Des consignes pour demeurer attentif à tout signal pouvant indiquer la radicalisation d'un élève.

La Ministre de l'Education Nationale a annoncé le 24 août, un renfort du dispositif et de nouvelles mesures avec la mise en place de patrouilles mobiles en contact avec un référent par établissement, en remplacement de l'opération sentinelle dont les forces armées étaient fixes. L'ouverture d'une cellule académique de gestion de crise dans chaque rectorat, des référents sûreté y participeront. Le déploiement de correspondants sûreté des écoles au sein des commissariats. La création d'un système de référencement des numéros de téléphone sur les portables des enseignants en cas de crise. La ministre a également annoncé l'ajout de 50 millions d'euros supplémentaires au fonds interministériel de prévention de la délinquance à destination des collectivités territoriales pour assurer la mise en place de ces nouvelles mesures.

Au niveau de la Ville et de la Mairie, nous achevons le plan de sécurisation des écoles avec la possibilité de faire remonter de nouvelles demandes de travaux et d'adapter en fonction des situations.

Il y a un ajustement avec des vacataires qui sont désormais sur tous les points école. Quelques ratés ont été signalés, des absences pouvant être dues à des maladies. A ce moment-là, des dispositifs sont mis en place avec des vacataires volants. Je ne sais pas comment on les appelle mais ils sont amenés à intervenir dans les écoles. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Une dernière intervention de M. BOUIGUE. »

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Merci Madame la Maire. Vous savez que les écoles et établissements scolaires du 12^e arrondissement sont aussi concernés par le budget participatif. Je rappelle que vous aurez sur le bulletin de vote, que vous découvrirez le 16 septembre, 7 projets concernant la dimension éducative avec plus d'une trentaine d'établissements concernés. Pour éviter la concurrence entre les établissements et permettre qu'ils soient rassemblés, ces projets font l'objet d'une co-construction entre les associations de parents d'élèves et la communauté éducative. Certains sont des projets d'innovation et d'autres sont des projets d'investissement dans le matériel et la rénovation des équipements. Ils ne concurrencent pas le budget prévu chaque année par la Ville de Paris mais viennent accélérer certains projets qui peuvent ainsi être projetés plus rapidement. C'est environ un budget global de 2,3 millions d'euros pour l'ensemble des projets éducatifs. C'est une belle nouveauté.

Au mois de juin dernier, les enfants ont voté pour des projets dans les écoles. C'est le budget participatif écoles, et les résultats seront annoncés par la Maire de Paris, le 5 octobre prochain en même temps que ceux du budget participatif général parisien. C'est une belle manière de s'approprier le budget participatif et de le rendre plus concret dans les établissements avec la communauté éducative et les enfants. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. M. TOUZET pour répondre aux questions. »

M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Madame MONTANDON, vous avez raison, c'est la Ville qui va reprendre progressivement la responsabilité de l'ensemble des points école. Dans le 12^e, il n'y avait que 3 points école qui étaient gérés par la préfecture de police. Pour le moment, elle les conserve mais ils seront repris par la Ville à terme. Sur l'ensemble des autres points école, nous avons effectué une priorisation avec des postes de vacataires, et nous travaillons sur la question du recrutement car ce sont des postes avec des horaires qui ne sont pas très attractifs. L'enjeu principal pour nous est d'arriver à recruter sur l'ensemble des points école qui ont besoin de vacataires.

Nous avons terminé la campagne d'équipement en visiophones. Ce sont les 30 écoles où il n'y avait pas de visibilité satisfaisante depuis la loge du gardien vers l'extérieur. Dans les autres écoles, la visibilité était satisfaisante et tout le monde a considéré qu'il n'était pas utile de les équiper.

Sur l'aire d'accueil des gens du voyage, vous avez noté que les écoles du 12^e sont éloignées de ce lieu. Il faut reconnaître que les écoles les plus proches sont celles de Saint-Maurice et de Joinville-le-Pont. Hélas, ces communes ont très mal accueilli l'aire d'accueil des gens du voyage. Ils ne sont pas du tout dans la logique de proposer la scolarisation de ces enfants dans leurs écoles. Nous avons décidé de nous donner la possibilité de scolariser ces enfants sur toutes les écoles du 12^e, ce qui permettra un

travail en dentelle pour identifier ce qui est le plus pratique pour les familles. Cette aire d'accueil est destinée à des familles dont un membre est hospitalisé à Paris. Ces familles auront besoin d'aide pour la scolarisation de leurs enfants. Cela ne représentera probablement pas beaucoup d'enfants. Ce sera un travail sur les moyens de transports existants, le covoiturage. Pour nous, c'est tout nouveau mais nous allons essayer de faire au mieux pour accompagner ces familles.

Madame TAVAUX, j'ai l'impression que vous avez été sollicitée sur un certain nombre de situations particulières que vous érigez en cas général. Ce n'est pas le cas. Si je prends Facile Famille, évidemment, nous n'imposons pas le tarif 10 à tous les nouveaux inscrits, surtout pas. D'ailleurs, ce n'est pas Facile Famille qui fait la tarification mais la Caisse des Écoles du 12^e. Il suffit d'amener une attestation de tarif CAF ou ses revenus, pour obtenir une tarification adaptée à son quotient familial. Si une ou deux situations individuelles ont posé problème cet été, n'hésitez pas à les envoyer vers la Caisse des Écoles ou vers moi-même, afin que nous puissions régler les situations le plus vite possible. Mais n'en faites pas une généralité.

Peut-être que dans une cantine cet été, il y a eu des pommes pendant quelques jours. Je ne sais pas. Une rupture de stock. Mais n'en faites pas une généralité, y compris sur la quantité dans les assiettes. Madame la Maire et moi-même sommes allés dans un certain nombre de centres de loisirs cet été. Nous avons mangé, nous suivons les menus et nous n'avons pas eu de remontée de ce type. Si certaines personnes se plaignent auprès de vous, n'hésitez pas à nous le dire afin que nous puissions identifier les choses.

Vous faites référence à la réforme de la restauration scolaire. Justement, ces questions de menus resteront à l'échelle de l'arrondissement. Ils ne seront pas impactés par la réforme de la restauration scolaire. J'approuve complètement l'objectif que M. BONNET-OULALDJ sur les circuits courts. C'est une question que nous nous posons déjà dans le 12^e dans la manière dont nous élaborons nos marchés publics.

Vous avez mentionné la MIE du Conseil de Paris qui a produit un rapport très utile, présidé par M. MENGUY, conseiller de Paris du 15^e et rapporté par la Maire du 12^e. Il s'appuyait notamment sur une enquête de la CAF qui disait que 80% des familles parisiennes étaient satisfaites du périscolaire parisien. Mais cela n'a pas empêché la MIE de faire beaucoup de propositions pour encore améliorer ce périscolaire.

Pas d'inquiétude Madame TAVAUX sur les ateliers périscolaires. J'ai eu du mal à comprendre votre raisonnement. Vous évoquez un point très particulier sur la façon dont les associations vont postuler aux marchés publics afin de pouvoir effectuer des ateliers périscolaires dans les 3 ans à venir. Et vous en tirez une inquiétude sur l'organisation des ateliers. La MIE a montré que globalement ces ateliers fonctionnaient bien. Il ne s'agit surtout pas de bouleverser leur fonctionnement. Les pistes vont dans le bon sens et pas du tout dans le sens de l'inquiétude que vous évoquiez. J'en profite pour indiquer que les associations sont accompagnées et vont l'être jusqu'à la fin 2016 par la DASCO, par la Maison Des Associations afin de pouvoir postuler dans les meilleures conditions à ce marché public. En même temps, la Ville a tâché de simplifier les procédures. La DASCO et la Maison Des Associations mettent en place des outils, organisent des réunions pour accompagner les associations afin que les choses se passent le plus simplement possible.

M. BONNET-OULALDJ, vous avez raison, une classe de 30 enfants en maternelle, ce n'est pas satisfaisant. Mais l'enseignant n'est pas seul. Je rappelle qu'en maternelle, nous avons des ASEM qui ont un rôle essentiel. La Ville met à disposition un ASEM. C'est un appui considérable pour les enseignants en maternelle, même s'il est vrai qu'on peut aller jusqu'à 30 enfants.

Vous laissez entendre que l'Etat n'a pas assez embauché. J'ai l'impression que depuis 2012, l'Etat est à son maximum en termes de capacité d'embauche. Nous mettons beaucoup de postes ouverts aux concours. Nous avons parfois du mal à les pourvoir dans certaines disciplines. Il faut que la formation suive derrière. Je suis assez impressionné par l'effort considérable effectué pour améliorer la qualité et le recrutement dans ce service public.

Vous avez raison d'insister sur l'accueil des moins de 3 ans. Madame la Maire est très attachée à cette question et moi aussi. Nous poussons beaucoup dans ce sens. Ce n'est pas simplement une question de moyens. Aujourd'hui, le ministère et le rectorat sont prêts à mettre des moyens, en tout cas en éducation prioritaire. C'est aussi une question de culture pédagogique. Il faut qu'il y ait un projet des enseignants dans l'école pour ouvrir une classe de moins de 3 ans. Beaucoup d'enseignants et d'inspecteurs ne sont pas encore dans cette culture d'accueillir les moins de 3 ans. Il y a un gros effort à faire dans ce sens. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup M. TOUZET pour ces réponses très précises. Je confirme que nos ateliers resteront gratuits. Au-delà des effectifs et des ouvertures de classe, j'insiste sur le fait que nous allons avoir dans l'académie de Paris, 30 postes supplémentaires affectés au *pool* des remplaçants. C'est la première fois depuis très longtemps. Cela va bénéficier à toutes les écoles. J'en profite pour remercier l'ensemble des personnels qui se sont mobilisés pour cette rentrée scolaire, en particulier en mairie d'arrondissement. Je suis fière de la manière dont nous avons collectivement préparé cette rentrée. »

- DASCO 20160137 : Ressort des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2017-2018.

M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Votants : 27 dont 2 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 2 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
04 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir
02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-0122 AVIS)

- DASCO 20160128 : Caisse des Ecoles du 12^e arrondissement. Subvention d'un montant de 146.756 euros et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.

M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Votants : 27 dont 2 pouvoirs

Pour : 23 voix dont 1 pouvoir :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 04 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

Délibération adoptée à *la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-0123 AVIS)

- DJS 20160259 : *Signature de conventions avec 20 caisses des écoles en vue de la restauration des écoles municipales des sports organisées du 1^{er} décembre 2016 au 30 novembre 2017.*

M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Votants : 27 dont 2 pouvoirs

Pour : 23 voix dont 1 pouvoir :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 04 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

Délibération adoptée à *la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-0124 AVIS)

- DFPE 20160178 : *Soutien à la fonction parentale. Resserrer les liens entre les familles et l'école. Subventions d'un montant de 51.750 euros et conventions avec 6 associations pour leurs actions dans le 2^e, 10^e, 12^e, 14^e, 15^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements.*

M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Votants : 27 dont 2 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 2 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
04 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir
02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-0125 AVIS)

- DPA 20160059 : Ecole maternelle sise 45 rue de Picpus à Paris 12^e arrondissement. Mise en polyvalence. Dépôt des autorisations administratives.

M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Votants : 27 dont 2 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 2 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
04 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir
02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-0126 AVIS)

- DPA 20160069 : Ecoles maternelles du 12^e arrondissement. Création d'auvents.
Dépôt des autorisations administratives.

M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Votants : 27 dont 2 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 2 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
04 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir
02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-0127 AVIS)

- DPA 20160070 : Groupe Scolaire Bignon Lemonnier à Paris 12^e arrondissement.
Restructuration. Dépôt des autorisations administratives.

M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Votants : 27 dont 2 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 2 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
04 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir
02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-0128 AVIS)

Communication sur le nouveau contrat de prévention et de sécurité d'arrondissement.

M. MOULIN, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Assurer la sécurité et la tranquillité de tou-te-s les habitant-e-s, dans l'ensemble des quartiers, est une priorité de la Mairie d'arrondissement. La signature du Contrat de Prévention et de Sécurité d'Arrondissement, en déclinaison du nouveau Contrat parisien adopté il y a un an, confirme la mobilisation et la coordination de tous les acteurs par la Mairie d'arrondissement, autour de cet enjeu majeur. Le Commissariat d'arrondissement, représentant la Préfecture de Police, le substitut du Procureur de Paris, représentant le Parquet, l'Éducation Nationale et la Préfecture de Région sont co-signataires du Contrat.

La co-construction du nouveau Contrat de prévention et de sécurité d'arrondissement s'est déroulée tout au long des années 2015 et 2016, marquées l'une et l'autre par de terribles attaques terroristes. Tous les acteurs ont eu à cœur d'intégrer à la réflexion ce nouveau contexte si particulier. Ainsi, le Conseil de Paris a voté des crédits importants permettant de mettre en place les équipements complémentaires jugés nécessaires à la sécurisation des usagers et des personnels. En 2016, la Ville de Paris a consacré 361 M€ au financement de ses actions de sécurité et de prévention. Elle a notamment attribué une subvention de 285 M€ à la Préfecture de Police en lui fournissant ainsi près d'un tiers de son budget total. Dans le 12^e, ce sont ainsi plus de 40 établissements scolaires, sportifs, culture et d'accueil de la petite enfance qui ont pu bénéficier de travaux de sécurisation (installation de visiophones, d'alarmes, renforcement de clôtures, opacification de fenêtres, suppression des places de stationnement à proximité des sites, etc.). Des aménagements supplémentaires pourront d'ailleurs être mis en œuvre dans le cadre de la transmission de nouveaux besoins de sécurisation. Les conditions d'organisation des manifestations dans l'espace public intègrent désormais les nouveaux risques auxquels nous sommes confrontés.

1- La co-construction du nouveau contrat par tous les acteurs en associant les habitants

La sécurité doit être co-construite et co-produite, dans le respect des responsabilités et compétences de chaque acteur, mais avec l'objectif d'une plus grande efficacité issue de la coordination des interventions. Depuis un an, municipalité, police, justice, associations, bailleurs, conseillers de quartier... ont travaillé ensemble pour établir un diagnostic de la situation et définir les actions prioritaires pour la période 2016-2020.

Par l'intermédiaire des huit Conseillers de quartier membres du Conseil de Sécurité et de Prévention d'Arrondissement - comme nous l'avons souhaité lors de son installation en 2014 - et des élus de la majorité et de l'opposition qui y siègent, les habitants ont été associés à la démarche. Le nouveau Contrat d'arrondissement reflète ainsi la réalité de vie des habitants, dans les différents quartiers de notre arrondissement.

Ce groupe de travail élargi a déterminé, à partir des orientations du contrat Parisien et du diagnostic local, une stratégie globale reliant prévention et sécurité. Indissociables, ces deux dimensions trouvent désormais leur place dans une démarche inédite, cohérente et pragmatique.

2- De nombreuses actions nouvelles depuis 2014

Avec les partenaires jeunesse

Depuis avril 2014, la Mairie du 12^e a pu compter sur de nombreux partenaires jeunesse pour prévenir la délinquance et assurer la tranquillité publique.

Après la fusion avec Cap 2000, le rapprochement des Clubs de prévention spécialisée Feu Vert et Soleil, engagé depuis quelques mois et devant aboutir à la fin du mois de septembre 2016, permettra une meilleure couverture des différents quartiers de notre arrondissement et renforcera la continuité et la cohérence des interventions. La Fondation jeunesse Feu Vert est un acteur de la protection de l'enfance reconnu, disposant d'une solide expérience et de moyens conséquents, qui aura à cœur d'accompagner les jeunes à mieux s'insérer dans notre société.

Plusieurs actions ont été menées récemment dont un projet visant à travailler sur le rapport entre les jeunes et la police, tenant ainsi compte d'un dialogue parfois difficile. 15 jeunes ont par exemple participé à un parcours de prévention routière, organisé par la prévention spécialisée et la Mission Prévention et Communication du commissariat. A l'occasion de ce projet, les jeunes ont pu rencontrer des agents de la Police nationale ainsi que des Pompiers de la Caserne Chaligny et expérimenter les conditions d'intervention de ces professionnels en cas d'accidents.

Les 6 Centres Paris Anim' de notre arrondissement développent par ailleurs plusieurs projets en faveur des jeunes en demande d'accompagnement. La mise en place d'un Point Information Jeunesse au Centre d'Animation Maurice Ravel dans le quartier de la Porte de Vincennes, l'ouverture depuis le 1^{er} septembre 2016 du local inter-associatif jeunesse de la rue Decaen dans le quartier Vallée de Fécamp ainsi que les créations de postes dans ces équipements ont renforcé notre dispositif jeunesse d'arrondissement très récemment.

Dans le même temps, l'ouverture souple des équipements jeunesse a été généralisée afin d'encourager la mise en place de lieux d'accueil des jeunes sans activité prédéfinies. A titre d'exemple, en 2015, 14 « nocturnes » ont été organisées dans le Centre d'animation Montgallet accueillant plus de 500 jeunes. Cet accès libre, nous le développons aussi dans nos infrastructures sportives afin de permettre une pratique libre et adaptée aux usages des jeunes Parisiens.

C'est cette coordination de tous les acteurs que nous voulons renforcer avec le nouveau contrat de prévention et de sécurité de notre arrondissement.

Avec les directions de la Ville

Avec la Direction de la Prévention et de la Protection, récemment renommée Direction de la Prévention, de la Sécurité et Protection (DPSP), nous avons étendu dès 2014 le périmètre des correspondants de nuit au quartier Jardin de Reully. Ces médiateurs, assurent une présence préventive et bienveillante dans l'espace public, chaque jour, de 16h à minuit. Accompagnement des personnes âgées, veille, signalement des dysfonctionnements, orientation des personnes sans abri, résolution de petits conflits, autant de missions qui contribuent à apaiser nos quartiers.

La Ville de Paris a souhaité accentuer ses interventions en matière de lutte contre les incivilités, avec la création, adoptée en juin dernier par le Conseil de Paris, de la nouvelle brigade de lutte contre les incivilités. Ce sont ainsi plus de 1900 agents municipaux affectés à cette brigade qui contribueront par des actions de prévention, de médiation, de dissuasion et de verbalisation à la tranquillité des Parisiens. Ce doublement du nombre d'agents verbalisateurs s'accompagne de la création d'une équipe d'intervention qui pourra agir sur les situations d'urgence 24h/24h. Autant de personnels déployés pour accompagner le travail de la Préfecture de Police et lui permettre de se concentrer sur ses missions de maintien de l'ordre et de lutte contre la délinquance. Sans doubler ni doubler la Préfecture de Police, nous inscrivons cette réforme dans une démarche de complémentarité adaptée à la situation particulière de Paris.

Il s'agit de la première étape du processus de rationalisation qui doit se poursuivre dans le cadre de la loi sur le statut de Paris pour aboutir au transfert de certains agents aujourd'hui employés par la Préfecture de Police.

Avec les bailleurs

Dans le cadre de la priorité donnée au logement à Paris et dans l'arrondissement, nous avons souhaité mettre en place depuis 2014 une nouvelle démarche en faveur de la qualité du cadre de vie. Les Comités Locaux de l'Habitat permettent désormais un dialogue resserré et constructif dans les résidences d'habitat social entre les locataires et leurs bailleurs, en y associant les partenaires locaux (commissariat, associations de quartier, services sociaux, etc.). Ainsi, 5 Comités Locaux de l'Habitat ont déjà été créés dans les résidences Erard-Charenton, Villiot-Râpée, Contenot, Lamoricière-Carnot et 107 Reully, permettant une mobilisation de tous les acteurs et la coordination de leurs interventions au bénéfice de l'amélioration du cadre de vie.

3- Un nouveau plan d'actions, de nouveaux moyens pour la période 2016-2020

Le diagnostic local de prévention et de sécurité

Le nouveau plan d'action de notre Contrat s'appuie sur un diagnostic partenarial de prévention et de sécurité. Celui-ci met en avant les éléments suivants sur l'année 2015 :

- Les indicateurs de violences urbaines sont en baisse (-18,49%). Cette évolution très positive de la physionomie va de pair avec l'engagement des différents acteurs sur des missions devenues prioritaires (mobilisation renforcée au parc de Bercy, à Erard-Rozanoff comme à l'Opéra-Bastille).
- Les atteintes volontaires à l'intégrité physique augmentent de 18,8 % mais sont surtout le fait de violences physiques non crapuleuses pour lesquelles la prévention reste la plus difficile s'agissant pour la plupart de différends entre des personnes qui se connaissent. Les violences crapuleuses, quant à elles, sont stables tandis que les vols avec violences commis à l'encontre des établissements privés, des particuliers ou sur la voie publique baissent de 10 faits soit -0,94 % en comparatif annuel.
- Nous pouvons également observer la forte augmentation des plaintes liées à des violences sexuelles (+ 182 faits) en un an. Ce chiffre s'explique par un partenariat renforcé impulsé par la Mairie d'arrondissement avec les associations de défense des personnes prostituées, les incitant davantage à déposer plainte, notamment grâce à la mise en place d'un accueil adapté au sein du commissariat du 12^e arrondissement.
- Les vols avec violences sans arme à feu demeurent relativement stables (-1,69%), tandis que les vols à main armée sont en augmentation (+ 18 faits). Mais cette augmentation importante tient à l'action de deux individus, interpellés par le commissariat, auteurs de plus d'une vingtaine de vols commis sous la menace de couteau à l'encontre de plusieurs personnes prostituées du bois de Vincennes. Les autres vols à main armée ont concerné de petits commerces de proximité, situés dans le quartier Erard-Rozanoff. Pour autant, le commissariat du 12^e arrondissement a procédé à plusieurs interpellations ayant permis, au cours du 2^e semestre 2015, d'y mettre un terme.

Nous pouvons ainsi nous satisfaire d'une baisse de -21,8% du nombre de mineurs mis en cause en 2015 avec -80 % des faits de trafic et de revente de stupéfiants. Toutefois, malgré ces évolutions rassurantes, nous maintiendrons notre vigilance particulière qui s'exerce sur le quartier Erard-Rozanoff autour d'une dizaine de jeunes et pour lequel nous avons déjà commencé à expérimenter une cellule de veille territoriale, nouvel outil de notre Contrat.

Le plan d'action

Le plan d'actions 2016-2020 s'organise autour de trois objectifs prioritaires déclinés en 13 fiches-actions : la prévention de la délinquance des jeunes, la protection des personnes vulnérables et l'amélioration de la tranquillité publique.

Sans se substituer à l'action indispensable de la police nationale (dont les effectifs ont été sensiblement revalorisés à Paris et dans le 12^e suite aux décisions nationales) mais en voulant mieux l'articuler, ce nouveau Contrat propose une réponse globale et ambitieuse à toutes les formes d'insécurité auxquelles il convient en permanence de s'adapter.

Parce que ce contrat se veut le reflet de l'évolution des usages et des besoins, il apporte des réponses concrètes aux nouveaux phénomènes ou au développement de certaines situations. Ainsi, de nouvelles fiches visent par exemple à lutter contre la délinquance des bandes, à développer la coordination des actions dans le Bois de Vincennes, avec les communes riveraines, ou encore à lutter contre les nuisances des activités sur les quais de Seine sur les rives droite et gauche.

La prévention de la délinquance

Le premier axe de ce Contrat vise à prévenir la délinquance des jeunes à travers la primauté d'une réponse éducative sur une réponse pénale.

Le nouveau Contrat d'arrondissement engage ainsi la création de cellules d'échange d'informations nominatives pour mineurs en difficulté. Ce nouvel outil permettra un partage d'information loyal pour traiter les actes d'« infra-délinquance » et les comportements présentant un risque de basculement dans la délinquance. Parallèlement, le nombre de structures jeunesse accueillant des collégiens exclus temporairement sera doublé. Enfin, de nouvelles actions de promotion de la citoyenneté et de la laïcité seront développées.

De plus, un travail essentiel a été mené dans le cadre du Plan de lutte contre les discriminations du 12^e arrondissement, en lien avec les acteurs de l'éducation, de l'économie, de l'emploi et de l'insertion professionnelle. Le dispositif « Un stage de 3^e pour tou-te-s » a ainsi été lancé en 2015 pour faciliter l'accès de tous les jeunes de l'arrondissement, en particulier ceux dépourvus de réseau, au stage obligatoire en classe de troisième.

Protéger les personnes vulnérables, lutter contre les violences faites aux femmes, les violences intra familiales et renforcer l'aide aux victimes

La protection des personnes vulnérables sera amplifiée dans la période 2016-2020. Depuis 2009, la création d'un maillage suffisamment dense de professionnels permet d'assurer aux victimes un accueil, une orientation et une prise en charge à chaque étape de leurs démarches. Les modalités de dépôt de plainte au commissariat ont été améliorées, les agents d'accueil de la Mairie ont été formés et le réseau d'aide aux victimes a édité une plaquette d'information complète. Une réponse globale a été construite dans la durée pour permettre aux différentes victimes de sortir du silence, de l'isolement et de la violence. Ces actions ont notamment porté leurs fruits au sein de la coordination prostitution avec la mise en place d'un référent au commissariat pour permettre l'accès au droit et faire le lien avec les associations et les personnes prostituées victimes d'agressions.

Améliorer la tranquillité publique

L'amélioration de la tranquillité, nouvel axe de ce Contrat, se traduira d'abord par le développement de groupes de travail territorialisés. La mise en place d'une procédure efficace et commune de transmission d'information entre les partenaires, afin

d'élaborer, à l'échelle d'un quartier, une connaissance précise et actualisée, permettra d'être plus réactifs et précis dans la mise en place de moyens d'action. C'est dans ce même esprit que sera développée une fiche-action dédiée à la sécurisation et la tranquillité des grands ensembles immobiliers en favorisant la transmission d'information et la réalisation d'audits de sécurité.

Le développement de la video-protection est par ailleurs poursuivi au niveau Parisien, et se traduira par l'implantation de 11 nouvelles caméras dans le 12^e arrondissement dans les prochains mois.

Enfin, la réforme du statut de Paris impulsée par la Maire de Paris fin 2015, prévoit que la Collectivité parisienne puisse retrouver certaines des compétences de police administrative aujourd'hui dévolues à la Préfecture de police, ainsi que le pilotage des Agents de surveillance de Paris. Les pouvoirs d'intervention de la Ville et de la Mairie d'arrondissement se trouveraient ainsi renforcés dans les prochaines années permettant une meilleure réactivité et efficacité.

De nombreux moyens nouveaux sont donc mobilisés à Paris et dans le 12^e arrondissement pour garantir à chacune et chacun de nos concitoyens le droit fondamental à la sécurité.

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous avons enfin l'opportunité de vous présenter cette communication. C'est un travail partenarial que nous réalisons à la fois avec le parquet et la préfecture de police de Paris et l'Education Nationale. Nous attendons leur validation pour vous présenter ce nouveau contrat. »

M. Fabrice MOULIN, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Vous l'avez dit, cette communication est l'aboutissement d'un processus d'élaboration du contrat de prévention et de sécurité dans un contexte particulier depuis l'année 2015. Nous allons aboutir à la signature de ce contrat par les partenaires. Tout au long de ce processus, nous avons pu anticiper et mettre en place un certain nombre de mesures qui figurent dans les fiches actions du futur contrat. Assurer la sécurité et la tranquillité de tous les habitants dans l'ensemble des quartiers est une priorité de la mairie d'arrondissement. Une priorité partagée par nos partenaires dans ce processus de coproduction de cette politique et de ce contrat. La signature du contrat de prévention et de sécurité de l'arrondissement est une déclinaison du contrat parisien adopté il y a un an et il confirme la mobilisation, la coordination de tous les acteurs autour de cet enjeu majeur. Le commissariat qui représente la préfecture de police, le substitut du procureur de Paris représentant le Parquet, l'Education Nationale et la préfecture de Région, sont tous cosignataires de ce contrat.

La co-construction de ce contrat s'est établie dans un contexte 2015/2016 marqué malheureusement par de terribles attaques terroristes. Tous les acteurs ont pris en compte cette dimension dans le travail d'élaboration du contrat, chacun dans son domaine de compétence. La Ville de Paris a pris ses responsabilités. Le Conseil de Paris a voté des crédits permettant la sécurisation d'équipements. En 2016, il faut noter que la Ville de Paris a consacré 361 millions d'euros au financement des actions de sécurité et de prévention. Elle a attribué une subvention de 285 millions d'euros à la préfecture de police en lui fournissant près d'un tiers de son budget total. Dans le 12^e, ce sont les écoles mais aussi des établissements sportifs, culturels, et de petite enfance. Plus de 40 ont pu bénéficier de travaux de sécurisation. Les conditions d'organisation de manifestation dans l'espace public intègrent désormais les nouveaux risques auxquels nous sommes confrontés.

Je laisserai mon collègue M. PEUTILLOT aborder plus longuement le processus qui a permis avec les institutions, les associations mais aussi avec les habitants, d'élaborer ce contrat. Avec les partenaires jeunesse, nous avons ces dernières années mis en place un certain nombre de mesures pour prévenir la délinquance et assurer la tranquillité publique. Nous avons eu un certain nombre d'évolutions dans le paysage avec une fusion de Cap 2000 et de Feu Vert dont le territoire d'intervention va être élargi à l'ensemble de l'arrondissement, ce qui nous permettra une meilleure couverture des différents quartiers et renforcera la continuité et la cohérence et l'efficacité de ces interventions. Rappelons que la fondation jeunesse Feu Vert est un acteur majeur et reconnu de la protection de l'enfance qui dispose d'une solide expérience. Le processus de prise en charge de l'ensemble du territoire de l'arrondissement sera effectif à la fin du mois de septembre.

Je laisserai ma collègue Madame TAIEB, aborder les actions que nous faisons avec les partenaires jeunesse de l'arrondissement. Nous avons une nouvelle Direction de la Prévention et de la Sécurité qui remplace l'ancienne DPP. La mise en place en cette rentrée, de 1 900 agents municipaux affectés à une brigade de lutte contre les incivilités. Ils contribueront par des actions de prévention, de dissuasion et de verbalisation à la tranquillité des Parisiens. Ils seront épaulés par une équipe d'intervention de Paris qui pourra agir 24/24 heures. Rappelons que nos correspondants de nuit qui assurent une présence bienveillante et préventive dans notre arrondissement, ont vu leur périmètre d'action s'étendre.

Avec les bailleurs sociaux, nous avons déjà mis en place des comités locaux de l'habitat que nous retrouvons dans les fiches actions du contrat. 5 comités locaux de l'habitat dans les résidences Erard-Charenton, Villiot-Râpée, Contenot, Lamoricière-Carnot et 107 Reuilly afin de mobiliser et de coordonner l'action de tous les acteurs. La Maire les préside avec ma collègue Madame SLAMA pour le logement.

Le futur contrat s'appuie aussi sur un diagnostic local de prévention et de sécurité qui a été effectué sur l'année 2015 par la préfecture de police dont c'est la compétence. Je vais revenir rapidement sur les chiffres de la communication. Les indicateurs de violence sont en baisse. C'est une évolution positive de la physionomie de l'arrondissement. Les atteintes volontaires à l'intégrité physique augmentent mais on parle d'atteintes non crapuleuses entre personnes qui se connaissent. Ce sont les plus difficiles à prévenir. Les violences crapuleuses sont quant à elles stables. On observe une forte augmentation des plaintes liées aux violences sexuelles qui sont dues avant tout à une action incitant au dépôt de plainte, ce qui fait augmenter les pourcentages. Les vols avec violence sans arme à feu demeurent relativement stables bien qu'on déplore une augmentation des vols à main armée. Une petite équipe a été interpellée par le commissariat. Nous avons donc mis un terme à ce crime.

Nous avons des points de vigilance sur les cambriolages. Nous ne pouvons pas nier qu'il y a une augmentation des cambriolages. Nous mobilisons la police sur ces actions. Une vigilance particulière dans le quartier Erard-Rozanoff autour d'une dizaine de jeunes. Nous y reviendrons. Dans les fiches actions, nous avons mis en place un certain nombre d'actions, notamment une cellule de veille territoriale.

Les trois objectifs du plan qui se déclinent en 12 fiches actions : la prévention de la délinquance des jeunes, la protection des personnes vulnérables, et l'amélioration de la tranquillité publique. Nous allons mettre en place la création de cellules d'échange d'informations nominatives pour les mineurs en difficulté. Je ne vais pas revenir sur l'action des structures jeunesse. Nous avons une fiche action pour la promotion de la citoyenneté et de la laïcité. Nous allons mettre en place un rallye citoyen. Il est demandé à tous les acteurs de l'arrondissement de veiller à ce que tout signe de radicalisation soit signalé par chacun des acteurs sollicités. Un plan de lutte contre les discriminations dans le 12^e a été mis en place avec un dispositif pour donner des stages

de 3^{ème} à tous les collégiens de l'arrondissement. Protéger les personnes vulnérables, les objectifs sont d'améliorer les modalités de dépôt de plainte, d'accompagner les victimes, d'avoir une réponse globale dans la durée. Nous avons une coordination prostitution. La nouveauté est la mise en place d'un référent au commissariat qui peut accompagner les victimes d'agression. Améliorer la tranquillité publique avec des groupes de travail territorialisés, une action dédiée à la sécurité et la tranquillité des grands ensembles immobiliers. Le développement de la vidéoprotection avec la continuité du plan qui verra s'implanter 12 nouvelles caméras dans l'arrondissement. A venir, une réforme du statut de Paris qui nous permettra d'amplifier les actions mises en œuvre dans ce contrat. Merci. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Quelques mots de M. PEUTILLOT. »

M. Régis PEUTILLOT, adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Depuis 2014, une place beaucoup plus importante a été faite aux 7 conseils de quartier du 12^e dans le processus d'élaboration du contrat de prévention et de sécurité de l'arrondissement. Le CSPDA comporte désormais deux représentants pour chaque conseil de quartier, en plus de tous les représentants de tous les groupes politiques de ce conseil. A l'occasion du CSPDA du 5 avril dernier ont pu être présentés le diagnostic local de prévention et de sécurité en 2015 mais aussi les grands axes du futur plan d'action du contrat de prévention et de sécurité d'arrondissement. Ces documents ont ensuite été transmis aux conseils de quartier pour retours et propositions. Certaines nous ont été faites dans ce cadre. Au-delà de la seule tenue du CSPDA en avril dernier, le sujet de la sécurité est plus largement saisi par les conseils de quartier. Je cite le conseil de quartier de Bel Air Nord qui a organisé une réunion publique sur le thème de la sécurité le 21 janvier 2016. Les représentants de la DVD et de la DPP étaient présents ainsi que l'association de prévention Feu Vert et le commissaire adjoint du 12^e. Toutes les questions d'associations de conseil de quartier aux questions de sécurité, ces projets étaient proposés par la Maire de Paris en 2014. Nous avons enclenché cette étape et nous continuerons à l'améliorer. Merci. «

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup M. PEUTILLOT. Mme MONTANDON »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Merci Mme la Maire. En préambule, je souhaite réaffirmer au nom du groupe Les Républicains, notre soutien aux forces de police qui sont très sollicitées en ce moment avec la lutte anti-terroriste, et dans un contexte d'état d'urgence et de plan Vigipirate renforcé. Ce nouveau contrat de prévention et de sécurité entre en scène dans un contexte difficile à Paris, les attentats, l'affluence sans précédent de migrants, et un contexte national d'impunité pour les délinquants. Ceci est la conséquence du passage de Mme TAUBIRA au Gouvernement. Obstination à ne pas construire de places en prison, remise automatique des peines, suppression des peines plancher. Autant de décisions qui ont fragilisé l'action des forces de police, discrédité la justice et donné un sentiment d'impunité aux délinquants. Je pense qu'il est important de le rappeler car ce CPS est aussi bien parisien que national.

Aujourd'hui, vous nous présentez ce nouveau contrat et Madame la Maire, nous apprécions car vous n'étiez pas obligée de le faire. Cela nous permet d'avoir un débat sur un sujet important et d'actualité.

Tout d'abord, nous regrettons l'absence de données financières dans l'ensemble du document. Comment pouvoir juger les moyens alloués à la sécurité et à la prévention lorsqu'aucune mesure du dispositif n'est chiffrée. La lutte contre le décrochage scolaire doit être une priorité car elle constitue bien souvent la première étape d'un parcours de délinquant. J'ai lu avec attention les mesures de prévention que vous proposez pour lutter contre le décrochage scolaire, avec des cellules de veille et des partenariats avec des associations et structures locales. Cependant, nous déplorons que la responsabilité des parents ne soit pas plus clairement associée à la démarche et que l'action de la mairie auprès des parents ne soit pas active. Peut-être qu'elle est réelle mais elle n'apparaît pas dans le CPS.

Vous avez mis en place des dispositifs d'alternatives aux peines comme le dialogue ou le stage citoyen mais la piste de stage de responsabilité parentale devrait également être explorée. Il est regrettable que la loi contre l'absentéisme scolaire ait été abrogée par le gouvernement socialiste car elle représentait un levier pour responsabiliser les familles. Nous aurions pu l'utiliser au niveau local.

Le troisième point sur lequel je souhaite m'attarder concerne la prévention et la sécurité dans les logements sociaux. C'est dans ce domaine que la municipalité peut avoir le plus de marge de manœuvre en termes de sécurité. Pourtant, il y a beaucoup à redire. En moins de 15 jours, 4 signalements nous ont été remontés concernant des ensembles sociaux.

Tout d'abord, l'ensemble Erard-Charenton, vols répétés dans les appartements et dans les caves, augmentation des incivilités, squat de personnes extérieures qui ont passé la nuit du 26 août dans l'immeuble B, qui ont utilisé les escaliers comme WC. Dégradation des parties communes, détritrus, urines, tapage sonore, refus de quitter les lieux avec insultes et menaces.

Nous avons également eu des retours de la résidence Edouard-Robert avec une augmentation de la violence et de l'insécurité, avec des témoignages de personnes âgées qui ne peuvent plus recevoir de soins le soir parce que le personnel refuse d'y aller. Lorsque le personnel social et médical refuse de venir desservir un secteur, c'est assez illustratif du sentiment d'insécurité qui y règne.

Passage du Génie avec la résidence Coallia, situation qui s'est empirée pendant l'été malgré tous nos débats en juin dernier. Je sais que la plupart d'entre vous étiez en copie des différents échanges entre les bailleurs sociaux et les collectifs de riverains. Comment pouvez-vous tolérer un tel laxisme venant du bailleur social ? Comment le CPS peut-il aider en ce sens ?

Enfin, l'ensemble Villiot-Râpée, le jeune de 15 ans arrêté pour tentative d'attentat résidait dans cette résidence. Est-ce vraiment une surprise ? Mme ATLAN-TAPIERO qui siégeait à la commission d'attribution des logements sociaux Villiot-Râpée sous la mandature précédente, avait alertée à plusieurs reprises sur les conditions d'attribution, notamment sur le manque de mixité sociale et sur le risque de constitution de ghettos. En 2013, nous avons déposé un vœu qui déjà relatait les problèmes récurrents d'insécurité et d'incivilité. En 2015, nous avons relayé en conseil d'arrondissement, la pétition lancée par de nombreux habitants concernant l'insécurité grandissante et les trafics de drogue. Les habitants décrivent la zone Villiot-Râpée comme « une zone de non droit où les jeunes squattent toute la journée, dealent et à 23 heures, la rue leur appartient ». Sachez que ces personnes qui ont souvent porté réclamation ont tout simplement arrêté de mener ce combat car elles ont reçu des dégradations sur leurs biens personnels. Mais la diminution des plaintes ne signifie pas la diminution des problèmes. Dans de telles situations, M. MOULIN lorsque vous évoquez les comités d'entente locale, ils paraissent bien fades étant donné l'enjeu.

Concernant les ensembles sociaux, la mairie peut disposer de différents leviers. Le premier axe est de mettre la pression sur les bailleurs sociaux afin que ceux-ci améliorent la sécurisation des ensembles. Ils doivent mettre l'autorité nécessaire à faire respecter le règlement intérieur dans les résidences. La formation des concierges que vous évoquez dans le CPS, est un début. Mais les bailleurs sociaux doivent aussi leur donner du pouvoir de verbalisation pour les infractions au règlement intérieur. De même, la vidéoprotection est indispensable avec un transfert permanent des images aux forces de sécurité. Enfin, la coordination entre les bailleurs sociaux et la police doit être renforcée. Faciliter les expulsions avec une volonté assumée de la mairie du 12^e. Je le dis car j'ai eu des témoignages de recul en fin de procédure par le passé.

En second axe, donner les moyens aux GPIS. Chaque année, les moyens n'ont cessé de diminuer. En 2003, la subvention de la Ville de Paris était de 11 millions d'euros, pour se situer désormais à 4,8 millions d'euros, soit une baisse de 56%. Cette baisse est d'autant plus irresponsable vu que le parc social ne cesse de s'agrandir.

La prévention dans les logements sociaux passe aussi par une politique d'attribution des logements différente de celle que vous menez. Mais nous n'allons pas ouvrir le débat là-dessus. Elle passe aussi par une volonté politique assumée. Permettez-moi d'en douter vis-à-vis de certains vœux que vous avez émis ces derniers temps, notamment le vœu de la majorité proposant de réinstaurer les récépissés pour les contrôles de police. Cela ne fait que rajouter des contraintes administratives à la police. Pour notre vœu sur Coallia, vous avez mentionné un contrôle administratif qui a été un peu remis en cause par vous-même lors d'un vœu qui demandait à la police de rendre des comptes sur ce contrôle qui n'était pas prévu au début.

Le CPS, c'est bien mais encore faut-il qu'il y ait une vision globale. Je pense qu'étant donné les enjeux, notamment dans les logements sociaux où vous disposez de certains leviers d'actions, ce n'est pas encore suffisant. Merci. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous allons vous répondre. M. BONNET-OULALDJ. »

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« Je voudrai dire à Mme MONTANDON que si on a une vision globale de la sécurité, la première violence est économique. Elle est liée aux injustices sociales, aux inégalités. Si on a une vision globale de ces questions puisque vous parlez des attentats, du terrorisme et du djihadisme et que vous faites le lien avec les commissions d'attribution de logements. Je voudrais vous rappeler des guerres lancées par M. SARKOZY, notamment en Lybie, qui ont complètement déstabilisé une zone dans le monde. Je voudrais vous rappeler la mise en place du communautarisme politique par vos groupes politiques qui ont amené la différenciation, la stigmatisation. Je voudrais rappeler les propos de plusieurs élus de votre famille politique qui ont stigmatisé sans cesse des communautés. On peut avoir une vision globale mais restons dans le global.

Sur ce contrat de prévention et de sécurité, je me félicite que nous soyons dans la continuité de ce que nous avons mis en place et que l'ensemble des thématiques y soient. Mme MONTANDON a évoqué la justice. Je trouve que la justice n'a pas assez de place. Toute violence doit trouver une compréhension, une explication. Ce n'est pas pour cela qu'on l'excuse mais on cherche à comprendre. C'est le rôle de la justice de comprendre pour prévenir, éviter et réparer. Je pense que la place de la justice dans notre société doit se trouver auprès des citoyens et auprès de ce type de contrat afin de comprendre, juger, expliquer, réparer pour les victimes.

Il est important de prévenir mais pour cela, il faut donner les moyens notamment aux clubs de prévention. Malheureusement, c'est le département qui subventionne, ce n'est

pas le conseil d'arrondissement. Mais je m'étais déjà exprimé dans cette enceinte en regrettant que le nombre d'éducateurs spécialisés dans notre arrondissement et le regroupement des clubs de prévention ne permettent pas d'augmenter cette présence quotidienne. C'est dit dans les fiches actions, ils aident à lutter contre la déscolarisation, à faire le lien avec les associations. Je crois qu'une vingtaine d'éducateurs spécialisés pour un arrondissement comme le nôtre, ce n'est pas suffisant. Nous devrions en avoir un peu plus, notamment pour les jeunes mineurs. Nous voyons aujourd'hui le désastre que la politique de droite a mené sans cesse pour détruire l'ordonnance de 45 et détruire le travail de ces éducateurs.

J'ai une inquiétude sur la question de la prostitution dans notre arrondissement. Je trouve que l'objectif tel qu'il est présenté ne va pas assez loin, d'autant qu'une nouvelle loi a été adoptée à l'Assemblée Nationale. L'objectif décrit est de développer la prévention et l'accès aux soins des personnes prostituées et de développer l'information auprès des riverains. Non, on doit s'attaquer aux clients. On doit avec la police nationale, intervenir durement sur les clients. D'un point de vue visuel, il est regrettable que dans le Bois de Vincennes, on voit à toute heure, jour et nuit, des prostituées, à la vue des enfants. Je trouve qu'il y a un recul sur cette dimension et je vous demande de faire un effort là-dessus. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Les premières verbalisations de clients ont eu lieu à Paris, dans le 12^e et dans le Bois de Vincennes. Nous sommes très vigilants. Mme ROTA. »

Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :

« Merci Mme la Maire. Le contrat que vous nous présentez aujourd'hui est le résultat d'un travail commun entre des acteurs très différents mais complémentaires. Comme l'a dit M. PEUTILLOT, il est courageux d'associer les conseils de quartier depuis 2014 car ils relèvent au quotidien des incivilités, des aménagements qui ne privilégient pas le sentiment de sécurité et qui nous mobilisent parfois sur des délits beaucoup plus graves. Je le rappelle, ils sont nos yeux et nos oreilles sans aucune complaisance.

C'est aussi ambitieux d'associer les bailleurs qui sont souvent montrés du doigt pour leur gestion ou plutôt pour leur non gestion de la tranquillité de leurs locataires. Il est important qu'ils se mobilisent et qu'ils comprennent que leur travail ne s'arrête pas à la construction du logement.

Dans notre arrondissement, il est nécessaire et important de faire dialoguer l'ensemble des habitants sur la sécurité. Notre arrondissement a encore la réputation d'être calme et paisible. Il doit le rester et pour cela, nous ne devons pas baisser notre vigilance ni d'un côté ni de l'autre. Je rejoins M. BONNET-OULALDJ là-dessus. D'un côté, je pense à la plainte qui a été déposée par plusieurs jeunes de notre arrondissement contre notre police pour des contrôles d'identité abusifs et des interrogatoires qui ont dépassé la pratique respectueuse, et de l'autre, je pense aux menaces de mort contre des policiers prononcées par des jeunes dans l'un de nos quartiers en juin dernier.

Ce nouveau contrat de prévention et de sécurité se découpe en fiches actions. Elles permettent de voir vos priorités. Lutter contre le décrochage scolaire, les violences faites aux femmes, la prostitution, les personnes en grande précarité, la tranquillité du Bois de Vincennes, le phénomène de bandes, sont autant de problématiques pour lesquelles nous soutenons votre engagement.

La Mairie de Paris a créé en juin dernier, une brigade de lutte contre les incivilités. 1 900 agents contribueront par des actions de prévention, de médiation et de dissuasion à préserver la tranquillité des Parisiens. Pouvez-vous nous dire combien d'agents seront attribués à notre arrondissement ? Au groupe UDI-MODEM, nous y voyons le début de la

mise en place d'une police municipale que nous appelons de nos vœux, pour que la Maire de Paris et la Maire d'arrondissement retrouvent un pouvoir de police, et pour qu'un lien sans affrontement se crée entre habitants et police. Lorsque des personnes se connaissent, habitent au même endroit, une compréhension et un dialogue sont plus faciles à instaurer.

Nous avons un grand regret dans ce contrat de prévention. Il avait également été évoqué au niveau du Conseil de Paris. Le risque terroriste et la protection des populations ne sont pas présents. La lutte contre la radicalisation est derrière chaque action, certes. Mais sur ce point, nous attendons plus des élus parisiens. Vous avez toujours pris Mme la Maire, dans l'année qui vient de s'écouler, de bonnes décisions sur ce risque-là, et votre attitude a toujours été digne et rassembleuse. La dernière mesure en date, celle de renforcer la sécurité du forum des associations. Malheureusement, l'actualité nous a encore rattrapés cette semaine dans le 12^e arrondissement avec ces jeunes filles, certaines sources journalistiques parlaient de viser la Gare de Lyon via le RER D ou encore ce jeune garçon de 15 ans qui a été arrêté hier à son domicile dans le 12^e arrondissement pour volonté de passage à l'acte imminent. Il était fiché S et assigné à résidence dans le cadre de l'état d'urgence. Au passage, voici un bon exemple de l'utilité de l'assignation à résidence. Il préparait tout grâce à Internet. Sans donner de chiffres car je comprends que le sujet soit un peu *touchy*, la maire que vous êtes connaît-elle le nombre de fichés S dans son arrondissement et le nombre de fois où nous sommes visés dans les discussions terroristes via les applications type « télégram ». Ainsi, nous proposons qu'une fiche action sur le rôle d'Internet dans la radicalisation des jeunes soit étudiée pour la prochaine mise à jour de ce contrat. Cette question est traitée au niveau de l'Etat mais doit trouver une déclinaison au niveau parisien. Merci. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous allons répondre tout à l'heure. Mme TAIEB. »

Mme Fadila TAIEB, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Merci Mme la Maire. Je voudrais évoquer avec vous le travail que nous réalisons avec les partenaires de la jeunesse. Cela me permet de souligner l'importance de la prévention au sens large c'est-à-dire l'accompagnement des jeunes, les moyens que nous mettons en place pour soutenir les jeunes, pour les aider à s'autonomiser, à construire des parcours. Nous avons 6 centres Paris Anim' dans notre arrondissement qui développent plusieurs projets en faveur des jeunes en demande d'accompagnement, des projets où ils sont décisionnaires. Ils se voient attribuer de l'aide et des moyens pour les réaliser.

Depuis longtemps, nous avons la volonté de créer des lieux d'accueil dit informels. C'est ce qui permet en réalité de faire un accompagnement plus formel par la suite. Cela a donné lieu au local rue Erard qui permet aujourd'hui un accueil très important et des projets d'une grande richesse autour de la culture, de la création et de l'accompagnement sur la scolarité, les stages, l'insertion, l'emploi.

Par ailleurs, l'accueil informel suppose d'avoir une souplesse dans les horaires de ces centres Paris Anim', afin d'encourager et de s'adapter aux besoins des personnes. A ce titre, tous les centres Paris Anim' ont aujourd'hui dans leurs missions de réaliser des accueils informels, des points d'information jeunesse. D'ailleurs, nous en avons un qui ouvre aujourd'hui au centre Maurice Ravel. Le centre d'animation Montgallet a réalisé des nocturnes durant toute l'année 2015 et a permis d'accueillir plus de 500 jeunes. Je dois aussi souligner le travail impressionnant et très constructif lié à la volonté des élus et de la Maire, de faire de l'accompagnement en incluant le maximum de partenaires. Nous avons un local inter-associatif rue Claude Decaen qui a vu le jour en 2015, qui

permet de faire un maillage dans l'arrondissement avec le reste des structures jeunesse. Cette volonté d'ouverture plus large, d'accueil informel plus important, a donné lieu à des créations de postes pour renforcer ce dispositif jeunesse. La richesse et la multiplicité de ce que nous pouvons proposer, peut aider à ce que les jeunes soient accompagnés et permet donc d'éviter certains comportements déviants. Avec les animateurs de la DJS, nous avons mis en place des ateliers sportifs gratuits et encadrés par des professionnels de la Ville, de réels éducateurs. Je rejoins ce que disait M. BONNET-OULALDJ sur le fait d'augmenter le nombre d'éducateurs auprès de jeunes. Merci. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. M. SEINGIER. »

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Merci Mme la Maire, mes chers collègues. Bien entendu, je souscris à tous les points abordés par Mme MONTANDON. Mon intervention sera un complément. Non, je n'y vois pas des clichés mais une dénonciation de certaines réalités. Je ne vais pas partir dans un débat présidentiel sur notre action en Lybie. Je veux juste rappeler que lorsqu'on dénonce une politique, il ne faut pas oublier tous les éléments. La politique de l'ancienne majorité parlementaire avait au moins une efficacité en termes de renseignement. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je suis assez d'accord avec M. MISSIKA mais je demande aux uns et aux autres de laisser s'exprimer M. SEINGIER jusqu'au bout. »

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Quoiqu'il en soit, le renseignement est aussi une forme de prévention. La prévention, ce n'est pas seulement un moyen de résorber les carences sociales, c'est aussi un moyen de prévenir des atteintes aux normes sociales.

Je vais revenir plus concrètement sur le contrat. Je m'étais déjà exprimé le 2 mars 2015 lorsqu'on avait présenté le contrat parisien. A l'époque, j'avais critiqué la philosophie du plan qui mettait peut-être trop en avant la prévention sur les véritables mesures de sécurité. Je vais reprendre quelques exemples sur l'axe relatif à la prévention de la jeunesse. Les événements récents ont montré que la plupart des auteurs d'acte de terrorisme ont majoritairement commis des actes de petite délinquance dans leur jeunesse. Les limites doivent donc être posées très tôt. Cela commence par l'absentéisme mais cela passe aussi par des sanctions systématiques.

Dans la fiche action 3, vous mettez qu'il faut sanctionner systématiquement, trouver une réponse pénale systématique aux infractions de la loi du 29 juillet 1881, tout ce qui touche à la discrimination, la diffamation, les atteintes d'expression. Je trouve que nous devrions aussi trouver des réponses pénales que la Ville de Paris pourrait accompagner en mettant plus de mesures alternatives à la sanction mais avec un impact un peu punitif. Si je partage le propos de M. BONNET-OULALDJ sur le fait que lorsqu'on commet une infraction, il faut une réponse qui permette de comprendre l'erreur commise. Mais il faut aussi un effort. Il y a des Travaux d'Intérêt Général par exemple, c'est très bien. Mais la Ville de Paris pourrait en trouver d'autres, par exemple en propreté ou en réparation des victimes. Je ne suis pas certain que le rallye citoyen soit une priorité. Au contraire, j'ai l'impression que l'on dilue une énergie qui pourrait être mieux mise en œuvre sur de véritables mesures de lutte contre l'insécurité.

Ceci dit, je conviens qu'il y a un certain recul de l'angélisme. Je pense à la fiche sur la lutte contre la délinquance des bandes. C'est une nouvelle fiche par rapport au plan parisien. Nous voyons clairement apparaître des mesures pour anticiper le passage à l'acte, repérer les mouvements de bandes et prévenir des affrontements ou des agressions. Par contre, je regrette que cette notion de bande soit limitée à une notion de groupes de quartier. Cela donne un aspect tribal un peu gênant tandis que le phénomène de bande peut aussi être le fait de s'approprier des halls d'entrée dans les ensembles sociaux. Mais ce n'est pas du tout prévu par ce plan. Il n'y a pas de mesures pour prévenir ce genre de chose. De la même manière qu'il n'y a rien contre des bandes qui descendent dans des quartiers de vie nocturne comme à Bastille, pour aller agresser le fêtard ou les jeunes filles. Cet aspect pourtant concret n'est pas du tout abordé dans ce plan.

Toujours sur le recul de l'angélisme, je note la progression tardive et timide du réseau de vidéoprotection. Vous connaissez notre position. Je suis obligé de souligner qu'heureusement les caméras ont pu être votées grâce à l'aide des Républicains et du Centre dès lors que cette question a été prise en otage par des divisions de la majorité.

Je me réjouis de la prise de conscience sur la véritable rationalisation à accomplir sur tous ces services en matière de sécurité. Par contre, je suis surpris par cette nouvelle brigade de lutte contre les incivilités qui ressemble fort à une police municipale qui ne dit pas son nom. Je suis obligé de réitérer notre proposition de militer pour la création d'une police municipale auprès du Gouvernement qui d'ailleurs prend des réformes législatives, qui viennent petit à petit aligner le droit de Paris sur le droit commun. Vous l'évoquez vous-même dans la question de la loi sur le statut.

Je vais tout de même parler de la prostitution. Sur l'explosion des plaintes en matière d'agression sexuelle, c'est très bien que l'accueil des commissariats soit amélioré, notamment pour faire face à une certaine catégorie de victimes qui ont peur d'aller au commissariat. Par contre, je me demandais comme M. BONNET-OULALDJ pourquoi les conséquences des dernières lois n'étaient pas prises en compte. Je vous mets à l'aise, autant les lois de droite que de gauche puisque les lois de droite en traitant le racolage et les lois de gauche en traitant la question du client, ont eu pour conséquence de pousser les prostituées de plus en plus loin des habitations donc dans le Bois de Vincennes. Je suis étonné que cette question ne soit pas abordée dans la fiche spécifique. Je vous remercie. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Mme PIERRE-MARIE. »

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

Merci Mme la Maire. Je vais peut-être rester dans l'angélisme mais j'ai la faiblesse de croire à la prévention et refuse les amalgames et la contre vérité. Dans cette période trouble dans laquelle nous vivons actuellement, chaque jour le terrorisme frappe dans le monde, trop régulièrement en France, trop dramatiquement à Paris et l'actualité même nous rattrape dans le 12^e.

Se doter d'un contrat local de sécurité est pour ma part une nécessité. Notre précieux vivre-ensemble en dépend ainsi que notre rapport à la citoyenneté. Certes, il doit en être le garant et non pas attiser les haines comme on le voit ce soir dans les débats, et ne pas permettre des amalgames bien trop fréquents ces derniers temps. C'est pourquoi, le rappel à un cadre partagé permet de rappeler ces codes qui régissent notre vie en société. Revenir à une société plus juste et égalitaire. Je partage les propos de M. BONNET-OULALDJ. Protéger les plus faibles, celles et ceux qui sont victimes.

Promouvoir la citoyenneté est un moyen de favoriser le vivre-ensemble, de faire bloc, de lutter contre les incivilités. Nombre d'incivilités, de violences, voire plus généralement le climat et le sentiment d'insécurité puisent souvent leur source dans une perte de sentiment d'appartenir à la République et à son triptyque Liberté, Égalité, Fraternité. Cette perte de perspective collective va de pair avec une méconnaissance, une incompréhension, voire un mépris des règles qui structurent la vie en société. C'est pourquoi, les axes prioritaires du contrat local de sécurité permettent de prioriser et de mettre en cohérence l'ensemble des actions, notamment en direction des jeunes publics. Je trouve cela plutôt favorable. Et maintient les actions en direction des personnes vulnérables et des femmes victimes de violences.

Je me réjouis que les violences faites aux femmes soient prises en compte dans ce contrat local de sécurité, sujet trop longtemps tabou et cécité trop quotidienne. Du harcèlement de rue qui vient justement alimenter ces incivilités aux violences qui vont crescendo comme celles qui ont lieu au sein du foyer, les violences intrafamiliales notamment. Je rappelle tout de même qu'une femme meurt tous les 2,5 jours sous les coups de son conjoint ou de son ex-conjoint. Sans oublier les conséquences souvent dramatiques qu'elles soient physiques, sexuelles ou psychologiques sur les enfants. Il faut savoir que seules 10% d'entre elles portent plainte à la suite d'un viol. Je me félicite qu'il y ait une augmentation des dépôts de plainte et des mains courantes dans le 12^e, mais il faut savoir que cela ne signifie pas qu'il y a moins de violence dans le cercle familial puisque 80% des viols se passent dans un cercle connu. Il faut absolument changer de regard et de posture par rapport aux victimes.

Les mesures légales mises en place ces dernières années permettent tout doucement de faire évoluer les situations. Le téléphone grand danger est également une action primordiale dans l'accompagnement de ces femmes victimes et les actions qui sont dans ce plan vont dans ce sens. Au quotidien, il faut faire preuve de bienveillance envers les personnes les plus vulnérables, les plus chahutées et lutter inlassablement contre le sexisme ordinaire, le racisme débridé, et toute forme d'homophobie. Et que ce soit applicable dans tous les lieux, qu'ils relèvent de l'intime, de l'espace public, du milieu professionnel ou encore en politique. Il nous faut lutter sans cesse contre toutes les formes de discriminations qui peuvent commencer de la manière la plus banale, presque insidieuse par des mots déplacés et se terminer par des actes barbares. Nous devons permettre aux victimes d'être accueillies, écoutées, accompagnées. Cela nécessite des professionnels sensibilisés à ces questions, formés mais également outillés pour apporter la réponse la plus juste possible. C'est pourquoi, les actions de ce plan vont aussi dans ce sens.

Cette semaine, le ministère des familles, de l'enfance et des droits des femmes a lancé une campagne « Sexisme, pas notre genre ! ». On y apprend que 16% des élues municipales sont maires de leurs communes. Nous sommes plus chanceuses à Paris. Bref, cela doit permettre de sensibiliser et de faire écho aux actions déployées dans ce contrat local de sécurité. Je pense que sensibiliser, former et prévenir va dans ce sens. Il s'agit également de faciliter les coordinations institutionnelles et associatives. Au sein du commissariat, la brigade locale de protection de la famille est spécifiquement formée à l'accueil et à la prise en charge des femmes victimes de violences. Accueil ensuite relayé par les associations, notamment Femmes Solidaires ou la Maison des Femmes qui est située dans le 12^e. Je tiens une nouvelle fois à saluer le travail des associations dans ce domaine, qui font un travail certes souvent en dentelle et dans l'ombre mais qui demeure indispensable. Nous savons la difficulté pour aller porter plainte.

Nous évoquons très régulièrement dans ce conseil d'arrondissement, des questions autour du Bois de Vincennes. Nous sommes tous ravis de pouvoir en bénéficier. Néanmoins, une question est rarement évoquée et je me félicite qu'elle le soit ce soir à savoir celle de la prostitution. Ce contrat local contient des actions spécifiques, je rejoins encore les propos de M. BONNET-OULALDJ, sans oublier la prévention,

l'accompagnement social des prostituées, l'information et la communication auprès des riverains confrontés à cette problématique prostitutionnelle mais aussi sur la répression du proxénétisme. Cette question doit également être abordée et traitée en tenant compte des problématiques spécifiques de certaines personnes prostituées migrantes, parfois mineures, tant en matière d'addiction que de précarité. Je me félicite de cette signature partenariale car désormais lutter contre toute violence et former du vivre-ensemble restent plus que jamais l'affaire de toutes et de tous. Désormais aucune violence déclarée ne doit rester sans réponse. Je vous remercie. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Beaucoup de choses ont été dites. M. MOULIN, je crois que nous n'arriverons pas à réconcilier tous les élus autour de cette table sur ces sujets mais nous pourrions donner quelques éléments de réponse, tout du moins concernant nos compétences. »

M. Fabrice MOULIN, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« J'avoue que la présentation qui a été faite par l'opposition sur la thématique des problèmes de sécurité me laisse pantois, mêlant allégrement migrants et logements sociaux, avec une vision de criminalisation de la pauvreté que je trouve relativement digne du XIX^{ème} siècle. Mais je vais essayer de répondre plus factuellement.

Je vais commencer par la prostitution. Nous avons des groupes de travail dans les fiches actions. Un certain nombre d'actions au regard des prostituées. Pour la verbalisation, il y a une action forte de la police qui a commencé dans le 12^e. Cet aspect n'est pas oublié, loin de là.

Par rapport aux questions de Mme MONTANDON sur les mesures chiffrées. Le contrat a vocation à coordonner les actions de partenaires qui sont des actions qui ne nécessitent pas forcément des moyens financiers à chiffrer. Par contre, dans l'intervention, nous avons chiffré ce que met la Ville de Paris, plus de 300 millions d'euros, pour la politique de sécurité et pour l'accompagnement du budget de la préfecture.

Vous avez beaucoup parlé des logements sociaux avec vos mots et je ne partage pas un certain nombre de choses. Déjà, il faut rappeler que GPIS intervient régulièrement avec la collaboration de la police lorsqu'il y a des incidents. Vous avez signalé un certain nombre de choses qui ne nous ont pas été signalées mais surtout les comités locaux d'habitat ne sont pas des comités d'entente ni d'amitié, ce sont des réunions de travail avec la police, qui réalise un point sur ses interventions dans le quartier et dans les résidences. Et elle ne nous a pas signalé ce que vous avez mis en avant. Le personnel soignant qui ne souhaite plus rentrer dans les résidences sociales, nous n'en n'avons pas connaissance. Je vous signale que la police n'a absolument pas souhaité une mise en place de vidéoprotection reliée à leur système dans les logements sociaux. Ce n'est absolument pas sa demande lors de nos réunions. Nous faisons de la prévention situationnelle avec la mission de prévention et de communication du commissariat, ce qui permet de réfléchir à l'ensemble des usages et des mésusages des bâtiments, et donc d'améliorer la situation des habitants.

Nous avons beaucoup parlé du Passage du Génie. Selon les témoignages des riverains, il n'y a plus de barbecue de maïs. Cet été, nous avons envoyé les correspondants de nuit pour intervenir. A priori la situation ne ressemble pas à celle que vous décrivez. Nous travaillons toujours avec Coallia pour améliorer l'usage des bâtiments.

Mme ROTA, vous avez parlé du risque terroriste et des actions de prévention. Il faut savoir que nous faisons le contrat avec la préfecture de police, avec le Parquet. Ils ne souhaitent pas mettre en œuvre dans ce contrat l'ensemble de la politique de sécurité

du pays, y compris celle qui concerne notre ville et notre arrondissement. Nous agissons à notre niveau sur la prévention mais ce document n'a pas vocation à combattre le terrorisme. Si vous avez des informations sur les menaces sur télégramme, je veux bien que vous les partagiez car je ne suis pas au courant.

Mme MONTANDON, vous avez parlé de la politique de Mme TAUBIRA. Il faut savoir que le Parquet indique que le taux de réponse pénale est en augmentation entre 2009 et 2014, notamment sur les mineurs. J'ai l'impression que vous n'êtes pas raccord avec M. SEINGIER puisqu'il parlait de procédures alternatives et vous parlez d'impunité. Oui, nous avons mis en œuvre un certain nombre de procédures alternatives aux peines et de réparation, notamment avec le dispositif « Tu casses, tu ré pares » qui a pris de l'ampleur. Les stages de citoyenneté sont importants. J'ai accueilli des jeunes. C'est important comme les rallyes citoyens pour renouer le dialogue entre tous les acteurs, entre les jeunes et l'autorité au sens large du terme.

Je ne vais pas revenir sur les propos sur les services de renseignement, je crois que M. MISSIKA s'est bien exprimé pour nous tous. Mais je rappelle M. SEINGIER, la baisse des effectifs policiers. Certes, je le dis à chaque fois mais cela reste vrai, 1 500 policiers en moins pour Paris. On ne peut pas dire que le Gouvernement de M. SARKOZY nous a facilité la tâche. La notion de bande, ce ne sont pas nous qui inventons les bandes dans notre coin ni vous. C'est une notion qui est définie par le Parquet selon un mode strict et elle correspond en effet à un certain nombre de jeunes identifiés. Nous n'allons pas inventer des bandes partout dans notre arrondissement. Merci. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Quelques compléments. Sur le GPIS, ce n'est pas que la Ville considère que ce groupement inter-bailleurs est inutile mais qu'elle souhaite partager le financement avec les bailleurs sociaux. Nous étions l'une des rares collectivités à financer à nous seuls ce GPIS. Aujourd'hui, il y a un cofinancement avec les bailleurs.

Pour ma part, je ne laisserai pas stigmatiser 20% d'habitants du 12^e arrondissement. Parce qu'ils seraient locataires du parc social, il faudrait les montrer du doigt et ne pas être surpris lorsque l'un d'entre eux serait mis en cause par la police. De la même manière, je ne laisserai pas dire qu'il y a des zones de non droit sur l'ensemble de l'arrondissement. Il n'y a aucun endroit dans cet arrondissement où la police ne peut pas intervenir. Il n'y a aucun endroit dans cet arrondissement où je me refuse personnellement de me rendre. Je tiens vraiment au-delà des différences d'appréciation qui peuvent nous diviser, au-delà des propos échangés ce soir, il y a tout de même des limites à ne pas franchir. Je m'opposerai à ce que l'on stigmatise certains de nos concitoyens parce qu'ils auraient telle ou telle adresse, à ce que l'on donne une image du 12^e qui ne correspond pas à la réalité.

Merci aux uns et autres pour ce débat. Je suis heureuse que nous ayons eu ce débat car il montre à quel point nous pouvons avoir des appréciations différentes sur ces sujets. »

SUSPENSION DE SEANCE

DE 20 H 50 A 21 H 15

A la reprise de la séance la majorité requise, 16 membres des 30 membres du conseil d'arrondissement en exercice, était présente.

Etaient présents : Mme BARATTI-ELBAZ, M. BONNET-OULALDJ, M. BOUIGUE, Mme CHARNOZ, Mme CHOPIN GENET, M. GREAU, M. GREGOIRE, Mme GROMBERG, Mme HONORE, Mme KOMITES, Mme MARQUIS, Mme MONTANDON, M. MOULIN, M. PEUTILLOT, Mme PIERRE-MARIE, M. ROMERO-MICHEL, Mme ROTA, M. SEINGIER, Mme SLAMA, Mme TAÏEB, Mme TAVAUX, M. TEISSEIRE, M. TOUZET, Mme VELAY-BOSC, Mme VIEU-CHARIER.

Etaient excusés : M. HAAB, M. MARGAIN, M. MISSIKA.

Pouvoirs : Mme ATLAN-TAPIERO (pouvoir donné à Mme TAVAUX), M. NAJDOVSKI (pouvoir donné à Mme HONORE).

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, constatant que le quorum est atteint, fait reprendre la séance qu'elle préside à 21 H 15.

Secrétaire de séance : Mme Manon GROMBERG.

- **DDCT 20160042** : *Etats spéciaux d'arrondissement. Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2017.*

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Vous ne serez pas surpris par notre position qui touche à l'interprétation du principe d'égalité que recouvre cette dotation. Je vous rappelle que la dotation d'animation locale a pour objet de financer les dépenses liées à l'information des habitants de l'arrondissement, à la démocratie et à la vie locale etc. Par conséquent, elle n'a pas vocation sociale, elle n'a pas à prendre des considérations socioéconomiques. C'est la raison pour laquelle nous sommes contre cette clé de répartition qui devrait être axée essentiellement en termes de démographie. Par ailleurs, cette délibération ne comporte pas l'enveloppe globale à répartir. Nous appelons à une réduction des montants globaux de ce type de dotation. Nous constatons trop de gâchis dans le nombre de prospectus imprimés. Merci. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Mme CHARNOZ pour vous répondre. »

Mme Sandrine CHARNOZ, Conseillère de Paris, Déléguée auprès de la Maire du 12^e arrondissement, rapporteure :

« Je remercie M. SEINGIER de son intérêt pour les finances, pas forcément pour sa question qui va m'obliger à refaire, et je m'en excuse auprès de mes collègues, un point sur ce qu'est la dotation de gestion locale. Elle finance les dépenses relatives à la gestion des équipements et des services transférés. Vous l'avez un peu réduite dans votre explication. Elle concerne toutes nos dépenses de fonctionnement des équipements de proximité à savoir les écoles, les piscines, les crèches. Elle paie notamment les fluides énergétiques, les contrats de service et de fourniture comme les cahiers de nos enfants dans les écoles. Elle ne comprend pas les dépenses de personnels et les frais financiers. Je pense qu'il était important de le rappeler.

Cette délibération porte sur les clés de répartition. Nous n'avons peut-être pas la même conception de l'égalité mais pour notre part, lorsqu'il y a plus d'enfants dans les écoles, il est normal que nous puissions payer plus de cahiers. Il est tout à fait normal qu'elle soit indexée. Je vous rappelle son mode de calcul. Elle est composée d'une part forfaitaire pour tous les arrondissements, qui correspond au fonctionnement normal d'une mairie, ensuite, elle est basée sur sa population pour 50%. Lorsque vous avez plus de population et plus d'équipements de proximité, il est normal que vous ayez plus d'argent pour les entretenir, payer le gaz, l'électricité. Elle est ensuite liée à la part représentée par les foyers fiscaux du 12^e. A Paris, nous sommes attachés à dire que lorsque nous avons plus de foyers en difficulté, plus de basses tranches dans les impôts, il est normal que nous ayons plus de moyens pour les accompagner. Elle se base aussi sur les effectifs scolaires. Encore une fois, il est normal lorsque l'on a plus d'enfants, que nous puissions avoir plus de moyens. Vous n'avez pas le montant global car il est encore en négociation mais vous l'aurez de manière transparente dès que nous présenterons les finances du 12^e.

Il s'agit d'une délibération technique sur des critères d'attribution. Elle tourne généralement autour de 9 millions d'euros. Loin de nous l'idée de cacher quoique ce soit. C'est bien en transparence que nous présentons ces critères. Je souhaite saluer le facteur majeur de progression pour le 12^e qui est liée à la hausse des effectifs scolaires en éducation prioritaire et au combat mené ensemble sur certains groupes scolaires. Pour moi, c'est une conception qui va vers plus d'égalité. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Mme CHARNOZ d'avoir rappelé ces principes qui nous divisent. Nous sommes pour la lutte contre les inégalités, pour essayer de les réduire, mais ce n'est pas le cas de tout le monde. Vous avez le droit. »

Votants : 27 dont 2 pouvoirs

Pour : 23 voix dont 1 pouvoir :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 04 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

Délibération adoptée à ***la majorité absolue*** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-0129 AVIS)

- DDCT 20160121 : Subventions, d'un montant de 70.500 euros, à 8 associations pour leurs actions visant à l'émergence de projets collectifs dans les quartiers populaires et signature de conventions.

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Lorsqu'on lit en détail l'association Innovons pour la concertation sur Internet qui concerne le 12^e arrondissement. Il s'agit de faciliter l'information et la prise de parole des citoyens aux affaires de la cité à travers l'outil Internet. Très bien. Cependant, on s'aperçoit qu'il s'agit d'un focus uniquement sur le budget participatif. Or, il me semble que le budget participatif a déjà un budget communication assez important. D'ailleurs, je veux bien en connaître le montant. Pourquoi encore utiliser des fonds afin de communiquer autour du budget participatif? Si c'était pour organiser des référendums sur des sujets précis mais là on va appuyer un budget communication qui est déjà assez important. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je partage une partie de vos interrogations sur la communication parisienne sur le budget participatif pour tout vous dire. Mais M. BOUIGUE va vous répondre. »

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Il y a effectivement un budget communication qui concerne l'ensemble de Paris et qui ne vise pas des actions spécifiques. C'est sur le projet global, sa mise en œuvre et sa déclinaison. C'est une communication sur les dates pour déposer les projets, pour voter.

Mais nous sommes sur un autre type de délibération qui s'appuie sur quelque chose qui a déjà été mis en place cette année. Dans de nombreux budgets participatifs d'arrondissement, nous nous sommes aperçus que si l'outil était bien approprié d'une manière générale, il ne l'était pas pour certains habitants, notamment dans les quartiers dits populaires. L'idée a été de sélectionner à l'échelle parisienne, des acteurs dont le métier est de favoriser l'émergence de ces projets notamment auprès des publics les plus éloignés de ces dispositifs de participation. Nous l'avons fait cette année dans le 12^e arrondissement.

Une association a permis de travailler sur du regroupement de projets. Nous avons 215 projets au départ, nous en avons 37 à l'arrivée mais sur les 70 projets qui sont partis en co-construction, 37 ont été finalisés. Parmi ces projets, plusieurs l'ont été dans des quartiers qui jusqu'à présent n'avaient pas donné lieu à des projets. Par exemple du côté du GPRU de la Porte de Vincennes. Cette année, nous avons plusieurs projets qui concernent le collège Germaine Tillion ou l'école Lamoricière mais aussi des projets d'habitants sur la rue Changarnier. Cet accompagnement est très spécifique. Il est bien que des acteurs associatifs soient sollicités et que ce ne soit pas la mairie en face à face car nous sommes en train de rendre confus le processus d'élaboration des projets. L'idée de cette délibération n'est pas de faire un plan de communication de plus mais à réfléchir à des acteurs qui ont des compétences très différentes. Cette année, nous avons travaillé avec Astéria qui vise à permettre cette émergence pour permettre un suivi dans le temps. Dans cette délibération, nous proposons de repartir l'an prochain sur un processus quasi identique et permettre à de nouveaux projets dans les quartiers populaires de pouvoir émerger. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup M. BOUIGUE pour ces précisions. »

Votants : 27 dont 2 pouvoirs

Pour : 23 voix dont 1 pouvoir :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 04 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

Délibération adoptée à *la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-0130 AVIS)

- DEVE 20160101 : Aménagement d'une baignade publique dans le lac Daumesnil sis à Paris 12^e arrondissement. Autorisation donnée à la Maire de Paris de prendre toute décision relative à la réalisation de cette opération.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« On se félicite car c'est historique. C'est la première fois que l'on va pouvoir ouvrir la baignade dans un lac à Paris. C'est une belle aventure et un engagement de campagne qui va être respecté. Il s'agit de baignade et pas de faire à la place des piscines. Nous sommes plusieurs élus dans cet arrondissement à nous battre pour qu'il y ait aussi une piscine Porte de Charenton, notamment pour permettre l'apprentissage de la natation dans le scolaire. Prenons cette bonne nouvelle de baignade. Ce sera une première étape pour reconquérir le bassin de la Villette et la Seine. Cela va aussi dans le sens de reconquérir la qualité de l'eau dans notre environnement. Je pense que cet objectif est atteint lorsque les Parisiens peuvent le sentir eux-mêmes.

Nous aurons besoin d'éléments complémentaires parce que nous en sommes à voter des intentions. Il faudra regarder comment les travaux vont se passer, le type de travaux, la profondeur, les zones d'accueil. Je n'ai pas de doute là-dessus. C'est un lieu déjà très fréquenté, très touristique où les Parisiens ont l'habitude de se promener. Il faudra regarder les choses plus précisément d'un point de vue technique mais nous en sommes à l'intention politique de réaliser un engagement de campagne. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup M. BONNET-OULALDJ pour ce soutien. M. SEINGIER. »

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Je ne vais polémiquer là-dessus car nous aimons également les baignades. Lorsque nous avons vu le succès récent du bassin de la Villette, il y a une réelle demande. Je partage le souci de besoin d'une piscine, en espérant que ce projet ne soit pas un argument pour refuser ensuite la construction de cet équipement. Je prends M. BOUIGUE à témoin car nous étions tous les deux lors de l'inauguration de Bercy Crystal en présence de l'adjoint aux sports. Vous lui avez posé la question, sa réponse a été que le plan baignade allait tout régler. Je sur-interprète, mais c'est une vraie question. L'autre question est celle du coût. Je ne parle pas du coût d'investissement. Une surface de 8 000 m² pour un coût de 4 millions d'euros, ce n'est rien par rapport à une piscine, même si tout est relatif. Par contre, je suis perplexe sur le budget de fonctionnement annoncé puisqu'on parle de 450 000 €/ an. Cela me paraît faible à moins que cela ne recouvre que l'aspect technique de potabilité de l'eau. Mais si cela recouvre le personnel, je trouve cela faible. Aussi, je souhaiterais avoir des éclaircissements. Sinon, nous allons voter favorablement cette délibération. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. M. GREAU. »

M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Ce projet dont on a récemment découvert l'avancement est pour nous la quadrature du cercle. Il faut arriver à faire quelque chose qui soit à la fois écologique et populaire. Par certains aspects, il semblerait que l'on y arrive puisque nous parvenons à avoir un espace de grande taille, gratuit, ouvert à tous, et qui répond à une réelle demande populaire de pouvoir se baigner en plein air comme on peut le voir au bassin de la Villette ou dans d'autres capitales européennes. On espère que la vocation écologique du lieu sera préservée et que l'étude environnementale qui sera lancée grâce à cette

délibération, pourra en faire la démonstration et donner les conditions pour que l'exploitation de cette nouvelle baignade se fasse dans des conditions sanitaires vérifiées et agréées sans nuire à la faune et la flore qui entourent cet espace privilégié.

Nous n'avons pas déposé de vœux pour accompagner cette délibération en conseil d'arrondissement. En revanche, il y en aura au Conseil de Paris, pour veiller à la biodiversité sur ce site et pour attirer l'attention sur le fait que cette nouvelle baignade offerte aux Parisiens et aux Franciliens, ne soit pas un aspirateur à voitures supplémentaires comme sur la pelouse de Reuilly. Et que cette baignade ne remplace pas une piscine pérenne qui est également une demande que nous portons au sein de ce conseil.

Nous voterons favorablement cette délibération et nous aurons à nouveau un débat lors du Conseil de Paris autour des vœux qui seront déposés par le groupe écologiste. Nous veillerons tout au long de l'élaboration du projet jusqu'à son ouverture prévue en 2019, à ce que tous ces aspects soient respectés. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup M. GREAU. Mme KOMITES. »

Mme Penelope KOMITES, Adjointe à la Maire de Paris, Conseillère de Paris :

« Nous ne pouvons que nous féliciter de voir ce projet sortir car il s'agissait d'un engagement de mandature. Je vais rassurer mon collègue M. GREAU sur l'importance des mesures environnementales qui ont déjà été engagées pour accompagner la création de cette baignade. C'est un projet que nous souhaitons exemplaire sur ses aspects environnementaux. Nous allons attacher une attention toute particulière à la biodiversité dans le bois, au respect de la faune, de la flore et des milieux aquatiques présents dans le lac. Un certain nombre d'actions ont déjà été engagées autour de ces principes avec une évaluation environnementale qui porte notamment sur la continuité écologique et l'équilibre biologique et qui a été lancée début septembre pour durer quelques mois.

Les services de la direction des espaces verts et de l'environnement ont engagé un inventaire des habitats et de la faune et de la flore sur le périmètre. L'étude sera faite sur les 4 saisons, ce qui nous permettra un relevé exhaustif de la diversité des espèces présentes. Ces éléments seront partagés avec les grandes associations de protection de la nature avec lesquelles nous avons déjà eu des échanges très constructifs la semaine dernière sur ce projet. Ils ont une connaissance du Corif ou de la LPO. Ils peuvent formuler des propositions comme les pêcheurs. J'ai appris beaucoup de choses lors de cette réunion. Nous pourrions ainsi enrichir le projet tout au long de sa mise en œuvre. De toute façon, le Bois de Vincennes bénéficie d'un certain nombre de protections et de classements. C'est un espace boisé classé, ce qui guide l'engagement de ce projet.

Pour conclure, la semaine où l'IUCN, association internationale de protection de la nature, rend son rapport qui met en lumière la destruction massive de la biodiversité et l'efficacité d'une politique de préservation des espèces. J'insiste sur la responsabilité qui sera la nôtre de réaliser un projet tout à fait exemplaire. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Mme KOMITES. Mme HONORE peut essayer de répondre aux quelques questions formulées. »

Mmes Evelyne HONORÉ et Fadila TAIEB, Adjointes à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillères d'arrondissement, rapporteure :

« Je remercie les différents intervenants. Ce fameux projet de baignade répond à une véritable demande des Parisiens. A la Villette, nous avons vu les Parisiens sauter spontanément dans l'eau. Cela répond non seulement à un désir de se baigner en plein air. Nous ne pouvons que nous féliciter de ce projet gratuit de surcroît. Il s'agit d'un projet écologique puisqu'on va utiliser l'eau non potable de Paris. Cela se fait déjà à titre expérimental, notamment pour arroser les espaces verts. Il va s'agir d'eau non potable qui sera filtrée, recyclée et traitée par une filtration biologique. C'est une première à Paris.

M. SEINGIER voulait savoir si nous aurions bien une piscine pérenne. Nous sommes tous d'accord. Nous demandons à ce qu'il y ait une piscine pérenne dans un quartier qui reste à déterminer. Nous pensons à la ZAC de Charenton mais il y a peut-être d'autres solutions. Il y a une étude en cours. M. BONNET-OULALDJ a parlé tout à l'heure d'un lieu où les Parisiens se promènent. C'est un sujet de préoccupation car il faut que les Parisiens puissent continuer à se promener dans cette partie du bois et veiller à ce qu'il n'y ait pas une surpopulation autour de la baignade. Je pense qu'il y a des solutions. On peut faire en sorte de répartir la population de façon harmonieuse. Nous étudions des solutions en ce sens.

En ce qui concerne la qualité paysagère, nous avons des engagements pour que les plages soient en bois afin de respecter la nature. Une étude environnementale qui grâce au vote au Conseil de Paris pourra être lancée et veiller à ce que nous ayons l'assurance que la faune et la flore soient protégées et puissent se développer sur ce site, et que l'augmentation des usagers permettra de les préserver. Cette délibération va permettre la passation de marché pour la réalisation d'une évaluation environnementale avec des préconisations à respecter. Une proposition de dossier de mise en conformité PLU, une enquête publique et une délibération des conseils du 12^e et de Paris sur la déclaration de projet et le permis d'aménager. Les coûts de fonctionnement ne sont pas élevés car il s'agit essentiellement de couvrir la masse salariale des personnels qui y travailleront. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Mme HONORE. »

Votants : 27 dont 2 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 2 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
04 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-0131 AVIS)

- DPA 20160063 : Espace Reuilly à Paris 12^e arrondissement. Restructuration. Dépôt des autorisations administratives.

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« C'est un formidable lieu pour notre arrondissement. Les travaux de mise aux normes sont tout de même conséquents, 800 000 €. Je voulais savoir s'il y aurait un coût pour le tarif de location. Il est très difficile de le trouver sur Internet. C'est toujours sur devis. Je ne sais pas s'il y aura un impact de ces travaux sur le tarif de location. »

Mme Sandrine CHARNOZ, Conseillère de Paris, Déléguée auprès de la Maire du 12^e arrondissement, rapporteure :

« Je vous rejoins sur l'intérêt de cet équipement. Je salue l'équilibre que nous arrivons à faire vivre. C'est un équipement de proximité avec un usage pour nos associations, nos écoles. C'est également pour nous un enjeu de valorisation. Comme il s'agit d'un équipement public, il correspond à une grille qui a été votée. Toute évolution de trafic fera l'objet d'un débat au sein de ce conseil. Pour répondre à votre question, ces travaux ne vont pas générer d'augmentation de tarif puisque ces tarifs sont déterminés par ailleurs. Cela fait partie d'un plan de modernisation qui a été prévu et programmé de longue date. Il s'agit d'améliorer cet équipement pour mieux l'optimiser et mieux le valoriser comme un équipement structurant de Paris. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. On peut vous communiquer la première délibération qui fixait les tarifs. Les prestations demandées par les utilisateurs ne sont pas les mêmes en termes de régie son, régie lumière. C'est pourquoi les tarifs peuvent varier. Je suis ravie que nous puissions continuer à investir dans cette belle salle. »

Votants : 27 dont 2 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 2 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
04 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-0132 AVIS)

- DPE 20160040 : *Plan de relance du tri. Subventions, d'un montant de 60.600 euros, à des associations en vue d'animations et d'actions de sensibilisation des habitants au tri sélectif.*

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Pour moi le ramassage des ordures ménagères est une compétence de la Ville et le tri est une mesure pragmatique. Nous essayons de faire passer le tri comme une mesure citoyenne. Certes, il faut inciter les personnes à trier mais je ne vois pas l'intérêt de financer une association car c'est une obligation de la Ville. J'ai l'impression qu'il s'agit d'une dépense inutile. C'est pourquoi nous nous abstiendrons. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Si vous considérez le tri comme inutile, quelques mots peut-être Mme CHOPIN-GENET. »

Mme Florence CHOPIN GENET, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Cette délibération concerne la sensibilisation. C'est donc complémentaire. Ce ne sont pas les personnels qui vont aller sensibiliser au tri. Pour rappel, en septembre, nous avons déjà voté un programme local de prévention des déchets avec des appels à projets. Le geste du tri est une pratique quasi généralisée à Paris mais elle n'est pas encore automatique. La Ville de Paris souhaite faire cette année après la campagne des mégots, une campagne de relance du tri pour apprendre aux citoyens à bien trier.

Cette subvention de 60 000 euros sera dédiée à trois associations en vue d'actions de sensibilisation des habitants au tri sélectif. Une association du 12^e pourrait être concernée à savoir l'association Graine Ile-de-France, ce qui signifie groupement régional d'animation et d'information sur la nature et l'environnement, avec un projet : les jeunes s'engagent pour le tri. L'objectif étant de sensibiliser 200 jeunes scolarisés sur tout Paris. Nous en aurons potentiellement dans le 12^e. Ces projets viennent en complément des actions déjà réalisées par la DPE. Le guide du tri a été mis à jour et envoyé à tous les habitants de Paris. Des opérations de sensibilisation au tri de tous les habitants ont été organisées à Bel air nord au square Courteline. Il y a eu un stand au forum des associations.

J'en profite pour vous inviter tous le 21 septembre de 15h à 18h au 107 rue de Reuilly. Une pièce de théâtre de sensibilisation au tri sera jouée. Ce ne sont pas les personnels qui ramassent les ordures qui vont aller sensibiliser les personnes. C'est à nous de le faire. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Nous assumons pleinement nos compétences et nos responsabilités en faisant appel au savoir-faire de certaines associations sur la sensibilisation. C'est l'objet de cette délibération. »

Votants : 27 dont 4 pouvoirs

Pour : 23 voix dont 3 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 04 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

Délibération adoptée à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-0133 AVIS)

- DU 20160058 : Déclassement et cession d'un volume foncier 31-43 boulevard Carnot à Paris 12^e arrondissement.

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère d'arrondissement :

« Il me semblait que c'était sur cette délibération que nous avons adoptés un vœu à l'unanimité dans cette instance. Un vœu déposé par Les Verts qui demandait une réflexion pour que cet hôtel puisse être dédié aux familles sous forme d'apparts-hôtels car cela manquait dans Paris. Je parle sous votre contrôle car cela date de longtemps. Je voulais savoir où en était cette réflexion. Merci. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je ne me souviens pas du tout. Je me souviens que nous avons eu des débats pour savoir si nous vendions cette parcelle ou si nous faisons un bail emphytéotique. Je me souviens que Les Verts avaient plaidé pour un bail emphytéotique plutôt que pour une vente. Nous avons également discuté de la pertinence de mettre un hôtel à cet endroit et du fait que l'offre hôtelière à Paris aujourd'hui n'est pas satisfaisante en termes de qualité, de quantité et qu'il était important de mieux la répartir, y compris dans l'Est parisien. D'ailleurs, ce projet n'est pas le seul. Nous avons d'autres projets de création d'hôtels dans notre arrondissement, qui viennent compléter le plan hôtelier parisien et qui rencontrent un soutien de la part des professionnels du secteur qui sont intéressés pour construire une nouvelle offre hôtelière en particulier dans notre arrondissement.

Vous avez raison, nous avons peut-être débattu du type de public accueilli avec la nécessité à Paris de proposer une offre qui corresponde aux familles et aux jeunes. Par exemple rue Lamblardie, nous allons avec la fondation Rothschild, proposer une formule de type apart-hôtel correspondant à des familles qui séjourneraient plusieurs jours d'affilée dans Paris. A cet endroit, la proposition de l'opérateur allemand concerne plus des jeunes, en particulier des groupes scolaires mais aussi des familles. Avec cette opération, ce groupe allemand ouvrira son premier hôtel à Paris. Nous avons également évoqué le fait que cela puisse être un lieu d'hébergement des parents ayant des enfants hospitalisés à Paris. Ce sont des perspectives qui pourront être évoquées avec l'opérateur MEININGER sachant que l'hôtel sera proche de l'hôpital Trousseau. J'espère avoir répondu à vos questions. »

Votants : 27 dont 4 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 4 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
04 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-0134 AVIS)

- DAC 20160697 : Participation au financement du programme de 7 ateliers d'artiste réalisé par Paris Habitat au sein de l'ancienne Caserne de Reuilly sise à Paris 12^e arrondissement et convention avec Paris Habitat.

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Evidemment, nous ne sommes pas opposés à la création d'ateliers d'artiste surtout dans ce lieu symbolique pour le développement des arts français sous Louis Le Grand. Il y avait la manufacture des glaces à cet endroit. Je m'interroge car il s'agit d'un coût de 1 718 000 €. En février dernier, on nous a présentés le coût global de la caserne de Reuilly. Est-ce que c'est de l'aménagement interne dans un coût global ? Pour éviter les amalgames, autant y répondre. Merci. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je suis d'accord pour éviter les amalgames M. SEINGIER. »

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Comme vous vous en souvenez dans le cadre de la programmation de la caserne de Reuilly et comme cela a été défini entre la Ville de Paris et l'Etat, il est prévu la création d'ateliers d'artistes. Nous pouvons conjointement nous en réjouir tant il y a une pénurie dans les grandes villes.

Je vous rappelle qu'il y aura 600 logements, une crèche de 66 berceaux, un jardin de 5 000 m², de nouveaux espaces publics et des commerces en pied d'immeuble. Je crois que nous nous en réjouissons tous.

Vous disiez que cette délibération porte sur le financement de la Ville de Paris à la création de ces 7 ateliers d'artistes plasticiens dans le lot C pour un total de 268 m². Le loyer sera limité à 120 euros maximum et la création de ces 7 ateliers est estimée à 1 718 205 euros. La Ville de Paris subventionne ce projet via la DAC à hauteur de 300 000 euros. Les locataires de ces ateliers seront désignés par la Ville de Paris dans le cadre de la commission mise en œuvre à la DAC. Cette délibération montre l'importance que notre majorité accorde aux artistes. Chacun sait à quel point dans une grande ville, il est difficile de trouver des ateliers d'artistes adaptés et à des coûts raisonnables. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. M. BOUIGUE. »

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« De manière très factuelle par rapport à votre question M. SEINGIER, non, ce budget ne vient pas en plus. Il était intégré dedans. Par contre, il obéit à un montage particulier qui oblige à en faire une délibération particulière puisque la Ville de Paris va apporter une contribution via la subvention de 300 000 euros. Lorsqu'il y a ce type d'opération sur un projet global, on est obligé de passer par une délibération mais elle était comprise depuis le début. C'est une formalisation de cette annonce prévue dès le début. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. »

Votants : 27 dont 4 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 4 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
04 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-0135 AVIS)

- **DAE 20160312** : Subvention d'un montant de 10.000 euros et convention avec l'association « La Boutique sans Argent » sise à Paris 20^e arrondissement.

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

Je suis toujours animé par des questions budgétaires mais aussi de cohérence. Je connais cette association. C'est un beau projet, on peut en discuter philosophiquement. Je constate que dans l'objet des motifs, il y a une ambition de nous conscientiser davantage aux enjeux environnementaux et à l'économie du don. Je suis toujours gêné lorsqu'on me parle d'économie du don, de voir des associations qui ont parfois des salariés. Je trouve le montant assez important pour une association qui veut nous vendre le don. »

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« C'est marrant que ce soit sur cette association que vous buttiez. Je pensais au contraire que vous soutiendriez un projet aussi ambitieux. Il se trouve qu'il y a la philosophie générale et il y a la pratique. Nous accueillons depuis plusieurs mois maintenant « La Boutique sans Argent » à la Gare de Reuilly. Cette boutique a trouvé un vrai public et un vrai dynamisme. Elle va probablement se développer. Ce n'est pas parce qu'on est dans le don qu'à côté, il ne se passe rien et que les personnes qui participent à ce projet n'ont pas aussi une activité pour faire vivre ce projet. C'est cette volonté que le projet vient mettre en œuvre.

Par rapport au nombre de personnes accueillies sur ce site, par rapport au nombre d'objets qui ont été donnés et pris, par rapport à un public qui a pu découvrir une nouvelle activité, 10 000 € de subvention de la Ville de Paris, c'est modeste. On sent bien que les responsables de cette association n'ont pas du tout envie de demander beaucoup mais de demander juste voire même de demander moins dans un premier temps afin de pouvoir demander plus, plus tard. Je trouve qu'ils sont sur quelque chose de sobre. C'est une boutique qui travaille sur le don. On n'est pas dans du troc. On peut prendre sans laisser et on peut laisser sans prendre.

Cela nécessite tout de même de l'organisation. Du bénévolat ne suffirait pas pour faire fonctionner la boutique. L'association est en développement et elle s'aperçoit que cela ne suffit pas. C'est un projet qui a réellement trouvé son public. Vous avez sûrement vu la couverture que cette association a pu avoir avec des personnes qui n'étaient pas des habituées de ce lieu et qui viennent en raison de cette boutique. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup M. BOUIGUE pour ces précisions sur cette belle association. »

Votants : 27 dont 4 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 4 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
04 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-0136 AVIS)

- SG 20160029 : Aménagement des berges de la Seine liaison Bastille/Tour Eiffel concernant les 1^{er}, 4^e, 7^e et 12^e arrondissements. Déclaration de projet.

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous n'allons pas refaire le débat. Je regrette que nous n'ayons pas pu organiser un débat serein sur ces sujets et que nous nous soyons vite réfugiés dans des positions de posture. Ce sujet aura tout de même eu le mérite de révéler qu'il y a encore des clivages forts à l'échelle du territoire francilien entre Paris et les communes extérieures, des clivages entre ceux qui pensent que l'on peut lutter contre la pollution de l'air à l'échelle francilienne tout en préservant les autoroutes urbaines, entre ceux qui pensent qu'en continuant à laisser les voitures circuler dans Paris, on va lutter contre la pollution sonore. Je m'étonne que nous ne soyons pas les uns et les autres capables d'aborder ces défis pourtant majeurs pour la vie de nos concitoyens, pour l'avenir de notre ville, de manière un peu plus sereine. Je regrette la violence parfois de certains propos et de certains échanges.

Vous le savez, l'avis de la commission d'enquête a été défavorable. Il est également consultatif. La Maire de Paris en responsabilité a souhaité présenter ces deux délibérations dans nos arrondissements. Ce sera également le cas au Conseil de Paris pour obtenir à nouveau le soutien des élus de Paris à ce projet, ce dont je ne doute pas pour les élus de la majorité. Le préfet de police a donné son accord pour 6 mois de poursuite de la piétonisation des berges. La Maire a proposé que soit réalisée à l'échelle de la métropole, une évaluation de la situation à Paris autour de cette piétonisation des berges de Seine, dans les prochains mois.

Paris Plages a été prolongé jusqu'au 4 septembre. Depuis les berges n'ont pas été rouvertes à la circulation. Depuis le 1^{er} septembre, date de la rentrée scolaire, nous sommes dans une situation comparable à ce que pourrait être la situation avec des berges définitivement piétonnes. Les premiers résultats des mesures de trafic montrent que les prévisions présentées dans l'étude d'impact sont tout à fait réalistes voire pessimistes par rapport à ce que nous observons depuis quelques jours. Mais je veux bien vous accorder qu'il nous faut peut-être un peu plus de temps d'observation. C'est ce que va nous permettre l'adoption de ces deux délibérations, ce que je souhaite aujourd'hui dans le 12^e puis dans 15 jours au Conseil de Paris.

Mme MONTANDON, je vous donne la parole. Vous pourrez présenter votre vœu en même temps. »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Oui, je le ferai. Mme la Maire, je ne suis pas tout à fait d'accord sur le clivage. Il n'est pas si fort que cela. Il y a un problème de méthode, c'est sûr. Mais je vous rappelle que notre groupe politique a présenté un projet alternatif qui avait pour volonté de lancer une réflexion. Notre projet s'inscrivait un peu plus dans le temps parce qu'il permettait le développement de projets alternatifs de transport mais aussi d'avoir un tracé alternant les quais hauts et les quais bas pour faire en sorte que la congestion ne soit pas au même endroit et pour favoriser la vie qui existe déjà sur les quais hauts.

Nous nous sommes permis de remettre un vœu aujourd'hui, qui avait déjà été déposé et présenté en 2015 sur l'étude d'un projet alternatif qui liait Bastille à Charenton. Nous relançons ce débat ce soir car la commission d'enquête a donné un avis négatif sur ce projet. Il est utile de rappeler qu'une enquête publique est un outil de régulation de la vie démocratique et sa finalité est tout de même de recueillir l'avis des Parisiens. Elle est menée de façon indépendante. C'est la première fois qu'un avis est aussi tranché pour une enquête publique.

Je ne vais pas reprendre tous les termes du rapport mais je voulais expliquer pourquoi nous relançons le débat, notamment sur le projet alternatif du 12^e et nous demandons un moratoire. La commission d'enquête a pointé des effets négatifs sur la circulation, notamment qu'avec les axes de report, il y aurait des allongements de temps de parcours. D'ailleurs ces allongements de temps de parcours ont été repris dans certains reportages journalistiques. Le temps étant passé à 32 minutes pendant la période de fermeture, ce qui est beaucoup plus que ce qui était annoncé par l'étude d'impact. La commission rappelle également qu'il est nécessaire d'avoir un renforcement des transports en commun et que l'absence de transports et d'accompagnement immédiat donnait un sens au report de la fermeture des berges.

Elle pointe également des impacts négatifs en termes écologiques. Pendant la crue, les berges ont été fermées, la dégradation de l'air a été enregistrée par Airparif. Les automobilistes vont être ralentis et la pollution est plus forte à 20km/h qu'à 50km/h. Elle montre des impacts négatifs sur l'économie plus importants que les impacts positifs.

Je voulais soumettre ce vœu au conseil qui demande simplement une étude de cette promenade plantée qui émane des conseils de quartiers du 12^e arrondissement, notamment ceux de Bercy et d'Aligre. Il nous semble intéressant de pouvoir en discuter.

J'attire votre attention sur la page 32 du rapport. Le commissaire-enquêteur montre que la Maire de Paris mettait souvent en avant dans son programme municipal, son intention de fermer les berges et que son élection suffisait à expliquer son projet. Or, je me permets de lire un passage du rapport, la Maire de Paris s'était simplement engagée sur le fait que la Seine irrigue Paris et son imaginaire : *« Je renforcerai les usages sur le fleuve et sur ces berges en complétant la continuité piétonne et en favorisant les transports par l'eau. Nous travaillerons aussi pour que les quartiers des bords de Seine retrouvent des liens plus paisibles avec le fleuve dans le 12^e arrondissement et les transformations de l'A4 en liaison avec Charenton, dans le 13^e en liaison avec Ivry, dans le 15^e en liaison avec Issy-les-Moulineaux et dans le 16^e avec Boulogne. Il est prévu la création de 1,5km de promenade le long de la voie Pompidou rive droite. »* Nous nous apercevons que le projet de la Maire de Paris est beaucoup plus proche de l'étude que je vous sou mets aujourd'hui c'est-à-dire une promenade pas forcément sur les berges mais à côté et qui a l'avantage de relier Paris à sa banlieue. Je vous sou mets donc de nouveau cette étude dans le 12^e avec un moratoire sur le projet actuel. Merci. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. M. BONNET-OULALDJ. »

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« Je ne partage pas ce projet alternatif car le point de départ est que les Parisiens puissent se réapproprier le fleuve. A partir du moment où l'on met des voitures au bord du fleuve, je ne vois pas comment les Parisiens pourront se réapproprier le fleuve puisque l'automobile est une barrière. Vous pouvez remballer vos cartons.

Nous sommes dans une période où les enjeux de santé publique sont énormes, notamment pour les habitants du 12^e qui habitent près des maréchaux du périphérique et qui sont les plus assujettis à la pollution. Toutes les études sanitaires, d'ailleurs, les pneumologues se sont exprimés récemment, montrent que l'urgence sanitaire est la lutte contre la pollution, et la réduction de la place de la voiture est un enjeu crucial.

Il y a aussi la volonté d'améliorer la qualité de vie pour tous en aménageant des espaces publics accessibles au plus grand nombre, et c'est un engagement de notre

campagne. Les Parisiens ont souhaité se réapproprier le fleuve et la circulation automobile reste une barrière sur ces berges. Les bilans positifs à la fois de Paris Plages et de Paris Respire nous donnent raison.

Depuis 2 ans, les communistes ont toujours apporté leur soutien à la politique municipale de réduction de la place de l'automobile à condition que des alternatives soient apportées en termes de transports. Nous avons demandé lors de chaque débat au Conseil de Paris, plus de moyens pour les transports publics, une réelle réorientation des politiques publiques en faveur du FRET ferroviaire et fluvial, un maintien de la vocation ferroviaire de la petite ceinture. Lorsqu'on demande ces moyens, on nous dit qu'il n'y en a pas et par ailleurs, on nous fait un projet de Charles de Gaulle express qui va de l'aéroport à la Gare du Nord sans desservir aucune gare, pour un prix de 24 € c'est-à-dire pour les classes supérieures et les hommes d'affaires. Nous avons demandé le renforcement des lignes de transports en commun existants déjà saturées, la modernisation des infrastructures existantes pour la multi modalité. Je pense aussi aux bus, aux réseaux cyclables qui sont la clé de cette mutation de Paris que nous voulons.

Par le biais d'un vœu, nous avons demandé à interpeler le Gouvernement pour déplaçonner le versement transport afin que le STIF puisse répondre davantage aux besoins d'investissement sur le réseau francilien. Nous pensons qu'il faut garantir aux usagers les meilleures conditions de transports possibles qui se sont passablement dégradées lors de ces dernières années. Cela passe notamment par le recrutement d'agents SNCF et RATP. Pour assumer cette ré-augmentation de l'utilisation du réseau existant et assurer le fonctionnement des lignes en projet, l'Etat doit y consacrer les moyens nécessaires. Si nous voulons réduire la circulation automobile à Paris sans que ces mesures anti diesel soient vécues comme anti social, il faut que le Gouvernement prenne sa part de responsabilité avec une politique d'aide à la reconversion du parc automobile, à l'acquisition de voitures électriques ou hybrides, et à la réduction du diesel dans le parc national existant.

Dans la même perspective, nous pensons que le Gouvernement doit créer une ressource dédiée au cofinancement pour la réalisation des engagements cyclables. Nous avons d'ailleurs déposé un vœu au Conseil de Paris en avril 2015 dans ce sens. C'est dans ce cadre général que nous souhaitons la piétonisation des berges sur Seine. Mais on ne peut pas renvoyer d'un revers de main l'avis défavorable de la commission d'enquête et la volonté d'un grand nombre de Parisiens d'abandonner leurs voitures mais à condition d'avoir un réseau de transports de qualité à côté. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je vous rappelle que le développement des transports en commun est d'abord une compétence de la Région Ile-de-France. Mais je reconnais votre constance dans l'interpellation de l'Etat. Mme ROTA. »

Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :

« On ne va pas refaire le débat mais on le refait tout de même un peu. Le projet de piétonisation des berges de Seine a rythmé notre été entre l'avis de la commission publique qui a été défavorable, le préfet de police qui demande une expérimentation de 6 mois, et les innombrables articles de presse sur le sujet. Encore un ce matin dans *Le Parisien*. Tous les acteurs concernés en dehors de la Maire de Paris expriment une crainte très forte que nous connaissons tous, la circulation fortement embouteillée sur les quais hauts en raison de cette fermeture. Si les Franciliens qui prennent la voiture ne vous intéressent pas. Il y a aussi les Parisiens qui prennent le bus qui sont pénalisés par cette fermeture. J'en fais partie. Depuis la crue, la situation des bus qui passent au-dessus des quais de la rive droite est très problématique. Je citerai le 91, le 31, le 28 et le 27. Les voies de bus ne servent presque plus à rien tandis que c'est l'une des meilleures inventions de ces 10 dernières années. Quelle que soit l'heure, ces bus

n'avancent plus et les voitures font en moyenne du 6km/h sur ces portions. A pied, nous les dépassons tous. Ainsi, c'est la pollution sonore qui est à déplorer. Bouchons, stress et exaspération poussent les automobilistes à klaxonner plus que de raison. Nous sommes loin d'une ville apaisée.

La position du groupe UDI-MODEM, vous la connaissez. Nous souhaitons autant que vous la piétonisation des berges de Seine rive droite car Paris doit retrouver son fleuve et pouvoir en profiter comme toutes les grandes villes du monde. Nous la souhaitons aussi pour réduire la place de la voiture à Paris. Notre groupe au Conseil de Paris demande depuis le début un moratoire sur cette question afin de permettre une mise en place de cette mesure de manière plus concertée et plus respectueuse des villes alentour, des commerçants et de notre partenaire RATP et des Parisiens tout simplement. Nous voterons contre les deux délibérations et nous voterons pour le vœu des Républicains qui reprend notre idée du moratoire. Merci. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. M. GREGOIRE. »

M. Emmanuel GREGOIRE, Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :

« J'interviens car on entend beaucoup de choses qui sont totalement fausses. Il est bien, dans un débat, de remettre un peu de rationalité. Sur l'argument des bouchons, on peut dire ce que l'on veut, on peut faire de la discussion de comptoir, mais il y a des études et la réalité des analyses de circulation. Nous observons que, de toutes les promesses d'enfer que connaîtrait Paris, depuis 2001, avec une politique plus restrictive en matière de circulation automobile, toutes ont été contredites par les faits. C'est le cas de la fermeture des quais rive gauche et c'est le cas depuis 15 jours de la fermeture des quais rive droite. Vous observerez dans les prochaines semaines combien la réalité des chiffres est en décalage par rapport aux fantasmes formulés.

Oui, il y a des bouchons à Paris comme dans toutes les grandes villes du monde, comme dans de nombreuses villes de province. Ce n'est pas la fermeture ou l'ouverture des voies sur berge qui est le seul déterminant des bouchons à Paris. Avant que les voies sur berges ne ferment, l'A1, l'A6, l'A4 connaissaient des encombrements. Ce que disent les ingénieurs et non pas les politiciens, est que le report de circulation sera marginal à l'intérieur de Paris et nul à l'extérieur de Paris. Que des maires de banlieue se fassent les petits télégraphistes d'inquiétudes légitimes de leurs concitoyens, je l'entends. Mais faire injure à la raison en utilisant des arguments totalement fantasques sur la circulation automobile, c'est nier à la réalité. A force de nier la réalité, on se rend compte que l'on a tort et on finit par expliquer 2 ans après qu'en fait on était pour. Aujourd'hui, il est très amusant de voir la relecture faite par un certain nombre de maires de droite concernés par la fermeture des voies sur berges rive gauche, réécrire l'histoire sur leur position.

Deuxième élément qui est un faux semblant absolument insupportable. C'est la crue et en quoi elle aurait été annonciatrice de la fermeture des voies sur berges. Les points d'embolisation liés à la crue sont très directement liés à la fermeture de l'échangeur de Bercy en zone inondée, qui n'est absolument pas concerné par la piétonisation, et rive droite en face de la Tour Eiffel. Ce sont les deux segments des voies sur berges qui ont été fermés à cause de la crue et qui ne le sont évidemment pas dans le cadre de la piétonisation, dans le cadre du projet actuel.

Sur la méthode. On nous dit que ce site n'a pas vocation à demeurer une autoroute urbaine. Tout le monde est d'accord mais ce n'est pas le bon moment. Le moratoire, c'est le vocabulaire des femmes et des hommes politiques impuissants. Le moratoire, c'est la consécration de l'immobilisme. Il y a eu une longue concertation. Je suis heureux que vous ayez une lecture attentive Mme MONTANDON, du programme de la

Maire de Paris. Mais il se trouve qu'elle a eu l'occasion de s'exprimer à maintes reprises, depuis des années, depuis des mois, sur la fermeture rive droite. Lorsque Bertrand DELANOE a réalisé les études de fermeture, il avait été envisagé de le faire rive droite et nous ne l'avions pas fait à l'époque parce que nous considérons que ce serait difficile en termes de report de circulation. Et il avait été décidé d'installer les 6 feux rouges et les 6 passages piétons sur ce tronçon. La simple installation de ces tronçons a fait baisser de 24% la circulation automobile sur la voie POMPIDOU.

La théorie de l'évaporation est formulée par tous les urbanistes, par tous les ingénieurs spécialisés en matière de circulation urbaine. C'est une réalité. La Maire de Paris est décidée à avancer et l'ensemble de la majorité la soutient ardemment. Nous sommes persuadés que le succès d'usage sera au rendez-vous et que ceux qui aujourd'hui en sont les plus ardents pourfendeurs, expliqueront dans 2 ans qu'ils en avaient eu eux-mêmes l'idée. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Nous avons également eu ce genre de débat à l'occasion du prolongement du tramway. Je me souviens de débats dans cette même salle, nous prédisant que le mur de tramway allait empêcher les échanges de l'autre côté du boulevard des maréchaux ou encore qu'il ne serait plus possible de traverser la Porte de Charenton en supprimant les tunnels. Oui, souvenez-vous, il y avait des tunnels Porte de Charenton. Ils n'y sont plus aujourd'hui et pourtant, ça roule très bien.

M. GREAU pour répondre aux questions et donner une réponse sur le vœu. »

M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« J'ai l'impression que personne ne veut refaire le débat mais qu'on le refait tout de même. Nous avons déjà eu ce débat en mai 2015. Depuis il a lieu par voie de presse de manière ni la plus agréable ni la plus subtile qui soit.

Au-delà du plaidoyer de mon collègue M. GREGOIRE, je voudrais rappeler quelques chiffres sur la physionomie aujourd'hui des personnes qui empruntent ces voies. 80% des automobilistes qui empruntent ces voies sont seuls dans leur voiture. A 84%, ce sont des hommes et à 64%, ce sont des CSP+. Ce sont des personnes qui pourraient prendre les transports en commun. Ce ne sont pas des personnes qui ont absolument besoin de leur voiture en permanence. Ce ne sont pas forcément des artisans ni des femmes enceintes. Ces personnes n'ont pas de personnes âgées ou d'enfants dans la voiture. De fait, ces personnes pourraient très bien prendre les transports en commun.

Vous regrettiez que l'on n'accompagne pas avec des alternatives par les transports en commun. Entre 2004 et 2014, +10% de RER A, +19% de bus et de trains, +9% de métros. On a automatisé la ligne 1. L'un des premiers projets que j'ai pu présenter devant vous en début de mandature, c'était justement pour lancer une étude pour le projet d'une ligne à très haut niveau de service sur les quais hauts. Nous accompagnons. Je suis persuadé que la Région dont c'est la compétence et le STIF vont nous aider à augmenter encore la fréquence des transports en commun.

Il y a également eu un appel de pneumologues parisiens à s'engager dans cette voie sans tarder, à ne pas faire de moratoire et à s'engager pour la santé des Parisiens. C'est aussi et surtout de cela qu'il s'agit au-delà de la reconquête de la Seine, c'est la santé des Parisiens qui est en jeu. Il s'agit simplement d'avoir le courage de faire. C'est toujours plus facile de laisser le statu quo et de ne surtout rien changer au passé. Nous ne sommes plus dans les années 70, nous ne sommes plus à l'époque de l'automobile reine où c'est à la ville de s'adapter à l'automobile. Nous sommes passés à une autre

époque. Même si en façade, tout le monde a le même discours, il serait bon que l'on passe réellement à cette nouvelle époque.

Je trouve que vous avez une lecture assez étonnante. Dans votre vœu, vous nous dites qu'il faut étudier une promenade plantée. Lorsque je lis le vœu, je lis qu'il faut que nous étudions des continuités piétonnes et cyclables sans atteinte aux voies de circulation actuelles, notamment par la création de pontons. Je suis désolé mais pour moi, ce n'est pas une promenade plantée. Cela n'a pas l'ambition de ce que nous portons aujourd'hui dans le débat.

Si je me suis trompé dans la lecture du vœu, vous m'excuserez mais dans le vœu, il est écrit que vous demandez un moratoire et que soient lancées des études relatives à la continuité piétonne et cyclable le long de la Seine, du port de l'arsenal à Charenton, sans atteinte aux voies de circulation routières actuelles, notamment par la création de structures de type pontons sécurisant les parties les plus étroites de ces berges. C'est le dernier attendu de votre vœu. Je pointe la différence entre ce que vous avez dit à l'oral sur une promenade plantée et ce qui est écrit dans votre vœu. Il est proposé de faire un ponton le long de l'autoroute pour que les cyclistes soient coincés entre les voitures qui sont d'un côté et la Seine de l'autre. Ce n'est pas une promenade plantée. Il y a un abus de langage dans la manière dont vous l'avez présenté. Mais peut-être que j'ai mal entendu ou mal compris.

Je voulais me permettre une dernière remarque avant de donner un avis défavorable à votre vœu. Avant même la discussion dans les enceintes politiques que sont les conseils d'arrondissement, et encore, nous ne sommes pas les plus concernés par ce projet, et la discussion en Conseil de Paris, qui sont les instances légitimes. N'en déplaise à M. CHASSERAY qui dit que Paris n'appartient pas aux Parisiens. Si Paris appartient aux Parisiens et ce sont les Parisiens qui votent. Votre chef de file au niveau parisien annonce d'ores et déjà des recours juridiques. A partir du moment où les recours juridiques sont déjà annoncés par voie de presse, je ne sais pas bien comment on peut continuer à discuter politiquement. Vous dites déjà que vous allez attaquer en justice les projets s'ils ne correspondent pas à vos canons. Actons un désaccord. Nous ne sommes pas d'accord là-dessus. Nous prenons sur nous le courage de faire. Les chiffres sur les reports de circulation ont été rappelés par M. GREGOIRE ainsi que sur la situation des quais. J'espère que cela a répondu aux interrogations de Mme ROTA. Nous avançons selon ce pourquoi les Parisiens nous ont élus en 2014. Nous faisons avec eux. Il y a eu une longue phase de concertation. Nous faisons aussi avec les maires des communes riveraines qui semblent tomber de l'armoire tandis qu'ils ont rédigé des contributions. Actons un désaccord politique. J'espère comme pour les quais rive gauche que demain, nous n'entendrons plus ceux qui s'y opposent aujourd'hui. J'espère qu'ils ne voudront pas revenir en ailleurs et que nous aurons au moins gagné cela dans la bataille. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Je regrette fortement que personne n'ait noté que dans ce projet, nous avons un apaisement des quais de Bercy. Je l'avais moi-même dit au commissaire-enquêteur lorsqu'il est venu me voir. Bizarrement cet aspect positif pour les habitants du 12^e ne figure pas dans le compte rendu qu'il fait de notre entretien dans son rapport. Par ailleurs, si le trajet est allongé en prenant les quais hauts, on peut utiliser une petite application toute simple qui permet de déterminer le temps de trajet d'un point à l'autre. Vous pourrez faire l'expérience, en ce moment pour venir de l'Etoile dans le 12^e, on vous conseille de prendre le périphérique car c'est plus rapide. C'est sûr, c'est moins agréable que de prendre les quais rive droite en voiture mais je préfère aller sur les quais rive droite à pied avec mes enfants ou à vélo plutôt que de les prendre de manière assez égoïste en voiture. Nous avons effectivement un désaccord profond sur ce sujet. Nous aurons sûrement d'autres occasions de confronter nos points de vue sur ce sujet. Il y a un avis négatif sur le vœu. »

Votants : 25 dont 4 pouvoirs

Pour : 20 voix dont 3 pouvoirs :

13 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

Contre : 5 voix dont 1 pouvoir :

04 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir
01 voix groupe UDI-MODEM

Abstention : 0

Délibération adoptée à *la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-0137 AVIS)

- SG 20160030 : *Aménagement des berges de la Seine liaison Bastille/Tour Eiffel concernant les 1^{er}, 4^e, 7^e et 12^e arrondissements. Avenants aux conventions et convention avec le Port Autonome de Paris.*

M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Votants : 25 dont 4 pouvoirs

Pour : 20 voix dont 3 pouvoirs :

13 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

Contre : 5 voix dont 1 pouvoir :

04 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir
01 voix groupe UDI-MODEM

Abstention : 0

Délibération adoptée à *la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-0138 AVIS)

- VŒU 122016-018 : Vœu rattaché aux délibérations SG 29 et 30 sur l'aménagement des berges de la Seine liaison Bastille/Tour Eiffel, déposé par Valérie MONTANDON et les élus du groupe Les Républicains relatif à des études complémentaires dont une promenade de Bastille à Charenton.

Vu la délibération 2015 SG 42 relative à l'aménagement des berges de Seine-Liaison bastilles/Tour Eiffel et l'approbation du bilan de concertation préalable et approbation du projet ;

Vu la délibération 2015 SG 14 relative à l'aménagement des berges de Seine-Liaison Bastille/Tour Eiffel ;

Vu la délibération 2014 DVD 1028 ;

Vu le vœu de l'exécutif des conseils de Paris des 16 et 17 juin 2014 afin que soient lancées des études pour constituer une continuité piétonne et cyclable le long de la Seine visant à relier les Bois de Boulogne et de Vincennes en concertation avec les communes riveraines ;

Vu le vœu adopté en conseil d'arrondissement du 5 décembre 2011 relatif au rétablissement de la continuité piétonne sur la berge rive droite ;

Vu le vœu adopté en conseil d'arrondissement du 5 décembre 2011 relatif à la diversification des usages Port de Bercy aval ;

Considérant l'avis négatif de la commission d'enquête publique sur le projet de piétonisation des voies sur berges ;

Considérant que le rapport de la commission de l'enquête publique mentionne « qu'il faudrait une étude complète, avec les axes de reports, en prenant en référence la situation de 2016 et précisant les allongements de temps de parcours ». La commission « déplore le rejet opposé par la Ville aux demandes faites lors des séances du Conseil de Paris de demandes d'études complémentaires » ;

Considérant que la commission appelle « au renforcement des transports en commun concomitamment » (p 54) et souligne « que la Ville n'a présenté qu'un prolongement de la ligne de bus 72 à une échéance non déterminée, au mieux en 2017 » et « que les projets conséquents ne devraient pas se concrétiser avant 2020. Cette absence d'accompagnement immédiat ou rapide du projet par une amélioration de l'offre de transport en commun a justifié les demandes de moratoire ou de report de la fermeture des voies sur berges » (p55) ;

Considérant que la commission d'enquête alerte sur le fait « qu'il est difficile d'évaluer l'impact global du projet sur la qualité de l'air dans Paris ne prenant en compte que le flux de véhicules qui continueront à circuler sur les quais hauts » et que « AirParif a noté une hausse de la pollution les jours de fermeture de la VGP lors de la crue de juin » ;

Considérant qu'au cours de l'année 2011, les conseils de quartier Bercy et gare de Lyon/Aligre se sont réunis en un « groupe de travail inter-quartier » et ont travaillé à des propositions d'aménagements sur l'ensemble des berges du port de l'Arsenal à Charenton afin de supprimer les discontinuités en permettant l'accès au public de toutes les berges de Seine ;

Considérant que parmi les propositions desdits conseils de quartier figurait l'élargissement du chemin qui relie Bercy Charenton au port de l'Arsenal ;

Considérant que le programme municipal de la candidate Anne HIDALGO mentionnait : «Je renforcerai les usages du fleuve et ses berges en complétant les continuités

piétonnes et en favorisant les transports par l'eau. Nous travaillerons aussi pour que les quartiers des bords de Seine retrouvent des liens plus paisibles avec le fleuve, dans le 12^e avec la transformation de l'A4 en liaison avec Charenton ... » ;

Considérant que le projet de création de ponton reliant la Bastille à Bercy Charenton est en adéquation avec les engagements de campagne de la candidate Anne HIDALGO ;
Considérant que le projet de la municipalité tel que présenté engendre une réduction de la place de la voiture sans proposition d'alternative et que l'élargissement du quai qui relie Bercy Charenton au port de l'Arsenal permettrait un lieu de promenade au fil de la Seine sans aucun impact sur les axes de circulation ;

Considérant qu'il serait regrettable que les habitants des arrondissements périphériques, tel que le 12^e arrondissement, pâtissent des inconvénients des reports de circulation et des trajets allongés sans pouvoir bénéficier des installations à proximités immédiates ;

Considérant que la continuité de l'axe Bastille Charenton relierait ainsi les villes voisines et s'inscrit dans le Grand Paris et la volonté de relier Paris à sa banlieue.

Valérie MONTANDON et les élus du groupe Les Républicains émettent le vœu :

- d'un moratoire du projet de l'aménagement des Berges de Seine afin que soit évalué l'impact global du projet sur la qualité de l'air dans Paris et que des offres de transports collectifs soit développées ;

- que soit lancées des études relatives à la continuité piétonne et cyclable le long de la Seine, du port de l'Arsenal à Charenton, sans atteintes aux voies de circulations routières actuelles, notamment par la création de structures, de type ponton, sécurisant les parties les plus étroites de ses berges.

Votants : 25 dont 4 pouvoirs

Pour : 5 voix dont 1 pouvoir :

04 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 20 voix dont 3 pouvoirs :

13 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

Abstention : 0

Vœu rejeté à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-0139 VOEU)

- **DDCT 20160043** : *Etats spéciaux d'arrondissement. Délibération cadre-investissement 2017.*

Votants : 25 dont 4 pouvoirs

Pour : 25 voix dont 4 pouvoirs :

13 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
04 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-0140 AVIS)

- DDCT 20160044 : *Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2017.*

Votants : 25 dont 4 pouvoirs

Pour : 25 voix dont 4 pouvoirs :

13 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
04 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-0142 AVIS)

- **DELIBERATION (12-2016-21)** : *Inventaire des équipements de proximité du 12^e arrondissement au titre de l'année 2017.*

Votants : 25 dont 4 pouvoirs

Pour : 25 voix dont 4 pouvoirs :

13 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
04 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-0142)

- **DDCT 20160080** : Subventions, d'un montant de 19.519 euros au titre de la dotation exceptionnelle « initiatives d'arrondissement Euro 2016 », à 8 associations œuvrant dans les 6^e, 12^e, 14^e, 15^e et 20^e arrondissements de Paris.

Votants : 25 dont 4 pouvoirs

Pour : 25 voix dont 4 pouvoirs :

13 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
04 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-0143 AVIS)

- DDCT 20160108 : *Subventions Fonds du Maire, d'un montant de 5.500 euros, à 6 associations du 12^e arrondissement.*

Votants : 25 dont 4 pouvoirs

Pour : 25 voix dont 4 pouvoirs :

13 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
04 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-0144 AVIS)

- DFPE 20160055 : Subventions d'un montant de 4.245.053 euros et avenants à l'association « ABC Puériculture » sise à Paris 16^e arrondissement, pour ses 19 établissements d'accueil de la petite enfance.

Votants : 25 dont 4 pouvoirs

Pour : 25 voix dont 4 pouvoirs :

13 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
04 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-0145 AVIS)

- DFPE 20160065 : Subventions d'un montant de 920.196 euros, conventions et avenant n° 3 avec « l'Association Pour l'Accueil de Tous les Enfants » (APATE) sise à Paris 11^e arrondissement, pour ses 5 établissements d'accueil de la petite enfance.

Votants : 25 dont 4 pouvoirs

Pour : 25 voix dont 4 pouvoirs :

13 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
04 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-0146 AVIS)

- DFPE 20160098 : Subventions d'un montant de 2.477.371 euros et avenants à l'association « La Maison Kangourou » (L.M.K.), sise dans le 10^e arrondissement, pour ses 11 établissements d'accueil de la petite enfance.

Votants : 25 dont 4 pouvoirs

Pour : 25 voix dont 4 pouvoirs :

13 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
04 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-0147 AVIS)

- DFPE 20160117 : Subvention d'un montant de 1.940.295 euros et convention avec la Fondation de Rothschild, sise à Paris 12^e arrondissement, pour sa structure multi accueil de petite enfance.

Votants : 25 dont 4 pouvoirs

Pour : 25 voix dont 4 pouvoirs :

13 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
04 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-0148 AVIS)

- **DFPE 20160147** : Subvention d'un montant de 127.455 euros et avenant n° 3 avec l'association « Le Moulin Bleu » sise à Paris 12^e arrondissement, pour la crèche parentale Pic Puce.

Votants : 25 dont 4 pouvoirs

Pour : 25 voix dont 4 pouvoirs :

13 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
04 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-0149 AVIS)

- **DFPE 20160176** : *Soutien à la fonction parentale. Groupes de parole et d'échange autour des préoccupations des parents. Subventions, d'un montant de 138.050 euros, à 9 associations dont 7 avec convention et une avec avenant à convention pour leurs actions dans le 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements.*

Votants : 25 dont 4 pouvoirs

Pour : 25 voix dont 4 pouvoirs :

13 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
04 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-0150 AVIS)

- DFPE 20160240 : Signature d'une convention de partenariat entre l'association « les Restaurants du Cœur », la société SODEXO et la Ville de Paris.

Votants : 25 dont 4 pouvoirs

Pour : 25 voix dont 4 pouvoirs :

13 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
04 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-0151 AVIS)

- DILT 20160029 : *Convention de prestations entre le STTAM et le Lycée Professionnel Théophile Gautier sis à Paris 12^e arrondissement. Conventions. Autorisation. Signature.*

Votants : 25 dont 4 pouvoirs

Pour : 25 voix dont 4 pouvoirs :

13 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
04 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-0152 AVIS)

- DJS 20160072 : Subvention d'un montant de 22.500 euros et convention d'objectifs avec l'association « La Camillienne Sports » sise 12 rue des Meuniers à Paris 12^e arrondissement.

Votants : 25 dont 4 pouvoirs

Pour : 25 voix dont 4 pouvoirs :

13 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
04 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-0153 AVIS)

- DJS 20160092 : Subventions, d'un montant de 15.200 euros, à 4 associations sportives locales du 12^e arrondissement.

Votants : 25 dont 4 pouvoirs

Pour : 25 voix dont 4 pouvoirs :

13 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
04 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-0154 AVIS)

- DJS 20160252 : Subventions d'un montant de 6.500 euros et 1 convention à 2 associations de jeunesse du 12^e arrondissement.

Votants : 25 dont 4 pouvoirs

Pour : 25 voix dont 4 pouvoirs :

13 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
04 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-0155 AVIS)

- DLH 20160090 : Transfert, par Paris Habitat OPH, de 59 structures collectives à la société anonyme « l'Habitation Confortable ».

Votants : 25 dont 4 pouvoirs

Pour : 25 voix dont 4 pouvoirs :

13 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
04 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-0156 AVIS)

- **DLH 20160244** : *Programme de regroupements de chambres dans divers arrondissements. Prêts garantis par la Ville d'un montant de 311.489 euros demandés par ELOGIE.*

Votants : 25 dont 4 pouvoirs

Pour : 25 voix dont 4 pouvoirs :

13 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
04 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-0157 AVIS)

- DLH 20160248 : Réalisation 117 boulevard Poniatowski à Paris 12^e arrondissement, d'un programme d'acquisition-réhabilitation de 14 logements sociaux (6 PLA-I, 5 PLUS et 3 PLS) par la RIVP.

Votants : 25 dont 4 pouvoirs

Pour : 25 voix dont 4 pouvoirs :

13 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
04 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-0158 AVIS)

- DU 20160172 : *Classification de nouvelles voies au titre des droits de voirie à Paris 12^e arrondissement.*

Votants : 25 dont 4 pouvoirs

Pour : 25 voix dont 4 pouvoirs :

13 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
04 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-0159 AVIS)

- DVD 20160055 : Tramway T3 Porte d'Ivry à Porte de la Chapelle. Convention de déploiement d'expérimentation de liaisons urbaines (12^e, 13^e et 19^e arrondissements) avec la RATP et la Ville de Pantin.

Votants : 25 dont 4 pouvoirs

Pour : 25 voix dont 4 pouvoirs :

13 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
04 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-0160 AVIS)

- DAC 20160050 : Subventions d'équipement d'un montant de 160.402 euros et conventions pour trois structures de la Cartoucherie, site de création et de diffusion situé dans le 12^e arrondissement.

Votants : 25 dont 4 pouvoirs

Pour : 25 voix dont 4 pouvoirs :

13 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
04 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-0161 AVIS)

- DAC 20160346 : Subvention d'un montant de 60.000 euros et avenant à convention avec l'association « Centre de promotion du livre de jeunesse-Seine Saint Denis » sise 3 rue François Debergue à Montreuil (93100).

Votants : 25 dont 4 pouvoirs

Pour : 25 voix dont 4 pouvoirs :

13 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
04 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-0162 AVIS)

- DAC 20160607 : Subventions, d'un montant de 5.000 euros, à 3 associations au titre de l'action culturelle locale (12°).

Votants : 25 dont 4 pouvoirs

Pour : 25 voix dont 4 pouvoirs :

13 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
04 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-0163 AVIS)

- DAC 20160684 : *Eglise Saint-Antoine-des-Quinze-Vingt à Paris 12^e arrondissement. Autorisation à « l'Association Diocésaine de Paris » pour déposer une demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public.*

Votants : 25 dont 4 pouvoirs

Pour : 25 voix dont 4 pouvoirs :

13 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
04 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-0164 AVIS)

- DPA 20160060 : *Marché Beauvau sis à Paris 12^e arrondissement. Restauration après sinistre. Dépôt des autorisations administratives.*

Votants : 25 dont 4 pouvoirs

Pour : 25 voix dont 4 pouvoirs :

13 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
04 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-0165 AVIS)

- DAE 20160053 : Subvention, d'un montant de 10.000 euros, à l'association « Viaduc des Arts » domiciliée 10 cour du Marché Saint Antoine-39 avenue Daumesnil à Paris 12^e arrondissement.

Votants : 25 dont 4 pouvoirs

Pour : 25 voix dont 4 pouvoirs :

13 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
04 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-0166 AVIS)

- DAE 20160159 : *Mission Vital Quartier 1 confiée à la SEMAEST - compte rendu de l'exercice 2015.*

Votants : 25 dont 4 pouvoirs

Pour : 25 voix dont 4 pouvoirs :

13 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
04 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-0167 AVIS)

- DAE 20160160 : *Mission Vital Quartier 2 confiée à la SEMAEST - compte rendu de l'exercice 2015.*

Votants : 25 dont 4 pouvoirs

Pour : 25 voix dont 4 pouvoirs :

13 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
04 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-0168 AVIS)

- DAE 20160217 : Subventions d'un montant de 269.800 euros et convention avec l'association « Boutiques de Gestion de Paris Ile-de-France » domiciliée 18 rue du faubourg du Temple à Paris 11^e arrondissement.

Votants : 25 dont 4 pouvoirs

Pour : 25 voix dont 4 pouvoirs :

13 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
04 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-0169 AVIS)

Projets de délibération du Conseil Départemental transmis pour information du conseil d'arrondissement :

2016 DASES 312-G : Subvention, d'un montant de 34.500 euros, à 7 associations pour leurs actions en faveur de l'offre culturelle et de loisirs en direction des personnes âgées.

2016 DEVE 8-G : Subventions d'un montant de 151.000 euros et avenants à conventions avec 4 associations pour la réalisation de 4 projets d'insertion professionnelle par l'entretien horticole d'espaces verts.

-VŒU 122016-019 : Vœu présenté par Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement et les élu-e-s de l'ensemble des groupes de la majorité relatif à la dénomination d'une voie dans le cadre du projet urbain Daumesnil / Gare de Lyon en hommage à Edmonde Charles-Roux.

Mme Catherine BARRATI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteur :

« Edmonde Charles-Roux s'est éteinte le 20 janvier 2016 à l'âge de 95 ans. Son parcours hors du commun, les combats qu'elle a pu mener notamment pendant la seconde guerre mondiale, son talent, et sa liberté qui la définissait et la guidait dans son quotidien, méritait d'être célébré dans notre ville et transmis aux générations futures. C'est une grande figure féminine de la Résistance et également une grande dame de lettres. Elle a marqué notre histoire commune et a mené des batailles au sein de divers réseaux de résistants, notamment dans l'exercice de son métier d'ambulancière et d'infirmière durant la seconde guerre mondiale. Elle a été blessée à plusieurs reprises mais n'a jamais renoncé à s'impliquer et à défendre ce à quoi elle croyait et à se battre pour notre liberté. Nous lui sommes définitivement et à jamais redevables.

Retracer son histoire, c'est la suivre entre Paris et Marseille, deux villes qui lui sont chères et très présentes dans ses écrits. Deux villes reliées par le chemin de fer via la Gare de Lyon. Il me semblait intéressant que cet hommage puisse prendre la forme d'une voie de notre arrondissement et porte son nom dans ce nouveau quartier que nous sommes en train d'imaginer, appelé Daumesnil-Gare de Lyon. J'imagine qu'elle a largement côtoyé cette gare. Plusieurs voies pourront être nommées. Vous avez sur table, un petit document de communication édité par espace ferroviaire, aménageur de la SNCF et qui dit que ce quartier serait honoré de porter le nom d'une aussi grande dame. »

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« C'est un très bon choix car on connaît son mari Gaston Defferre, d'où sa passion pour Marseille. Elle était aussi l'amie de Maurice Druon et de De Lattre de Tassigny. Elle a pu marquer son féminisme durant la seconde guerre mondiale en coupant son pantalon pour faire une jupe. C'était sa manière à elle dans l'armée française pendant la guerre, de montrer qu'elle était féministe. Oui, c'est un très bon choix de liberté pour notre arrondissement. »

Vœu

Figure féminine de la Résistance, décorée de plusieurs distinctions honorifiques (Croix de Guerre, Grand Officier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite) pour son engagement hors du commun pour la liberté de la France ; Femme de lettres, lauréate du prix Goncourt et membre de l'Académie ; Edmonde Charles-Roux nous a quittés le 20 janvier 2016.

Considérant notre volonté d'honorer des femmes aux destins exceptionnels et de perpétuer leur mémoire en inscrivant leur nom dans l'espace public de notre Ville ;
Considérant qu'Edmonde Charles-Roux, résistante et grande dame de lettres et de culture est décédée en cette année 2016 ;

Considérant les combats courageux qu'elle a menés dès 1940 et jusqu'à la fin de la Deuxième Guerre Mondiale au sein de divers réseaux de résistants et régiments militaires, en particulier comme ambulancière ou infirmière ;

Considérant qu'elle a marqué notre Histoire par son courage, son talent et sa liberté inébranlable ;

Considérant qu'elle vécut sa vie, ses passions et ses combats entre Paris et Marseille, deux villes qui lui sont chères, reliées par le train au départ et à l'arrivée de la gare de Paris-Gare de Lyon dans notre arrondissement ;

Considérant les différentes opportunités de dénomination de voies publiques qui s'offriront à nous dans le cadre du projet urbain Daumesnil / Gare de Lyon à l'horizon 2020 ;

Sur proposition de Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement et des élu-e-s de l'ensemble des groupes de la majorité, le Conseil du 12^e arrondissement émet le vœu :

- qu'une voie porte le nom d'Edmonde Charles-Roux, dans le 12^e arrondissement, au sein du futur quartier Daumesnil / Gare de Lyon.

Votants : 26 dont 4 pouvoirs

Pour : 26 voix dont 4 pouvoirs :

13 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
04 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Vœu adopté à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-0170 VOEU)

- Vœu 122016-020 : Vœu présenté par Nicolas BONNET-OULALDJ et les élu-e-s du groupe Communiste-Front de Gauche relatif aux expulsions de ménages DALO à Paris.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« Notre exécutif parisien a fait du logement sa priorité de mandature en consacrant 3 milliards d'euros sur 6 ans à la construction de logements neufs.

Cela dit, les dotations de l'Etat pour la construction de logements sociaux sont en diminution constante depuis 5 ans.

Nous considérons qu'au-delà de l'effort réalisé par la Ville, l'Etat doit jouer pleinement son rôle dans l'application du droit fondamental universel au logement qui est reconnu par la loi du 5 mars 2007.

L'exécutif parisien s'est toujours prononcé, notamment à travers des vœux en Conseil de Paris et plusieurs courriers des élus au Préfet de Police, pour l'application pleine et entière des dispositions de la loi ALUR visant à protéger les locataires et de la circulaire ministérielle du 26 octobre 2012 sur la mise en œuvre du droit au logement opposable.

Ces dispositions prévoient la proposition d'un logement adapté aux ménages DALO menacés d'expulsion avant tout concours de la force publique.

Or, les associations du Droit au Logement nous alertent régulièrement, malgré ces textes, de l'expulsion de ménages DALO sans qu'une proposition de relogement ne leur ait été faite.

Considérant ainsi que, de nouveau à l'été 2016, des listes et exemples de ménages DALO expulsés sans relogement ou sous le coup d'expulsions ont été présentés aux élus.

Considérant que le Comité de suivi DALO déplore également de manière régulière la non-application de la circulaire de 2012.

Considérant l'effort de l'Etat pour le relogement des ménages DALO à Paris.

Considérant que cet effort pourrait être plus important sur certains départements d'Ile-de-France.

Considérant que la Ville reloge, par le biais de la cotation et de l'accord collectif départemental, de nombreux ménages menacés d'expulsion sur son propre contingent.

Considérant que la Ville travaille avec l'Etat et les associations à la refonte dans un sens plus protecteur de la Charte de prévention des expulsions.

Considérant que les procédures d'expulsions à des fins spéculatives ne peuvent plus être tolérées. Nous avons eu des cas de vente à la découpe dans le 12^e.

Nous voulons qu'avant cet hiver, le conseil d'arrondissement du 12^e émet le vœu que :

- La Préfecture de Police puisse revoir l'application de la circulaire du 26 octobre 2012 dans un esprit plus conforme à la loi qui protège les ménages DALO des expulsions ;

- Dans ce cadre, les ménages DALO ne soient pas expulsés sans proposition de logement adapté, en particulier dans les mois à venir alors que se profile la trêve hivernale de 2016. »

Mme Eléonore SLAMA, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Le droit au logement doit être effectif malgré les difficultés liées à la tension grandissante du marché immobilier dans Paris et dans sa métropole. La protection des ménages DALO vis-à-vis des procédures d'expulsion découle de ces principes, des procédures d'expulsion à des fins spéculatives étant particulièrement inacceptables.

Si nous soutenons véritablement ce vœu, nous nous devons néanmoins de préciser qu'il existe des circonstances exceptionnelles qui peuvent parfois expliquer la réalisation de l'expulsion de foyers éligibles DALO. Il ne faut pas nier cette réalité. En décembre 2015, le représentant du Préfet de police en séance du Conseil de Paris, a évoqué le cas du trouble de jouissance mais il y en a d'autres, la situation de propriétaire rencontrant de graves difficultés sociales ou encore l'entrée dans le logement par voie de fait. Ces situations restent marginales, bien sûr. Mais nous nous devons malgré tout de reconnaître leur existence.

Ce vœu réaffirme notre engagement commun envers tous les Parisiens pour un droit réel au logement et en faveur d'une politique de prévention des expulsions renforcée pour assurer la protection des foyers les plus fragilisés. Nous émettons donc un avis favorable à ce vœu. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Nous passons au vote avec un avis favorable de l'exécutif. »

Votants : 26 dont 4 pouvoirs

Pour : 22 voix dont 3 pouvoirs :

13 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 04 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

Abstention : 0

Vœu adopté à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-0171 VOEU)

- VŒU 122016-021 : Vœu présenté par Nicolas BONNET-OULALDJ et les élu-e-s du groupe Communiste-Front de Gauche relatif aux logements de l'AP-HP.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« Nous avons été saisis Mme la Maire comme de nombreux élus par des anciens salariés de l'AP-HP dont les ressources ne dépassent pas les plafonds du logement social type PLS. Suite à l'article 137 de la Loi Santé, qui protège les locataires titulaires d'un bail « Loi 89 » et dont les ressources ne dépassent pas les plafonds en vigueur, se voient aujourd'hui menacés de sortir du parc de logement social de l'AP-HP.

Nous demandons que ces anciens salariés, ces retraités puissent bénéficier d'un droit au maintien dans les lieux, quelle que soit la nature du bail contracté avec l'AP-HP lors de leur entrée dans le logement. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup pour votre rapide présentation. Mme KOMITES pour vous répondre. »

Mme Pénélope KOMITES, Adjointe à la Maire de Paris, Conseillère de Paris, rapporteure :

« Nous savons que trouver un logement à Paris est encore très difficile pour un certain nombre de foyers, même si la municipalité parisienne depuis 2001 et en particulier depuis 2014, produit énormément de logements et qu'il s'agit d'une priorité. Nous savons que d'anciens personnels de l'AP-HP ne font pas exception à ces problématiques. Nous soutenons toutes les politiques qui visent à trouver des solutions pour les Parisiens et à plus forte raison pour ces anciens professionnels qui ont beaucoup travaillé pour les Parisiens et pour le service public hospitalier.

Il faut savoir que l'AP-HP a un parc de logements important, près de 4 000 logements, qu'il réserve également des logements chez d'autres bailleurs, environ 1 850 logements et qu'il attribue environ 500 logements par an. Vous avez fait référence à la loi de 89. La loi du 26 janvier 2016 qui est la loi de modernisation du système de santé a effectivement modifié ces questions d'attribution dans le parc social de l'AP-HP. Aujourd'hui sont protégés la majeure partie des locataires de l'AP-HP qui sont titulaires de ce fameux bail « Loi 89 » et dont les ressources ne dépassent pas les plafonds PLS soit 30 000 euros pour une personne seule et 45 000 euros pour deux.

Au-delà de cette protection, vous souhaitez qu'elle puisse être étendue à l'ensemble des anciens agents de l'AP-HP qui se situent en deçà du plafond, quel que soit leur bail. Nous y sommes favorables parce que le logement des classes moyennes est aussi une priorité de notre mandature. Pour autant, il faut comprendre que l'AP-HP a aussi besoin de loger ses nouveaux agents. Je rappelle que de nombreux personnels hospitaliers, notamment des infirmières qui font défaut dans les hôpitaux publics parisiens, font leurs études à Paris et repartent faute de pouvoir se loger dans la capitale. Je rappelle que l'AP-HP n'attribue que 500 logements par an. Mais nous souhaitons apporter une solution la plus protectrice possible aux anciens salariés de l'AP-HP donc nous donnons un avis favorable à votre vœu. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Mme KOMITES. Un avis favorable de l'exécutif. Une explication de vote de M. GREAU. »

M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Nous nous abstiendrons sur ce vœu car nous sommes réservés sur la manière dont les choses sont abordées. On a l'impression que l'on prend les choses à l'envers. A la place de dire que les anciens salariés de l'AP-HP doivent rester dans les logements attribués par l'AP-HP, il faudrait dire que la Ville doit travailler avec l'AP-HP de manière à ce qu'une passerelle soit faite entre l'AP-HP et le logement social classique puisque ce sont des personnes qui respectent les critères d'attribution du logement social. Ainsi, ils libèrent le patrimoine de l'AP-HP pour qu'elle puisse loger ses agents.

Il y a un problème de hiérarchie des normes. On a un article de loi qui protège une certaine catégorie de titulaires de contrats. Je ne dis pas que l'article de loi est bien fait pour autant. Et on veut l'étendre à d'autres contrats par le simple fait de la demande de la Ville de Paris à l'AP-HP. Cela me paraît un peu limite.

Sachant qu'il y a toutes ces marges de progression, même si dans la philosophie on partage l'objectif, nous ne sommes pas forcément d'accord sur les moyens. Une discussion va s'engager d'ici le Conseil de Paris. Dans cette optique, nous nous abstiendrons sur ce vœu. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Deux autres explications de vote. Mme MONTANDON. »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« M. BONNET-OULALDJ, vous soulignez une problématique existante pour les agents mais aussi pour d'autres catégories comme les concierges. Nous avons déjà eu l'occasion d'en parler en conseil d'arrondissement. Lorsqu'elles arrivent à la retraite, les concierges sont souvent obligées de quitter la capitale tandis qu'elles ont passé toute leur vie à Paris. Cependant, le parc de l'AP-HP n'est pas illimité. Il nous semble important que les actifs puissent être proches de leur lieu de travail et bénéficient de logements. Nous considérons aussi qu'il peut y avoir d'autres solutions pérennes à voir avec les bailleurs sociaux de la Ville de Paris. C'est pourquoi, nous allons nous abstenir. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Ce n'est pas tout à fait la même chose lorsque vous comparez aux concierges. Il s'agit en général de logements de fonction. Le logement doit forcément être quitté lorsque la fonction cesse. La Ville de Paris fait des propositions à tous ces personnels qui étaient logés. C'est le cas pour les gardiennes de nos écoles, pour nos personnels dans nos crèches etc. C'est un peu différent par rapport aux personnels de l'AP-HP dont il est question ici. Mme ROTA. »

Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :

« Je me fais la porte-parole de François HAAB. Au moins vous aurez ses arguments pour le Conseil de Paris. C'est un peu ce qui a été dit par M. GREAU. La rotation comme dans tous les parcs sociaux est malheureusement très mineure. Une demande de relogement et imaginer des passerelles serait beaucoup plus utile. Ce genre de relogement mériterait un cas par cas. Nous nous abstiendrons si tout le monde s'abstient. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Un avis favorable de l'exécutif sur ce vœu. »

Vœu :

Considérant le vœu « relatif aux logements de l'AP-HP », adopté par le Conseil de Paris lors de sa séance des 29, 30 et 31 mars 2016 ;

Considérant que l'AP-HP est propriétaire de plus de 10 000 logements dont la gestion est assurée directement par l'AP-HP ou par des bailleurs sociaux ;

Considérant la remise en cause de baux signés par d'anciens salariés de l'AP-HP et locataires du parc de l'AP-HP, leur demandant de quitter leur logement sous deux mois ;

Considérant l'article 137 de la Loi Santé, qui protège les locataires titulaires d'un bail « Loi 89 » et dont les ressources ne dépassent pas les plafonds en vigueur du logement social de type PLS ;

Considérant que les prix de l'immobilier parisien, à la vente et à la location, vont obliger les retraités de l'AP-HP aux revenus les plus modestes à quitter Paris et sa région ;

Considérant que les retraités de l'AP-HP qui résident actuellement dans ces logements sont donc dans une situation de précarité nécessitant une vigilance de la Ville de Paris ;

Considérant qu'à la suite de l'adoption du vœu en Conseil de Paris du mois de mars 2016 et à l'initiative de Ian BROSSAT, Adjoint à la Maire de Paris chargé du Logement et de l'Hébergement d'urgence, des échanges ont déjà été engagés entre la Ville de Paris, l'AP-HP, les organisations syndicales et les locataires afin d'aboutir au maintien dans les lieux des anciens de l'AP-HP dont les ressources ne dépassent pas les plafonds de logement social de type PLS.

Sur proposition de Nicolas BONNET-OULALDJ et des élu-e-s du groupe Communiste-Front de Gauche, le conseil d'arrondissement du 12^e, émet le vœu que :

- les anciens salariés de l'AP-HP, dont les ressources ne dépassent pas les plafonds du logement social de type PLS, puissent bénéficier d'un droit au maintien dans les lieux, quelle que soit la nature du bail contracté avec l'AP-HP lors de leur entrée dans leur logement.

Votants : 26 dont 4 pouvoirs

Pour : 16 voix dont 2 pouvoirs :

13 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 10 voix dont 2 pouvoirs :

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
04 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir
01 voix groupe UDI-MODEM

Vœu adopté à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-0172 VOEU)

- VŒU 122016-022 : Vœu présenté par Nicolas BONNET-OULALDJ et les élu-e-s du groupe Communiste-Front de Gauche relatif à l'ouverture des bibliothèques le dimanche.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« Il n'est pas étonnant qu'il y ait deux vœux car nous n'étions que deux élus le 2 septembre lorsque les agents de la bibliothèque Hélène Berr et leurs organisations syndicales ont organisé un temps d'échange avec les élus du 12^e sur le projet d'ouverture de cet établissement le dimanche. Nous avons appris par les agents, ce projet d'ouverture le dimanche.

Lors de cette rencontre, nous avons exprimé nos opinions. Nous ne comprenons pas l'objectif politique de l'ouverture le dimanche. Dès que nous abordons le sujet avec l'adjoint à la Maire, Bruno JULLIARD, nous recevons pour seule réponse qu'il s'agit d'une demande forte des Parisiens. Concernant la bibliothèque Hélène Berr, ce n'est pas ce que demandent les usagers. Je vous rappelle que nous avons adopté un vœu au Conseil de Paris qui demande un bilan des ouvertures des bibliothèques déjà ouvertes le dimanche. Il y en a 5. Un bilan quantitatif de fréquentation et un bilan qualitatif.

La Ville de Paris concernant Hélène Berr a réalisé une enquête de satisfaction liée à la démarche : QualiParis Les usagers demandent surtout l'ouverture le lundi ou le matin ou le soir. Mais ils sont peu à demander l'ouverture le dimanche. J'entends parler de la nécessité de répondre aux besoins des étudiants mais nous savons tous que bientôt une université va ouvrir avec une bibliothèque universitaire à quelques mètres de cette bibliothèque. La demande des étudiants est d'avoir des espaces de co-working plutôt que d'avoir accès aux ouvrages de cette bibliothèque.

Nous ne comprenons pas pourquoi la Ville s'entête à vouloir ouvrir cette bibliothèque le dimanche. Nous pourrions comprendre s'il y avait une volonté de faire venir des publics qui ne fréquentent pas les équipements culturels en temps normal. Mais manifestement la DAC ne souhaite pas engager les moyens nécessaires pour atteindre ces objectifs puisque ce sera a minima en nombre de salariés qu'il est prévu d'ouvrir le dimanche.

Compte tenu de la configuration du bâtiment, sur plusieurs étages avec une salle par étage, des règles de sécurité incendie, les agents devront rester fixe toute la journée pour gérer les retours, sans pouvoir prendre de pause ni mener d'animations. De plus, la bibliothèque est ouverte le samedi. Cela signifie que l'on va demander à des salariés de travailler samedi et dimanche, majoritairement des femmes mères de famille. Je ne rentre pas dans les détails exposés dans le vœu. Mais je rappelle que les agents de la bibliothèque sont opposés à l'ouverture de celle-ci le dimanche car leurs conditions de travail et les propositions faites par la DAC ne leur conviennent pas et se sont d'ailleurs dégradées.

Voilà pourquoi nous voulons en parler en conseil d'arrondissement. Et nous proposons que le conseil d'arrondissement se prononce contre ce projet d'ouverture le dimanche. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous en avons parlé avec l'ensemble des Parisiens durant la campagne 2014. Mme MONTANDON. »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Nous considérons qu'il est utile d'adapter les équipements municipaux au rythme de vie des Parisiens. D'ailleurs, nous avons eu l'occasion d'avoir un débat sur l'ouverture des commerces le dimanche. C'est aussi un sujet d'actualité au niveau des transports avec l'ouverture le vendredi et éventuellement le samedi du métro.

Selon nous, pour qu'une ouverture le dimanche soit soutenable, que ce soit dans le cadre des commerces ou des équipements publics, il faut d'abord qu'il y ait une demande des usagers. Pendant la campagne, nous avons été saisis de demandes d'amplification de soirées. Je vous avoue que sur la médiathèque Hélène Berr, nous n'avons pas forcément de données chiffrées ou qualitatives sur la nécessité. Elle est possible. Nous ne sommes pas opposés à l'ouverture du dimanche en tant que telle. Mais sur ce dossier, nous n'avons pas forcément de demandes ou de données sur la fréquentation le dimanche. C'est pourquoi notre vœu demande une étude sur la demande d'amplification des horaires de la bibliothèque par les usagers. Pendant la réunion, il y aurait eu des sondages au niveau des usagers et ils demanderaient plutôt une amplification des horaires le soir. A vérifier.

Les autres exigences qui nous paraissent nécessaires pour une éventuelle ouverture le dimanche, ce sont des modalités compensatoires, une base de volontariat et surtout une concertation. Or, la concertation fait défaut. Il semblerait qu'elle n'ait pas eu lieu dans de bonnes conditions, que les effectifs soient en flux tendus. En fait 1 dimanche sur 5 serait demandé à chaque employé mais ce ne serait pas tenable au niveau des effectifs, de la parité demandée entre un vacataire et un titulaire, ni par rapport aux règles de sécurité évoquées par M. BONNET-OULALDJ. Nous souhaiterions donc une véritable concertation avec les agents et leurs représentants sur toutes les modalités d'extension des horaires en soirée ou le dimanche. Merci. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. M. ROMERO-MICHEL pour vous répondre. »

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller de Paris, rapporteur :

« Comme pour l'ouverture du lac Daumesnil à la baignade, le projet d'ouverture le dimanche de la médiathèque Hélène Berr s'inscrit dans la volonté de respecter scrupuleusement l'engagement de campagne de la Maire de Paris d'ouvrir 7 nouveaux établissements durant la mandature. Je pense que l'on ne peut pas se plaindre lorsque des élus respectent réellement leurs engagements comme cette majorité le fait depuis le début.

Je vous rappelle dans le redéploiement de ces ouvertures, Hélène Berr dans le 12^e en 2016, Edmond Rostand dans le 17^e et Aimé Césaire dans le 14^e en 2017, Jean-Pierre Melville dans le 13^e et Robert Sabatier dans le 18^e en 2018 ainsi que Germaine Tillion dans le 16^e et Parmentier dans le 11^e en 2019. Cinq établissements du réseau des bibliothèques municipales sont d'ores et déjà ouverts, Marguerite Duras dans le 20^e, Marguerite Yourcenar dans le 15^e, a priori la majorité de droite du 15^e s'en félicitait, Françoise Sagan dans le 10^e, François Truffaut dans le 1^{er} ainsi que La Canopée depuis le 5 avril dernier. C'était dans le programme. C'était annoncé, même planifié dans les propositions de la Maire de Paris. Je me souviens même que dans la consultation participative qu'elle avait engagée pendant près d'un an, c'était une demande récurrente des citoyens.

Cette ouverture dominicale dans le champ des savoirs et de la culture correspond à une forte attente du public qui fréquente aujourd'hui les bibliothèques, des étudiants aux familles avec enfants dont les modes de vie et les usages ont évolué.

Cela se vérifie par la forte fréquentation constatée le dimanche dans les bibliothèques déjà ouvertes. Cette ouverture permet également de conquérir de nouveaux publics, peut-être moins disponibles les autres jours de la semaine. Les collections et activités proposées par nos établissements sont de grande qualité et profitent ainsi au plus grand nombre.

De fait, nous sommes nombreux à considérer qu'une distinction nette est à opérer entre le débat sur l'ouverture dominicale des activités commerciales, que les Républicains défendent particulièrement, et la possibilité d'avoir une vie culturelle le dimanche comme le permettent déjà les théâtres, les musées, les cinémas, les salles de spectacle. Il est fondamental que les bibliothèques municipales puissent proposer aux Parisiens des offres gratuites, familiales et accessibles participant ainsi pleinement aux efforts de démocratisation culturelle. Nous souhaitons que le dimanche reste un jour particulier, de repos mais aussi de culture, non dédié à la simple consommation. Dans ce contexte, des négociations sont menées par l'Hôtel de Ville et la DAC avec les syndicats et les représentants des personnels, sur des conditions générales d'ouverture respectueuses de l'équilibre vie professionnelle-vie familiale des agents. Elles ont été définies conjointement.

Je rappelle à Mme MONTANDON que ces négociations ne relèvent absolument pas de l'arrondissement. M. BONNET-OULALDJ faisait référence à la convocation d'un syndicat. La Maire a décidé de le recevoir à la mairie mais je vous rappelle que ces négociations ne dépendent pas de notre mairie d'arrondissement. Je rappelle que le principe de base est celui du strict volontariat. Les heures de service assurées le dimanche par les agents volontaires s'accompagnent de primes et de récupérations. Pour l'ensemble de ces raisons, l'exécutif émet un avis défavorable sur les vœux proposés par le groupe LR et Communiste-Front de Gauche. Je vous remercie. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup M. ROMERO-MICHEL. M. GREGOIRE. »

M. Emmanuel GREGOIRE, Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :

« Ces vœux sont étonnants, notamment le vôtre M. BONNET-OULALDJ car il s'agit d'un engagement de mandature. Il est inscrit noir sur blanc. Nous savons que les Parisiens le demandent car ils l'ont dit lors de la grande consultation sur les services publics organisée fin 2014/début 2015. Par ailleurs, il est revenu aux mairies d'arrondissement de désigner les établissements qu'elles souhaitaient ouvrir le dimanche. Evidemment, cela a fait l'objet de longues négociations. Il n'est pas possible de dire que les agents sont tous contre. C'est faux. Une majorité des agents, y compris de Héléne Berr, sont pour. Il y aura une délibération qui sera instruite dans les instances de la DAC mais une majorité des agents d'Héléne Berr est pour. Si M. BONNET-OULALDJ. Vous ne les connaissez pas tous mais je les connais tous.

Je ne sais pas ce qui vous prend d'évoquer le profil de mères de famille que l'on contraindrait à travailler le dimanche. C'est une stricte base de volontariat. Le temps complémentaire est effectué avec des vacataires qui sont la plupart du temps des étudiants, notamment dans les filières professionnelles qui donnent accès aux diplômes des filières culturelles. Il y a une compensation qui est l'une des plus élevées à la Ville en matière de travail le dimanche puisqu'elle est de 100 € brut pour 5 heures travaillées. Cela rencontre un immense succès d'usage dans toutes les médiathèques ouvertes le dimanche. Il vous suffit d'aller pour vous en rendre compte. Il y a un sujet de dialogue social et de vigilance avec les agents, vous avez absolument raison. Mais ici, toutes les conditions sont réunies pour que ce ne soit pas imposé aux agents. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Et j'assume avoir choisi la médiathèque Hélène Berr parce qu'il s'agit de la plus grande et de la seule médiathèque de notre arrondissement. Par ailleurs, nous en avons parlé durant la campagne électorale du 12^e. M. GREAU. »

M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Je pense que l'essentiel a été dit par messieurs GREGOIRE et ROMERO-MICHEL. Nous serons défavorables à ces deux vœux dans la mesure où il s'agit de se poser la question de ce que l'on veut proposer aux Parisiens. Nous sommes en profond désaccord avec le groupe LR sur l'ouverture des commerces le dimanche. Nous ne voulons pas forcément proposer aux Parisiens de consommer plus. Dans les commerces, les conditions d'emploi sont totalement différentes de celles du secteur public. M. GREGOIRE le rappelait à l'instant, nous sommes sur une stricte base de volontariat, ce qui n'est pas le cas pour les vendeurs avec des contrats privés qui pourraient être virés en refusant de travailler le dimanche. Ouvrir un lieu de culture gratuit et accessible à tous le dimanche nous paraît être dans le panel des choses que nous souhaitons. Effectivement, il y a des discussions salariales, syndicales qui doivent avoir lieu, qui n'ont pas lieu en arrondissement mais qui auront lieu puisqu'il y aura une délibération pour acter cette ouverture le dimanche. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Une explication de vote Mme la président de groupe sur le vœu de M. BONNET-OULALDJ. »

Mme Valérie MONTADON, Conseillère de Paris :

« Tout à fait. Nous allons nous abstenir car il y a plusieurs considérants que nous considérons infondés. Nous pensons qu'une première étape d'étude et de concertation aurait été nécessaire plutôt que de s'opposer tout de suite au dimanche.

M. GREAU, sachez que les dossiers sur les commerces le dimanche à Bercy Village étaient complètement négociés en accord avec les salariés. C'est simplement une décision politique qui a été acceptée. Vous ne connaissez peut-être pas le dossier aussi bien que nous. C'était du volontariat à Bercy Village avec une offre culturelle. Vous n'êtes pas toujours cohérent. Il y a des dossiers que vous refusez le dimanche.

Je répète que nous ne sommes pas opposés mais une étude et une réelle concertation serait la bienvenue. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Vous ne pouvez pas comparer la notion de volontariat lorsqu'il s'agit d'un agent de la fonction publique qui est titulaire et qui ne peut donc pas subir de sanction sur son poste, avec un salarié du privé qui en cas de non volontariat le dimanche pourrait subir des sanctions de la part de son employeur. C'est cette distinction que souhaitait faire M. GREAU.

M. BONNET-OULALDJ pour une explication de vote sur le vœu de Mme MONTANDON. »

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« Mme MONTANDON, nous avons adopté un vœu en Conseil de Paris qui demande cette enquête, qui a été voté par la majorité sur la base des 5 bibliothèques déjà ouvertes. Nous n'avons pas eu de réponse.

Dans la concertation avec le personnel, il y a une non volonté de la DAC d'engager cette négociation. Je vais également m'abstenir.

Je voudrais répondre à Mme la Maire. Lorsque nous avons débattu sur les engagements de campagne, nous étions opposés à tout travail du dimanche, ce qui a donné lieu à la première MIE proposée par le groupe socialiste sur le travail du dimanche. Malheureusement, cette MIE n'a pris que le contour du commerce et pas des services publics. C'est regrettable parce que nous aurions pu nous exprimer là-dessus mais vous n'avez pas souhaité l'élargir à l'ensemble du travail le dimanche. Ce n'était pas du tout un accord de campagne ni un engagement de notre part. Vous dites que vous avez fait le choix d'ouvrir cette bibliothèque. Les 5 bibliothèques qui ont ouvert le dimanche sont des bibliothèques neuves, qui ont été réalisées pour ouvrir le dimanche, sur la base d'une concertation avec le personnel volontaire pour rentrer dans ces bibliothèques. Mais là, nous sommes sur une modification imposée à des salariés qui sont dans une bibliothèque non conçue pour être ouverte le dimanche. C'est donc un passage en force. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« C'est la plus récente des bibliothèques que nous pouvions ouvrir et il s'agit d'une médiathèque. »

Vœu :

Considérant le vœu adopté par le Conseil de Paris du mois de mars 2016 sur proposition des élu-e-s du groupe Communiste-Front de Gauche demandant un bilan qualitatif de l'ouverture des 5 médiathèques le dimanche ;

Considérant qu'à ce jour, aucun bilan n'a été communiqué aux élu-e-s, aux organisations syndicales ou aux agents ;

Considérant que les objectifs de l'ouverture dominicale des bibliothèques restent flous ;

Considérant le projet d'ouvrir la médiathèque Hélène Berr le dimanche ;

Considérant qu'à Paris, 5 médiathèques sont ouvertes le dimanche et ce depuis leur récente création ;

Considérant qu'à l'inverse des agents de la médiathèque Hélène Berr, les agents de ces établissements se sont portés volontaires en ayant connaissance de l'ouverture le dimanche de ces bibliothèques ;

Considérant qu'une forte mobilisation sociale, soutenue par les organisations syndicales, a toutefois été nécessaire pour arrêter un mode d'organisation et un niveau de rémunération jugés acceptables par ces agents ;

Considérant toutefois que l'état des effectifs et le niveau de fréquentation ne permettent pas à ces 5 établissements d'assurer l'ensemble des animations et des accompagnements individualisés proposés le reste de la semaine ;

Considérant qu'il est pourtant nécessaire de proposer ces actions pour réussir à attirer des « publics éloignés » des bibliothèques et des équipements culturels ;

Considérant que la bibliothèque Hélène Berr enregistre une fréquentation conséquente (1000 visiteurs par jour et 1500 le samedi) et traite un nombre important de prêts (3^{ème} bibliothèque du réseau parisien) ;

Considérant qu'en l'état actuel, la DAC propose que 7 ou 8 agents titulaires soient présents le dimanche ce qui, en prenant en compte la configuration du bâtiment sur 6 étages, ne permet pas aux salariés de prendre de pause, de répondre au standard téléphonique et risque de dégrader les conditions d'évacuation en cas d'incendie ;

Considérant que l'ouverture dominicale en conditions optimales pour les agents et les usagers nécessiterait la création de 10 postes titulaires sur l'équipement ;

Considérant que la création de ces postes par voie de redéploiement affaiblirait les plus petites bibliothèques et contribuerait à la dégradation de la qualité de service du réseau parisien ;

Considérant qu'en l'état actuel des négociations, les organisations syndicales de la Direction des Affaires Culturelles réunies en intersyndicale s'opposent à l'ouverture le dimanche de la bibliothèque Hélène Berr ;

Considérant que les étudiants constituent une composante importante du public fréquentant les bibliothèques municipales le dimanche ;

Considérant le projet d'implantation de l'université Paris III-Sorbonne Nouvelle qui comprend la création d'une bibliothèque universitaire d'une capacité d'accueil de 5000 places ;

Considérant qu'il est du rôle de ce futur équipement de répondre aux besoins spécifiques des étudiants.

Sur proposition de Nicolas BONNET-OULALDJ et des élu-e-s du groupe Communiste-Front de Gauche, le Conseil d'arrondissement du 12^e s'oppose à l'ouverture de la médiathèque Hélène Berr le dimanche.

Votants : 26 dont 4 pouvoirs

Pour : 03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

Contre : 19 voix dont 2 pouvoirs :

13 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

01 voix groupe UDI-MODEM

Abstention : 04 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

Vœu rejeté à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-0173 VOEU)

- Vœu 122016-023 : Vœu déposé par Valérie MONTANDON et les élus du groupe Les Républicains relatif à la médiathèque Hélène Berr.

Considérant la volonté d'adapter au mieux les ouvertures des équipements municipaux au rythme de vie des parisiens ;

Considérant le projet d'ouverture le dimanche de la médiathèque municipale Hélène Berr ;

Considérant que les ouvertures dominicales précédemment effectuées dans les bibliothèques et médiathèques à Paris concernaient de nouveaux équipements contrairement à la médiathèque Hélène Berr déjà en activité régulière ;

Considérant la nécessité d'instaurer le dialogue afin de fixer les modalités d'ouverture les plus équitables avec les agents sur des bases de volontariats et de majorations de salaires ;

Considérant la nécessité de respecter les normes de sécurité et d'assurer les effectifs nécessaires en tenant compte des effectifs déjà en flux tendus et de la parité titulaire/étudiants vacataires ;

Considérant que des sondages effectués auprès des utilisateurs dénotent une demande d'horaires amplifiés en soirée plutôt que le dimanche.

Sur proposition de Valérie MONTANDON et des élus du groupe Les Républicains du 12^e, le conseil du 12^e arrondissement émet le vœu que la Mairie du 12^e :

- réalise une étude sur les attentes d'amplification des horaires de la médiathèque souhaitées par les habitants et utilisateurs ;

- engage une véritable concertation avec les agents et leurs représentants sur les modalités d'extension des horaires en soirée ou le dimanche en terme de volontariat, d'organisation et de compensations.

Votants : 26 dont 4 pouvoirs

Pour : 5 voix dont 1 pouvoir :

04 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 18 voix dont 2 pouvoirs :

13 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

Abstention : 03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

Vœu rejeté à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-0174 VOEU)

- Question orale (12-2016-009) : Question orale de M. Nicolas BONNET-OULALDJ, au nom du groupe Communiste-Front de Gauche, relative à la dénomination de la gare de Bercy.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« Madame la Maire,

En mai dernier, dans cette même enceinte, je proposais un vœu, cosigné par l'ensemble des groupes de la Majorité, pour que la gare de Bercy garde son nom historique et qu'elle ne soit pas rebaptisée : « Gare Paris Bercy, Bourgogne, Pays d'Auvergne », considérant que la SNCF n'est pas seule concernée par les dénominations des Gares Parisiennes.

Ce vœu était adopté ici même et un vœu de même nature adopté au Conseil de Paris la semaine suivante.

Quelle n'est pas ma surprise de voir que mardi 13 septembre à 11h vous nous invitez, conjointement à la SNCF, à l'inauguration de la gare avec sa nouvelle dénomination.

Je souhaite connaître Madame la Maire quelles ont été les démarches de votre part mais aussi de la Maire de Paris auprès de la SNCF pour que nos arguments soient entendus suite au vote de nos assemblées ? Manifestement ces interventions, si elles ont eu lieu, n'ont pas fait dévier la SNCF de sa route.

Je souhaite que vous examiniez Madame la Maire les recours possibles afin que la SNCF renonce à ce projet, puisqu'elle nous met devant le fait accompli.

De plus si nous ne réagissons pas cela serait un mauvais signe envoyé pour les autres gares parisiennes qui pourraient à terme être débaptisées sans un avis conforme des élus de notre capitale.

J'attends donc des éclaircissements sur ce point. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« M. GREAU pour vous répondre. »

M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« La reprise du Conseil de Paris dans sa séance de juin du vœu voté ici en mai, a permis d'exprimer fortement la position des élus du 12^e sur la dénomination de la Gare Paris Bercy et la nécessaire association des habitants et des élus de l'arrondissement.

A cette occasion, nous avons rappelé les liens forts que notre arrondissement entretient avec chacune de ces deux gares ainsi que la nécessaire intégration de la Gare de Bercy dans son environnement proche. A la suite de ces deux vœux, des échanges ont eu lieu entre l'Hôtel de Ville et la SNCF. Pour sa part, la Maire d'arrondissement ne manquera pas demain lors de l'inauguration, de rappeler ces enjeux d'intégration dans l'arrondissement et d'attachement de l'arrondissement à ces deux gares.

La présence de la Maire aux côtés du président de la SNCF, de la présidente du Conseil Régional de Bourgogne-Franche Comté et du président du Conseil Régional d'Auvergne-Rhône-Alpes, doit être vue comme l'affirmation de l'ancrage de la Gare de Bercy dans le 12^e.

Nous avons d'ailleurs souhaité que l'ensemble des élus de l'arrondissement ainsi que l'ensemble des conseillers de quartiers puissent être associés à l'évènement. C'est ainsi que nous marquons l'attachement du 12^e à ces gares. Et nous l'affirmons ici de nouveau. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Est-ce que vous êtes éclairé ? Je me permets de vous faire remarquer M. BONNET-OULALDJ que nous avons à Paris, une Gare du Nord, une Gare de l'Est, une Gare de Lyon. Finalement, la Gare de Bercy sera la seule à s'appeler Paris Bercy et éventuellement d'autres choses derrière. Je trouve que la décision de la SNCF est plutôt équilibrée. Le vœu voté ensemble et que j'ai porté avec vous était que le nom de Bercy reste associé au nom de la gare et c'est bien le cas. Ce sera la Gare de Paris Bercy Bourgogne Pays d'Auvergne. Nous avons donc été entendus sur notre vœu. »

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« Le problème est que nous sommes face à une opération de communication d'un président de Région qui utilise le nom d'une gare de notre quartier pour se faire sa promotion. Ce n'est pas acceptable. L'objectif est que l'ensemble de la presse puisse dire M. WAUQUIEZ est venu inaugurer une nouvelle gare à Paris. Est-ce que nous irions inaugurer une gare Lyon-Par-Dieu Paris à Lyon par exemple ? C'est scandaleux. D'autant que M. WAUQUIEZ voulait faire un marché du territoire pour faire de la communication autour de ses territoires et ses produits. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Vous savez que je m'y suis opposée et qu'il n'y aura donc rien. »

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« Je sais mais il faudrait savoir ce qu'il y a derrière dans la négociation avec M. PEPY. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Interpelez M. PEPY. Nous l'avons fait en tout cas. »

- Question orale (12-2016-010) : Question orale de M. Nicolas BONNET-OULALDJ, au nom du groupe Communiste-Front de Gauche, relative à la présence postale dans le 12^e arrondissement.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« Je vous interpelle sous une double casquette, en tant qu'élu du 12^e mais aussi en tant que président de la commission départementale de présence postale territoriale. »

Madame la Maire,

Nous souhaitons interpeller le conseil d'arrondissement du 12^e sur la présence postale dans notre arrondissement. Nous avons pris connaissance de la fermeture du bureau de poste rue de Tahiti, et il semblerait que l'avenir des bureaux Porte Dorée situés rue de Rottembourg, Soult et Lachambeaudie soit fortement compromis selon les informations que nous ont transmises les organisations syndicales.

La poste envisagerait de réduire le nombre de bureaux de poste au profit de « points relais » dans des enseignes commerciales. Je vous ai récemment interpellée à ce sujet en tant que Président de la commission départementale de présence postale territoriale.

Pour rappel, l'article 6 du contrat de présence postale en vigueur prévoit qu'une modification de statut d'un bureau de poste ne peut intervenir qu'avec l'accord préalable du Maire et du conseil municipal. Or, ni le conseil d'arrondissement ni le conseil de Paris n'ont été consultés à ce sujet. Par conséquent, je souhaiterais savoir quand le dossier sera présenté au Conseil d'arrondissement du 12^e. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci M. BOUIGUE pour vous répondre. »

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Nous sommes également attachés à la présence du service public de la poste dans notre arrondissement. A ce titre, nous avons un partenariat avec la poste depuis le début de la mandature et nous rencontrons régulièrement les responsables de la poste. Récemment, nous en avons même parlé avec des responsables syndicaux. Les responsables de la poste nous ont clairement exposé leur stratégie à l'époque. Elle concernait principalement le bureau de poste de la rue de Tahiti.

La poste expliquait que le trafic des personnes individuelles avait fortement chuté sur ce bureau et d'une manière générale à Paris et en France. Le service courrier a fortement baissé ainsi que les services associés. En revanche, la poste s'est engagée sur le bureau de Tahiti à maintenir une autre activité qui est en plein essor à savoir celle dédiée aux entreprises. La poste s'est parallèlement engagée pour accueillir le public qui ne serait plus accueilli rue de Tahiti, et à développer et améliorer les conditions d'accueil du public au bureau de poste de l'avenue Daumesnil. Vous conviendrez que ce bureau de poste a été amélioré depuis des années. La situation du public qui s'y rend s'est considérablement améliorée. Depuis une dizaine d'années, les travaux réalisés ont permis de réguler les files d'attente et le flou artistique qui régnait dans ce bureau. On ne savait pas exactement quelles étaient les opérations possibles. Aujourd'hui, la poste s'engage à faire d'autres travaux pour sécuriser certains services, notamment les dépôts et retraits d'argent, pour les personnels et les usagers. Et s'engage aussi à améliorer le service bancaire et d'autres services.

Nous allons être vigilants tout comme vous sur l'implantation qui sera celle des bureaux de poste. Nous ne confondons pas le point relais qui est un service très ponctuel, avec un bureau de poste. Ce sont peut-être deux formes qui peuvent se compléter, mais il n'y a pas de substitution. Nous veillerons à ce qu'il n'y ait pas de fermeture de bureau pour une ouverture de point relais. Ce n'est pas le principe. Le principe est que les relais viennent mailler les lieux où les bureaux ne sont plus installés. Il ne s'agit pas du tout de se dire que les points relais dans les supermarchés suffiront. Ce sont deux choses complémentaires et différentes. En tout cas, nous y veillerons et nous reviendrons vers vous à l'occasion de nos discussions avec la poste. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Merci à tous pour ce conseil. J'attire votre attention sur la date de notre prochaine séance. Avec l'accord des services du 12^e et de l'Hôtel de Ville, je l'ai avancée à 3 semaines avant le Conseil de Paris afin que ce ne soit pas pendant les vacances scolaires. En effet, l'an dernier, un certain nombre d'entre nous ont eu des difficultés à venir durant cette période. Le prochain conseil d'arrondissement sera le 17 octobre. Merci à tous et bonne soirée. »

Madame la Maire lève la séance à 23 H 15.

La Maire du 12^e arrondissement,
Catherine BARATTI-ELBAZ.